

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957  
Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles  
et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports  
Affiliée à la Confédération Internationale  
des Sociétés Populaires de Musique  
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 n°s) FRANCE ..... un an 4 F  
1<sup>er</sup> oct. au 30 sept. ETRANGER .... un an 5,50 F  
LE NUMERO : 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS  
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE  
121, rue La Fayette, PARIS-10<sup>e</sup> Tél. : TRUDAINE 39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre  
Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril  
Mai — Juin — Juillet — Août — Septembre.

# journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 169

ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6 000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600 000 MUSICIENS FEDERES

JANVIER 1964

## Réponse à M. Edmond Costère AUTEUR DE MORT OU TRANSFIGURATION DE L'HARMONIE ? (1)

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1964

Monsieur et cher confrère,

Dans le dernier numéro de notre organe mensuel de la C.M.F. (N° 168 de décembre 1963) nos lecteurs ont pu prendre connaissance de votre lettre adressée à notre Directeur, M. Albert Ehrmann, lettre qui a été publiée en extenso comme vous le désiriez. Sous votre texte — et simplement en raison du manque de place — je n'ai pu ajouter que quelques lignes préliminaires, me réservant de vous répondre en détail, point par point, dans le numéro suivant qui est précisément celui-ci. Voici donc le texte de ma réponse.

J'ai d'abord le devoir de vous remercier publiquement de la lettre très courtoise et même très aimable que vous avez bien voulu m'adresser à titre privé et à laquelle j'ai répondu dans les mêmes conditions. Je vous remercie également d'avoir prêté attention à mon article et pris la peine de le discuter. D'autres, à votre place, eussent sans doute jugé inutile de le faire, notamment certains de nos dodécaphonistes les plus en vue et qui s'est permis d'écrire dédaigneusement, il y a une dizaine d'années dans un article de « La Revue Musicale » : « Tout musicien qui n'a pas senti — nous ne disons pas compris, mais bien senti — la nécessité du langage dodécaphonique, est « inutile ». Car toute son œuvre se place en-deçà des nécessités de son époque ». J'ai donc été d'autant plus sensible à votre tact et à votre considération.

Contrairement à ce que vous semblez croire, je n'ai jamais eu la moindre intention de mettre en cause « la probité intellectuelle de votre ouvrage » et encore moins votre sincérité personnelle. J'ai d'ailleurs tenu à faire cette déclaration, dès le mois dernier, dans les quelques lignes parues sous votre texte, et j'en donne confirmation aujourd'hui. Vos idées et vos goûts sont diamétralement opposés aux miens en ce qui concerne tout au moins certaines musiques

d'avant-garde mais, de part et d'autre, la probité et la sincérité sont inattaquables. Bien que je ne sois pas un système schoenbergien que vous défendez avec foi, je dois dire que votre ouvrage représente un travail considérable. Vous avez entrepris une œuvre de synthèse dont je ne méconnais pas la grandeur d'idéal, croyez-le bien. Selon les termes mêmes de votre éminent préfacier, M. Etienne Souriau, vous vous êtes targué « de tout réconcilier, de faire entrer dans un même chœur, se tenant par la main, une sonate de Mozart et la dernière œuvre de Webern, le « Concertino » de Strawinsky ou quelque mélodie du folklore bolivien ; et de leur faire, tous ensemble, rendre hommage à une même déité, mère d'Inô ». A mon sens, cette gageure d'unir pour la plus grande gloire d'une suprême Harmonie des éléments dont certains sont inconciliables, vous ne l'avez pas gagnée mais vos efforts n'en restent pas moins valeureux, méritoires et respectables. Cela suffit du reste pour que votre livre soit lu sans parti pris et avec intérêt par tous ceux qui sont avides de s'instruire, quel que soit leur âge. Mais voyons un peu ce qui a pu vous faire croire que la probité intellectuelle de votre livre, comme vous dites, était mise en cause.

(Suite page 2)

### SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉDUCATION MUSICALE

#### Ve Conférence Internationale à Tokyo

Le rapport de Mme Chivret, membre de la commission française, déléguée par le Ministère des Affaires Étrangères au congrès International de l'I.S.M.E., à Tokio, rapport qui fut annoncé dans notre journal d'octobre, paraîtra dans le numéro de février.

## NOTULES MUSICALES

Le Concert de Gala pour la Sainte Cécile 1963, de l'Orchestre d'Accordéons de Paris, a eu lieu à la salle des fêtes de Charenton avec un très grand succès. Placé sous le patronage de M. Albert Ehrmann, notre cher Président, sous la présidence de M. Pierre Petit, Grand Prix de Rome, directeur du Service de Musique Légère de la R.T.F., Directeur de l'École Normale Supérieure de Musique, ce concert était dirigé par Etienne Lorin et présenté avec esprit par Pierre-Marcel Ondher. Voici les compositeurs, joués remarquablement bien par l'Orchestre : Mozart, Wagner, Liszt, Guy Luybaerts (1<sup>re</sup> audition), Roger-Roger, tous les cinq transcrits par E. Lorin ; D. Dondeyne, R. Wurthner, W. Hugler, H. Rawson, G. Audanel ; ces deux derniers compositeurs ont eu une œuvre en première audition ; ces trois premières auditions concernaient des œuvres spécialement écrites pour l'Orchestre d'Accordéons de Paris. La ligne de conduite d'Etienne Lorin en faveur de la musique française et des compositeurs vivants n'a pas changé. Je tiens à faire remarquer, à nouveau, l'heureux choix d'un programme qui ne renie pas les chefs-d'œuvre du passé, mais fait une très belle part aux auteurs vivants ; c'est

un bel exemple à suivre n'est-ce pas ?

Le concert de novembre du Service de Musique Légère de la R.T.F. salle Gaveau, était composé d'œuvres écrites pendant le 19<sup>e</sup> siècle. Très bien dirigé par un jeune chef Jean Périson, au geste précis et sensible, sans aucun cabotinage, ce concert fut présenté, comme à l'accoutumée par le compositeur Pierre Petit qui n'hésita pas à se mettre au clavecin pour accompagner des chansons de Bérenger et de Naudaud, interprétées à la perfection par Jacques Morel. Nous y entendimes aussi la chanteuse Adrianna Maliponte et le pianiste Naum Sleszyn. Je crois la formule du concert de décembre encore meilleure car les deux parties sont plus variées et se complètent très harmonieusement : la 1<sup>re</sup> partie est consacrée à des œuvres de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et la seconde à des œuvres d'auteurs contemporains. C'est Paul Bonneau qui dirigera le Grand Orchestre de Musique Légère, avec le concours de deux artistes excellents, Nicole Broissin et Jean-Christophe Benoit, j'en reparlerai sans doute après l'audition.

(Suite page 2)

A l'occasion de la nouvelle année, j'adresse mes vœux les meilleurs à toute la grande famille orphéonique. A chacun d'entre vous : succès et bonheur familial et prospérité pour nos sociétés musicales et nos fédérations.

A. EHRMANN.

## XAVIER LEROUX (1863-1919)

Lorsque, l'été dernier, Christiane Xavier Leroux, la petite-fille de l'auteur du *Chemineau*, me demanda d'ajouter quelques lignes aux nombreux articles consacrés au centenaire de la naissance de son illustre grand-père, j'acceptai spontanément, toujours heureux de témoigner mon affection et ma reconnaissance à cette famille qui fut tant pour moi. Mais je ne lui cachai pas mes craintes quant au climat décourageant de notre époque.

Au début du dernier tiers de notre XX<sup>e</sup> siècle, comme beaucoup de ceux dont les vingt ans se situaient au alentours de 1914, c'est-à-dire de la belle et heureuse époque, je me suis éloigné de l'air où s'empoignent plus ou moins brutalement ceux qui se croient appelés par des voix intérieures et impérieuses à guider leurs semblables et à leur faire comprendre, bon gré, mal gré, qu'il n'y a qu'un chemin possible à suivre en matière d'art, le leur, bien entendu, et aucun autre.

Vous rendez-vous compte, parler de Xavier Leroux, imprégné des études puisées aux meilleures sources, élève de Massenet, admirateur de Fauré et de Debussy qui fut son condisciple, travailleur acharné (c'est-à-dire ne bâclant jamais), respectueux de toute la splendeur lignée formée par ses illustres prédécesseurs (ce beau palmarès unique au monde), c'est risquer, comme mon ami Petiot, de mal finir en tout cas, pour le moins, d'être remis au camp ou à l'asile des croulants ?

Oui, en effet, une partie de nos jeunes affirmant qu'il n'est pas besoin de faire des études et qu'on peut écrire n'importe quoi si l'on prend soin, évidemment, de déclarer que l'on est sincère et, pour corser l'admiration du gang des snobs et des ignorants, d'ajouter que tout ce qu'ils ont écrit est voulu. La différence entre Xavier Leroux et tout ce petit monde turbulent présente un écart, et quel écart !

Eux, pensent qu'entre Bach et Strawinsky il n'y a rien, ils vous le disent et vous le redisez avec une insolence qui n'a d'égal que leur ignorance de l'Histoire de la Musique et de la Musique elle-même. Comme ils ont remis pas mal de grands musiciens, y compris Xavier Leroux, à leur place, nous avons profité de ce préambule pour les remettre à la leur.

Et, maintenant, changeons de disque, et saluons tous ceux de notre grande famille de la *Confédération Musicale de France*, une famille saine et s'udieuse et conseillons-leur de marquer le centenaire de la naissance de Xavier Leroux par une exécution des « Perses » cette belle musique de scène, transcrite pour Harmonie et dont les différents morceaux présentent des degrés divers de difficultés. Vous savez tous, pour l'avoir lu, que Xavier Leroux est né en 1863 et que sa vie fut relativement courte puisqu'il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans au début de février 1919, des suites de la terrible grippe qui fit, à cette époque, tant de victimes.

Cet homme, bâti en hercule, avait une puissance de travail et une résistance peu communes. Levé à l'aube, il travaillait plusieurs heures à l'ouvrage qu'il avait en chantier, puis, il sortait et ne s'appartenait plus. Pen-

dant de longues années, il a mené de front sa carrière de compositeur, sa classe d'Harmonie au Conservatoire de Paris, sa direction du Conservatoire *Fémina*, sa rédaction (en chef) du périodique *Musica*, ses fonctions à la « *Dramatique* » et à la *Société des Auteurs* et ses nombreux déplacements en France et à l'étranger nécessités par la mise au point de ses ouvrages et leur création, ainsi alla-t-il au Portugal, en Italie et jusqu'en Amérique du Sud, à Buenos-Aires en 1916, avec André Messager.

Débordant de santé, taillé en athlète, Xavier Leroux devint tout naturellement l'ami de ceux qui avoisinaient son volume. Et c'est ainsi que les puissants Cautelle Mendès et Jean Richepin devinrent ses collaborateurs, le premier avec *La Reine Fiammette* illustrée magnifiquement par la grande cantatrice Fanny Heldy ; le second avec « *Le Chemineau* » et son inoubliable distribution : Dufranne et Albers et surtout Jean Périer. Ces deux ouvrages encadrent avec bonheur *Evéglène*, *Astarté*, *Théodora*, *Le Carillonneur*, *La plus Forte*, *L'Ingénu* et *La Fille de Figaro*, qui, à des titres divers, obtinrent un succès mérité.

Dans sa production, relevons le fameux *Nil* et deux recueils de mélodies, des pièces instrumentales et d'excellents morceaux de concours. Ce brillant musicien se rendit célèbre dans l'enseignement par sa classe,

l'une des plus réputées de son temps et du nôtre.

Je l'avais connu, à Rouen en 1908, lors de la création du *Chemineau* dirigé par Théodore Mathieu qui fut son élève, mais j'étais loin de me douter du rayonnement de son enseignement dans sa classe au Conservatoire ou j'obtins mon 1<sup>er</sup> Prix d'Harmonie. Qu'il suffise de lire ce palmarès pour s'en rendre compte. Successivement, furent ses élèves, tous premiers prix : André Caplet, Armand Ferté, Louis Dumas, Bazelaire, Albert Wolfé, Alexandre Cellier, Paul Paray, Tiarko Richepin, Francis Bousquet, Eugène Bigot, Louis Fourestier, Szyfer, Friscourt, Paul Fiévet, Edinger, Marcel Cariven, Gaujac, Dandlot, Robert Casadesu, et, dans les dernières années, la classe devenant mixte, Mesdemoiselles Aaron, André Mireau et Fernande Breilh. A ces noms nous devons ajouter la grande virtuose Yvonne Lefebvre qu'il affectionnait tout particulièrement, car dans sa prime jeunesse, elle avait contribué à la renommée du Conservatoire de l'avenue des Champs-Élysées.

Je pourrais m'étendre davantage, mais faute de place, il me faut conclure.

Puisse ces quelques lignes vous inciter à lire ou relire, jouer ou rejouer des œuvres de ce grand musicien, qui a laissé partout le souvenir d'un brave et honnête homme toujours prêt à rendre service et de ce genre de services qui assurent à celui qui en est l'heureux bénéficiaire une carrière sûre et moins de crainte pour ses vieux jours.

Robett BREARD

## Pour le local de la CMF

MONTANT DES SOMMES DEJA PARUES :  
22.174,05

M. Hugot, Persan (S.-et-O.) : 10 F ;  
Harmonie Municipale, de Saint-Jean-Cappel (Nord) : 10 F.

Total général à ce jour : 22.194,05 F.

## CHRONIQUE des DISQUES

### LA CANTATE PROFANE

+ ORFF : TRIONFO DI AFRODITE

Se souvient-on de notre présentation des « Carmina Burana » et des « Cautelli carmina » ? Voici le dernier volet du triptyque désormais célèbre. *Trionfo di Afrodite*, écrit sur des textes grecs et latins et intitulé « concerto scenico », utilise, pour soutenir solistes et choristes, un orchestre d'une composition spéciale basée essentiellement sur des instruments percussifs ou considérés comme tels.

Sujet : un rituel de noces antiques (voir plus bas les divisions de l'ouvrage). Il est traité avec les moyens habituels à Orff, qui lui ont valu tant de partisans... et d'ennemis. Les parties chantées sont très difficiles (vocalises, grands intervalles), les chœurs se développent en notes répétées. Créant des ostinatos rythmiques parfois obsédants, l'orchestre scande ou ponctue les réclatants. Outre cette sanction des effets vocaux, son aération laisse la diction entièrement distincte.

Malgré la simplicité et la répétition des procédés mis en œuvre, nulle lassitude (la deuxième face est nettement supérieure à la première). Produit un effet incantatoire. Voilà un art fait de rien, et qui envoûte.

(1 - Chants des jeunes gens et jeunes filles. 2 - Cortège nuptial. 3 - L'époux et l'épouse. 4 - Invocation de l'hymen : un moment assez exaltant ; laudes. 5 - Jeux et chants : épisode séduisant et amusant ; très bel épithalame. 6 - Chant de la nouvelle épouse. 7 - Apparition d'Aphrodite : l'humour en est assez... réaliste !)

En considération de la beauté de leur timbre et de leurs qualités techniques, le choix de R. Holm pour l'Époux et de Asinellies Kupper pour l'Épouse est sensationnel : pureté et luminosité chez celle-ci, souplesse et flexibilité chez lui-là. Les petits rôles sont très bien tenus. Reste à noter la justesse et la précision des Chœurs et de l'Orchestre de la Radio bavaroise, sous la direction de Jochum. Très rares sont les flottes.

Résumé : une œuvre originale, vraiment « à part », dont les servants agissent au mieux de ses intérêts. L'enregistrement, très clair, fidèle et présent, constitue une remarquable réussite. En album broché offrant, outre une notice quadrilingue, la reproduction des textes. (1)

### LA CANTATE RELIGIEUSE + HANDEL

Ce disque a l'avantage de révéler un aspect ignoré du grand Allemand : la cantate catholique.

« Donna che in ciel » cantate sacrée pour soprano, chœur mixte, cordes et basse continue (orgue) est écrite sur

(Suite page 3)

## SUBVENTIONS

Sur le montant de la subvention prévue précédemment le Ministère des Affaires Culturelles nous a attribué, le 13 novembre dernier, un complément de 4.000 Francs.

La diminution de crédit n'est plus ainsi que de 10%, pourcentage imposé par le Plan de stabilisation financière.

## Réponse à M. Edmond Costère

(Suite de la page 1)

Pour cela, passons au paragraphe suivant :

**THÉMATIQUES NON SPÉCIALES MAIS « SPÉCIEUSES ».** Voilà précisément l'expression qui, dans mon article, a irrité votre susceptibilité et qui, pour tout dire, vous a blessé. Vous avez pris à votre compte personnel ce que je reproche à certaine imperfection de votre mode de calcul. C'est ce système qui, çà et là, est « spécieux » et non vous, c'est lui qui est de nature à induire le lecteur en erreur, tout au moins celui qui ne pousse pas le raisonnement jusqu'au bout. Vous vous êtes froissé, je le sens maintenant, parce que j'ai écrit : « M. Costère s'est prudemment abstenu de calculer le potentiel attractif de la conjonction de 2 sons. Au-dessous de 3 sons, les calculs de l'auteur ne sont plus justes ». Voilà la phrase que vous me reprochez et, pourtant, c'est un fait que, pour une entité de 2 sons seulement, il est impossible d'établir une moyenne de référence capable de déterminer l'instabilité de cette entité alors que cela devient possible pour les agrégations de 3 sons et au-dessus. Ce qui est hors de doute c'est que « vous vous êtes abstenu » de signaler cette anomalie au lecteur. J'ai peut-être « imprudemment » employé, et sans intention malveillante, croyez-le bien, l'adverbe « prudemment » et cela vous a choqué. Ou vous m'avez mal compris, ou je me suis mal exprimé et, dans ce dernier cas, je m'excuse auprès de vous et je retire bien volontiers ce fâcheux adverbe qui, d'ailleurs, n'est nullement indispensable à l'expression de ma pensée. Ce que je maintiens, en tout cas, et ce dont vous conviendrez, c'est que vous vous êtes abstenu ou, si vous préférez, que vous avez oublié de signaler l'anomalie au lecteur, ce qui est conforme à la vérité.

Pour votre défense, vous écrivez qu'il n'est matériellement pas possible, pour une entité de 2 sons, d'envisager l'éventualité d'un potentiel moyen inférieur à 2 et que c'est précisément pourquoi vous avez évité d'en parler. Vous pensiez que le lecteur s'en apercevrait bien lui-même. Cela n'est d'ailleurs pas certain et, en tout état de cause, il n'était pas inutile d'attirer l'attention du lecteur sur ce défaut de votre système, lequel est fort ingénieusement conçu par ailleurs, comme je l'ai dit.

Ce que je dois dire aujourd'hui — et je l'ai mieux compris en relisant la page 92 de votre livre — c'est que s'il est impossible d'obtenir un potentiel moyen inférieur à 2 dans l'entité des 2 sons FA-SI (alors qu'il serait nécessaire d'obtenir une moyenne inférieure à 1,66 pour prouver que le triton est instable), vous arrivez à déterminer l'instabilité d'une autre manière en faisant ressortir entre parenthèses, dans la présentation de votre table d'affinités, que les potentiels les plus forts se portent sur les 4 sons MI et FA dièse, SI bémol et DO (extrinsèques au triton FA-SI) qui sont précisément et respectivement les sons attirant le plus fortement le FA et le SI. J'ai déjà loué dans mon article d'octobre l'ingénieuse présentation de vos tables d'affinités et j'ajouterais aujourd'hui que celles-ci permettent dans de nombreux cas d'expliquer certaines attractions des notes entre elles, qu'il s'agisse de musiques diatoniques, modales ou sérielles. Vous faites notamment une remarquable démonstration mathématique de la parfaite symétrie existant entre la gamme diatonique ascendante de DO majeur et la gamme diatonique descendante (dite dorienne) partant de MI, véritable relatif mineur de DO comme l'a fort justement établi Hugo Riemann (p. 93 de votre livre).

Vous écrivez aussi : « Dans l'entité des 2 sons FA-SI (le triton) dont mon commentateur ne dénie pas que j'ai démontré l'instabilité, il n'y a pas de relations réciproques d'affinités naturelles. » Cela est juste mais y en a-t-il davantage entre les 3 sons SI-RE-FA ? L'accord de 5<sup>e</sup> est diminué ? Et cependant il est tout à fait possible d'obtenir entre ces 3 sons, par votre calcul, une moyenne de potentiel attractif de 3 unités qui, inférieure à la moyenne de réfé-

rence de 3,75 (soit les 5/12<sup>e</sup> de 3 x 3) prouve bien que l'accord est instable. D'autre part, je dois ajouter qu'il n'y a aucune raison valable pour qu'une moyenne ne puisse être établie aussi bien entre 2 sons qu'entre 3 et plus. En arithmétique, la moyenne entre 5 et 4 est la somme de ces 2 chiffres divisée par 2, soit 9 : 2 = 4,5. La moyenne de 5, 4 et 3 est 12 : 3 = 4. Si la moyenne pour 2 sons seulement est impossible dans votre système, c'est donc qu'il y a un défaut à la base.

Autre chose : votre système de calcul aboutit parfois à des stabilités fort inattendues et fort discutables. Par exemple, une agrégation de 4 sons tels que SI, DO, DO Dièse, RE donne un potentiel d'affinités de 10 unités bien supérieur à la moyenne de référence 6,66 (les 5/12<sup>e</sup> de 4 x 4), ce qui veut dire, d'après votre théorie, que cette entité est parfaitement stable. Admettons donc votre postulat, admettons qu'en vertu des affinités de sensibles (3 demi-tons agglomérés) l'entité soit très centrée sur elle-même, nous n'en jugeons pas moins de ce que cela pourra donner à l'audition, ce que l'on dispose ces 4 sons en 3 demi-tons rigoureusement superposés, soit que l'on superpose à la distance d'une 9<sup>e</sup> mineure les 2 secondes majeures SI-DO dièse et DO bémol-RE !! Qu'on essaie donc de prolonger, même pas très longtemps, une aussi cruelle agrégation, vocalement ou instrumentalement, et je crois que les oreilles à l'écoute ne seront pas précisément charmées. Je parle, bien sûr, d'oreilles normalement constituées et non de celles qui trouvent leur plaisir dans les frottements les plus agressifs. L'agrégation est peut-être stable mathématiquement parlant, mais l'est-elle aussi à l'audition ?

Mais je veux être beau joueur. Il m'est à peu près impossible de résumer tout cela en quelques lignes, de même que je ne veux pas casser la tête de ceux de nos lecteurs qui n'ont pas votre livre sous les yeux. Tout cela peut leur paraître du chinois alors que c'est très simple. Je leur conseille au contraire de se procurer votre livre, comme je l'ai fait moi-même. Cela en vaut la peine et ils jugeront eux-mêmes de la valeur respective de votre théorie et de mes observations.

Vous me reprochez « de m'être donné le malin plaisir de vous suivre en mathématicien là où l'esprit de géométrie n'avait que faire ». Les lecteurs de votre ouvrage apprécieront mais il me semble, bien au contraire, que les mathématiques tiennent beaucoup plus de place dans la pratique de la musique sérielle que le sentiment ou l'instinct musical. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les pages 41 et 42 sur les procédés employés par Pierre Boulez pour réaliser ses structures avec des séries rythmiques de 12 valeurs dont la première est avec les 11 suivantes dans les rapports successifs de 1 à 2, 2 à 3, 1 à 4, etc... Lire aussi, page 42, la progression mathématique de la « section d'or » de Lendvai, progression dans laquelle chaque chiffre est la somme des deux chiffres précédents : 1, 2, 3, 5, 8, 13, etc... Ce sont de simples jeux de chiffres mais a-t-on encore le temps de faire de la musique quand on se livre à de telles combinaisons arithmétiques ? Toute ces chinoïseries, visibles sur le papier, ne sont guère perçues à l'audition, soyez-en sûr. C'est de la musique pour les yeux et non pour l'ouïe.

**PESANTEUR ET DENSITE.** Je sais très bien que les termes « densité » et « centre de gravité » sont employés dans l'étude de bien d'autres phénomènes physiques que celui de la pesanteur, par exemple en électricité et en mécanique. Mais vous reconnaissez vous-même dans la lettre que vous m'avez écrite, que « la pesanteur dont Schoenberg a voulu délivrer l'harmonie est celle qui attire les sons dans l'orbite de la fondamentale grave de leur résonance. Elle est à sens unique et comparable en cela aux effets de l'attraction terrestre ». Et bien ! dans ce cas précis, il y a bien les notions de « densité » et de « centre de gravité » qui doivent disparaître si l'on supprime la loi de pesanteur. Mais le système schoenbergien, pas plus qu'un autre, n'a

le pouvoir de supprimer la loi de pesanteur sonore, si j'ose ainsi dire. Nous vivons selon des lois physiques déterminées et nous ne pouvons nous en abstraire. Nous sommes sur la terre, dans l'air que nous respirons, et non dans la stratosphère. Que nous le voulions ou non, il y aura toujours des sons fondamentaux dont les harmoniques se dégageront toujours vers l'aigu selon les lois de la résonance.

Sans supprimer réellement la loi de pesanteur, il est cependant possible au compositeur, même dans l'harmonie traditionnelle, de donner l'illusion que cette pesanteur n'existe plus et que nous sommes transportés en plein ciel, celui de Swedenborg si vous voulez. Rappelez-vous seulement les paroles de Baudelaire quand, extasié, il entendait jouer le prélude de « Lohengrin » : « Je me sens libéré des lois de la pesanteur ! », disait-il. Et, pourtant, Schoenberg n'était pas encore né à cette époque mais Wagner, sans sortir des lois de l'harmonie tonale et de la résonance, avait su trouver des accents, dans les harmoniques, qui transportaient l'auditeur hors de ce monde et qui semblaient dénier la loi de pesanteur. Autres exemples qui montrent combien il est possible, tout en restant dans l'harmonie tonale, de donner l'impression que la pesanteur n'existe plus : le « Scherzo » du « Songe d'une nuit d'été », de Mendelssohn, et « La Reine Mab », de « Roméo et Juliette » de Berlioz.

### RAMEAU ET LA LOI DE RESONANCE.

Il est exact que vous avez écrit, page 10 de votre livre, à l'égard des innovations de Rameau : « Leur flux parvint à fertiliser la musique au-delà de toute espérance, et la moisson des chefs-d'œuvre de l'harmonie de résonance suffirait à la gloire éternelle d'une civilisation ». Je vous en donne acte mais je crois qu'il eût été impossible de feindre d'ignorer que de sublimes chefs-d'œuvre sont sortis de cette loi de résonance. Il n'en reste pas moins que votre livre exalte les principes de Schoenberg et que vous allez jusqu'à dire, page 145, que « pour avoir emprisonné l'harmonie dans la résonance, Rameau est le grand vaincu d'aujourd'hui. Quo la souveraineté des accords de dominante où son harmonie ne pouvait qu'aboutir ait lassé les musiciens dans le même temps et par le même processus que la perspective italienne lassait les peintres, c'est ce que Debussy a merveilleusement exprimé avec les sons dans cet « Hommage à Rameau » qui, à côté de deux seules cadences parfaites destinées à justifier son titre, a magnifié ce qui le nie. » Il est évident, vous répondrai-je, que Debussy, dans son « Hommage à Rameau », n'a pas fait un pastiche de Rameau. Il a simplement exprimé à sa manière, dans sa musique comme dans ses propos, tout ce qu'il doit à ce grand musicien français. S'il y a eu un Debussy, c'est parce que, longtemps avant lui, il y a eu un Rameau. Debussy est l'aboutissement naturel d'une merveilleuse et constante évolution. A l'encontre de Schoenberg, il n'a jamais fait acte de révolutionnaire.

Tout en critiquant Rameau et la loi de résonance, vous admettez pourtant (page 94) que cette loi « du grand vaincu d'aujourd'hui » se porte toujours assez bien, à tel point que l'excellente théorie du mineur inverse chère à Hugo Riemann — et que vous avez si bien démontrée mathématiquement par votre table d'affinités de la page 93 — continuera toujours à se heurter à l'influence latente de la résonance harmonique pour peu que subsiste une certaine prépondérance fonctionnelle des sons graves. C'est précisément cette prépondérance fonctionnelle des sons graves que Schoenberg a voulu détruire, bien à tort à mon sens, car cela va contre la nature tout autant que l'abolition de la loi de perspective chez certains peintres. Et la loi des couleurs complémentaires, va-t-on la détruire, elle aussi, parce qu'elle présente ce vice rédhibitoire... d'être naturelle ? Au reste, en ce qui concerne la théorie du mineur inverse (gamme dorienne), elle est parfaitement viable, à mon avis, et applicable dans l'harmonie traditionnelle.

**CONSONANCE - DISSONANCE.** L'abolition de la notion consonance-disonance n'est pas admissible. Pour une oreille normale, cette notion existera toujours. On doit admettre toutefois que, parmi les dissonances, il y en a de plus ou moins dures. Certaines sont même très douces, presque des consonances, telle la 7<sup>e</sup> dominante ; d'autres sont cruelles, surtout quand elles se prolongent. Il faut bien reconnaître que, dans la musique sérielle, les dissonances foisonnent. Vous ne voulez faire aucune différence entre une consonance et une dissonance pour la bonne raison que toutes deux font partie de l'euphonie. Soit ! mais il y a tout de même certaines précautions à prendre en ce qui concerne les dissonances si l'on ne veut pas que l'euphonie devienne cacophonie. Votre observation

de la page 117 (intervalles serrés plus euphoniques à l'aigu qu'au grave) corrobore tout simplement la loi naturelle de la résonance (série des harmoniques se dégageant d'une fondamentale). Le grand organier Cavaillé-Coll nous en a donné une admirable démonstration au moyen de son « enregistreur harmonique » dont je parlerai ultérieurement dans un article documentaire spécial.

Ce qu'on peut aussi reprocher aux productions sérielles, c'est le mépris absolu de la mélodie. Les intervalles employés sont trop souvent barbares, tourmentés, anti-vocaux, presque inchantables. Je m'étonne que vous admiriez tant ces lignes prétendues mélodiques, vous qui insistez tant sur les dispositions naturelles de notre organe pharyngo-buccal.

**DEBUSSY ET SCHOENBERG.** Vous ne m'apprenez rien en me disant que, dans sa boutade, Debussy visait Gluck et Wagner, et non pas Schoenberg qui, à l'époque, était presque un inconnu. Pour ma part, et bien que je sois un fervent admirateur de Debussy, je ne souscris pas toujours à ses opinions et il me semble qu'il fut parfois bien sévère et même injuste à l'égard de Gluck et de Wagner — et même Beethoven — qui n'en restent pas moins des maîtres immortels. Mais la phrase « vengeresse », comme vous dites, que j'ai employée à la fin de mon article, m'a semblé s'appliquer tout à fait bien et par anticipation à Schoenberg, elle lui convient beaucoup mieux qu'à Gluck et à Wagner. Molière et La Bruyère n'ont-ils pas décrit des personnages et des caractères du Grand Siècle dont nous retrouvons la réplique, souvent plus vraie et accentuée que l'original, en nos jours du XX<sup>e</sup> siècle ?

**PREFACE DE M. ETIENNE SOURIAU.** Certes, votre éminent préfacier employait le ton humoristique en disant, à propos de sa petite-fille laissant deviner son goût pour l'harmonie traditionnelle : « Est-elle déjà perdue pour la musique dodécaphonique ? » et quand il ajoutait : « Dois-je envier à mes voisins les dons de leur enfant qui, tapant du matin au soir sur des boîtes vides ou sur le plancher, témoigne peut-être ainsi d'un goût précoce pour la musique concrète ? » Mais, malgré cet humour, il n'est pas difficile de voir où vont les préférences de M. Souriau, ce dont il est d'ailleurs parfaitement libre.

**CONCLUSION.** Il est maintenant grand

temps, mon cher confrère, de mettre fin à cette controverse. La conclusion ne se fera pas sur une banale cadence parfaite que vous n'aimez guère mais sur un bel accord suspensif, pas trop dissonant si possible et laissant chacun de nous sur ses positions. Il serait vain de discuter à perte de vue. Nous ne pourrions que laisser les lecteurs sans arriver à nous entendre. Je sens bien que la musique sérielle, et même simplement atonale, ne touchera jamais mon cœur car elle est toute cérébrale. Il se peut que je ne sois pas assez intelligent pour la comprendre malgré tous les efforts que j'ai faits, mais je n'y puis rien et je ne crois pas que je serai un jour illuminé par la grâce. Je n'ai plus beaucoup de temps devant moi puisque je suis quasi-octogénaire. Dans des moments de rudes épreuves, au cours de ma vie, il m'est souvent arrivé d'avoir le cœur reconforté par le seul souvenir d'une simple phrase d'un de nos grands maîtres, et d'en avoir les larmes aux yeux. Je sens bien que jamais un Schoenberg, un Webern, un Boulez ou un autre épigone du maître viennois, dont les productions ne sont que cérébrales, ne me donneront jamais de ces émotions-là. Que voulez-vous pour moi la musique est une affaire de cœur et, vous le savez, le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Nous venons de rompre quelques lances, mon cher confrère, et très loyalement, selon nos idées et en toute sincérité. Cela n'implique aucune inimitié entre nous. En ce jour de nouvel an, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, c'est de nous serrer cordialement la main en nous souhaitant mutuellement pour nous et les nôtres — et aussi pour nos lecteurs qui ont eu la patience de suivre notre discussion — une bonne et heureuse année.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et bien sincèrement confraternels.

André PETIOT

(1) Presses Universitaires de France-Paris. P.S. En dernière heure je viens de recevoir votre article paru dans le N° 4 (juillet 1963) de la « Revue Musicale Suisse », de Zurich, en réfutation des idées d'Ernest Ansermet. Si bien fait qu'il soit, cet article ne m'apporte malheureusement pas la lumière sur les beautés de la musique sérielle.

## TRANSATOUR S.C.T.T.V.

PRESENTE POUR 1964

### 3 croisières de Printemps

EGYPTE - GRECE - TURQUIE - RIVAGES DE LA MEDITERRANÉE

### 5 croisières d'Été

ISLANDE - SPITZBERG - CAP NORD ET SES FJORDS  
LES CAPITALES NORDIQUES - ILES DE L'ATLANTIQUE  
RIVAGES DE LA MEDITERRANÉE

### 3 croisières d'Automne

TERRE SAINE - GRECE - EGYPT - LIBAN - CHYPRE

par MT. AKROPOLIS

Prix minimum : 1.050 Frs

Le programme de ces magnifiques croisières est à votre disposition sur demande

34, rue de Lisbonne, PARIS-8<sup>e</sup> - Téléphone : LAB. 83.37

## NOTULES MUSICALES

(Suite de la page 1)

Reprise de la saison au T.N.P. « Les enfants du soleil », de Maxime Gorki, un auteur sensible et humain que je préfère à Bertold Brecht. Pourquoi a-t-on changé la composition de l'orchestre de brasserie qui accueillait les spectateurs en musique ? C'est une formation jazz qui ne joue pas du jazz pur ; qui serait excellente pour la danse mais pas suffisante pour la brasserie pour laquelle la musique viennoise et tzigane restent indispensables. Pour le reste l'œuvre de Jean Vilar continue...

A la R.T.F. Hommage à Maurice Emmanuel, pour le centenaire de sa naissance : concert donné sous le patronage de l'Association Française des Amis de Mozart et des Maîtres Classiques ; l'Orchestre de Chambre sous la direction d'André Girard a joué sa « Suite française », « Zingaresca », « Amphitryon » ; quelques chansons bourguignonnes, qui ont gardé toute leur saveur, fu-

rent chantées. Ce fut une belle soirée que nous a fait passer ce compositeur français qui a réagi à sa manière contre les lacunes d'un enseignement que l'on devrait plus souvent reviser.

Toujours à la R.T.F. première du War Requiem (Requiem de guerre) de Benjamin Britten pour soli, chœur d'enfants, chœur mixte et orchestre magistralement dirigé, dans l'Eglise Saint-Roch, par Tibor Paul, avec les artistes de la Radio. De belles pages, certaines très émouvantes. L'écriture vocale est toujours parfaite, les instruments sont écrits dans un style d'orgue moderne c'est-à-dire rempli de dissonances et de traits de virtuosité qui ne me paraissent pas toujours indispensables... Cela m'a d'autant plus frappé que je venais d'entendre quelques jours plus tôt, en l'Eglise Saint-Séverin (on avait refusé plusieurs centaines de personnes) une quarantaine de personnes (Westfälische Kantori - Deutsche Bach Solisten) juchées sur une estrade qui ont interprété, sous la di-

Instruments de Musique

**F. SUDRE**

17, avenue Trudaine — PARIS-9<sup>e</sup>

TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS

REPARATION de tous instruments quelle qu'en soit la marque — Travail rapide — Exécution parfaite

Prix consciencieux

DEMANDER NOS TARIFS INSTRUMENTS ET EDITION

rection du Professeur Dr. Wilhelm Ehmann la « Messe en Si mineur » de J.-S. Bach, dans la version originale retrouvée d'après examen des matériels qui ont servi aux exécutions de l'époque. Une conférence, en français, faite à l'Institut de Musicologie, par M. Ehmann et ses interprètes avait fait part en détail des découvertes récentes qui permettaient de rendre plus fidèlement la pensée de J.-S. Bach. La technique et la foi de ces interprètes ont servi ce chef-d'œuvre et ce fut une soirée émouvante pendant laquelle le message de Bach fut reçu pleinement grâce au silence impressionnant de la foule composée de beaucoup de jeunes.

Le jeu à deux guitares se pratique à tout âge, les virtuoses ne le dédaignent pas, pour notre délectation ; plus rare est l'association d'un virtuose flûtiste et d'un virtuose guitariste. Le résultat est très bon, comme j'ai pu le constater en écoutant à l'Institut Autrichien, le concert donné par MM. Werner Tripp (flûte) et Konrad Ragossnig (guitare). Première partie classique avec la « Sonate en la mineur », op. 1 n° 4 pour flûte et guitare (réalisant la basse continue) de G.F. Handel, sonate en ré majeur pour flûte et guitare de C. G. Scheidler, une « Sonate pour flûte seule » de C.P.H. Bach et trois menuets pour guitare seule de J. Haydn ; dans le même esprit la 2<sup>e</sup> partie était consacrée à des œuvres de O. Siegl, H. Villa-Lobos, C. Debussy et J. Ibert. Le mariage d'un instrument mono-mélodique avec un instrument en l'polyphonique et rythmique est des plus heureux, et le temps passe le plus agréablement du monde. La guitare est aussi un instrument très propice au fond sonore pendant la déclamation d'un poème comme on peut s'en rendre compte dans « Les lundis de la poésie » (présidents : Pierre Seghers et Luc Bérimont) au Club Plein Vent de la rue Descartes.

J'ai lu « Barlock » par Pierre Citron (Edit. du Seuil). Ce livre est à lire si l'on veut bien comprendre la musique de Barlock. Sa recherche des chants et danses populaires lui a permis d'avoir une opinion autorisée sur eux, en voici : « Une musique populaire atonale est inconcevable. Chacune de nos mélodies populaires est un véritable modèle de perfection artistique. Je les considère comme de chef-d'œuvres en miniature au même titre que le sont, dans le domaine des formes plus importantes, une fugue de Bach ou une sonate de Mozart. Ces mélodies peuvent être proposées comme des exemples pour la qualité et la densité sans égale de la pensée musicale qui s'exprime sans détail superflu ».

Dans la même Collection, j'ai aussi lu le « Puccini » d'André Gauthier. Pour aujourd'hui je veux noter cette opinion de l'auteur de « La Tosca » et autres pièces lyriques qui sont restées au répertoire : la chose la plus compliquée est la simplicité, et la simplicité est une divinité que doivent célébrer tous les artistes qui croient. Je reviendrai sur ce livre.

Le Directeur du Conservatoire de Mulhouse, M. Robert Bergmann, a publié une conférence « Le Jazz est-il de la musique contemporaine ? » et une brochure de 63 pages « Grands et misères de la musique et du Jazz » aux Editions Durand et Cie ; ces deux ouvrages seront très utiles à ceux qui cherchent à comprendre ce qui se passe actuellement dans le royaume de la musique dans lequel règne une telle anarchie... Ils y trouveront aussi le moyen de ne pas perdre la foi en l'éternelle musique, celle qui n'a pas été coupée de ses racines, et qui trouve dans la tonalité (et la modalité) et les lois de la résonance, les plus sûres chances de durée.

Les wagnériens salueront avec joie un livre d'une riche densité, « Présence de Wagner » de G. Leprince, agrégé de l'université. (Éditeur La Colombe, 5, rue Rousselet, Paris). C'est le résultat d'un cours de plusieurs années de Culture Musicale qui remplace avantageusement une littérature introuvable et redresse certaines erreurs ; c'est un véritable recueil de précisions, de documents, de citations littéraires et musicales. L'analyse et les commentaires de morceaux connus sont une initiation simple et vivante à la musique. Par ses échappées prolongées sur le présent et ses incursions répétées dans le passé, par son souci de la précision et son goût pour l'approfondissement psychologique, cette étude concourt à renouveler la critique wagnérienne.

Armand Lanoux, Prix Goncourt 1963, a répondu à certaines critiques dans « Arts 938 », dans un article « Naturalisme pas mort ». J'en extrais ces déclarations qui peuvent tellement s'adresser à la musique.

« J'ai la naïveté de penser que le contenu d'un roman est aussi important que sa forme ; et même qu'il doit être écrit assez simplement pour être lu par le plus grand nombre, afin que les idées qu'il porte en lui aillent le plus loin possible. Que vous le vouliez ou non, que ça vous plaise ou non, vous n'empêcherez jamais des peintres et des écrivains de décrire de manière compréhensible les paysages et les visages de leurs haines et de leurs amours et de conter des histoires, autant que possible significatives ! Dans trois siècles, comme aujourd'hui, il y aura des descendants de Balzac et de Stendhal, de Hugo et de Zola, intelligibles pour le grand nombre ; j'aime cette foi en la pérennité d'un art humain ».

De Jacques Demy (dans l'article de Christian Ledieu, « Arts 936 ») « Oui, je crois à l'amour, je crois à la vie. Je ne comprends pas les films d'Antonioni par exemple... Je veux montrer un peu de la poésie du quotidien, celle à côté de laquelle on passe, parce qu'on est pressé ou soucieux, et qui est à la portée de tout être humain ».

Puccini admirait Debussy grâce à qui il a pu enrichir sa palette. Ayant vainement attendu une suite à Pelléas et Mélisande, il a compris que c'était une impasse... Ne pourrait pas en dire autant de Wozzeck, d'Alban Berg que l'Opéra vient de mettre à son répertoire. Les opinions sont très partagées ; voici ce qu'en dit Georges Auric, l'actuel directeur de l'Opéra : je considère Wozzeck, avec Pierre Boulez, comme le seul opéra du XX<sup>e</sup> siècle qui, jusqu'à maintenant, tienne debout. « Arts 939 ». Si cette opinion ne vous suffit pas, voici, dans le même journal, celle de Jacques Bourgeois : « Donc Paris a dû attendre quarante ans une œuvre qui est la plus importante du XX<sup>e</sup> siècle avec le « Sacre du Printemps », et, du point de vue du seul théâtre lyrique, un des opéras les plus accomplis de l'histoire. La Radio, comme le disque, permettront au plus grand nombre de connaître cette œuvre dont la structure musicale comprend « ... fugue, sonate, suite, variations, etc. qui récapitulent individuellement l'histoire de la musique, et dont le tout aboutit à une synthèse nouvelle, les

justifiant sur le plan du théâtre ». Lorsqu'on croit tenir une vérité, il faut être confiant dans l'attente du jour certain où elle éclatera, d'où une attitude patiente et tolérante ; cette outrance dans l'éloge comme dans le blâme ne m'invite pas à changer d'opinion...

Avant de terminer cet article, j'ai eu l'occasion d'assister au concert de la Maîtrise de la R.T.F. à l'occasion du centenaire de la naissance de Gabriel Pierné ; Jacques Jouineau a dirigé d'une façon remarquable l'Orchestre de Chambre, la Maîtrise et les solistes (dont 4 talentueuses jeunes filles) dans « Les enfants à Bethléem », mystère en 2 parties, poème de Gabriel Nigond. Un mien ami, qui a défendu G. Pierné dans ce journal, vous en parlera longuement le mois prochain ; pour moi je ne peux taire la joie et l'émotion éprouvées à l'audition de cet authentique chef-d'œuvre de grâce, de fraîcheur, de lumière et à qui le nombreux public qui remplissait la salle de l'ancien Conservatoire a fait, tant à l'auteur qu'aux interprètes, le plus chaleureux succès ; cela me prouve une fois de plus que le meilleur ciment pour la construction musicale, c'est la tendresse...

En guise de coda, quelques phrases à méditer : Peindre c'est croire (Goya). On use de couleurs, mais on peint avec le sentiment (Charadin). J'ai beau faire, je ne donne qu'une parcelle de ma joie intérieure (Raoul Dufy). Il faut aller au-delà des règles pour comprendre (Inghelbrecht) Chut. Si tu réussis à instaurer en toi le silence, alors la musique commencera... (Joseph Samson). Misère et Muses ne sont point sœurs (Palestrina). J'aime mieux ce qui me touche que ce qui me surprend (Couperin). La musique doit s'adresser au cœur car il y a assez de choses qui s'adressent à l'intelligence (Honegger). La stylisation est pour ceux qui n'ont pas de style (Jean Cocteau). La perfection du métier est de faire complètement oublier les procédés qu'il met en œuvre (J. Copeau). Saint-Ouen, décembre 1963.

Georges AUBANEL

## CHRONIQUE des DISQUES

(Suite de la page 1)

un texte italien. Elle date de son séjour à Rome, et on la suppose œuvre de circonstance (à suite d'un « terremoto »). Des traces de symbolisme s'y peuvent déceler (le tremblement, les rayons du soleil qui percent...). En tout cas, sa force tranquille et mesurée s'impose irrésistiblement.

(Ouverture toute lulliste par la coupe et l'esprit : a) lent et très solennel, b) vif et en imitations. Récitatif. Aria chantant la beauté du destin de la Vierge ; très pure, sublime, accompagnée par les seuls violoncelle et orgue, elle constitue le centre et sommet de l'œuvre. Récitatif. Aria évoquant les fureurs, Infernales, avec basses menaçantes. Récitatif. Aria et chœur alternés chantant l'espérance et apportant une magnifique conclusion à la cantate).

M.-M. Jottini adopte une attitude humble et pieuse. La voix est belle mais la technique, qui semble encore perfectible, se trouve ici mise à rude épreuve. Quelques aigus tendus. Hormis le style parfois légèrement discutable du premier violon solo, l'Orchestre — Angelicum de Milan, direction Cillararo — donne satisfaction ; il est clair, très vivant ; très lyrique aussi.

Le Salve Regina, brûlant d'amour, adopte également la structure d'une cantate.

1. - Des accents de transport mystique baignent chant et accompagnement. 2. - Envahi par la douleur. 3. - Entamée par l'orgue, confirmée par les cordes, la jubilation est couronnée par la soliste. 4. - Affectueux récitatif).

C'est avec délicatesse que notre soprano interprète cette pièce, qui lui convient nettement mieux.

L'enregistrement se signale par sa douceur et sa limpidité. Légers défauts de pressage. Sur la brochure : notice, texte et sa traduction française. (2)

### MUSIQUE INSTRUMENTALE + PAGANINI : LE VIOLON

Jusqu' alors inédit au disque, le concerto n° 5 en la mineur pour violon

et orchestre offre un double visage ; lyrisme ardent, virtuosité éblouissante, en un mélange savamment dosé.

(Allegro : un audacieux coup de timbale précède le tutti qui expose un thème fait de deux éléments, l'un fier et impétueux, l'autre doux et expressif ; la deuxième phrase, plus chantante, s'annonce au hautbois, se reprend aux cordes ; cette grandiose entrée en matière ouvre la voie aux soli, majestueux et impératifs. Développement chaleureux et brillant, selon les spectaculaires recettes chères à Paganini. Conclusion après une longue et difficile cadence. Andante : Cantilène d'une générosité toute italienne, que le soliste fait planer au-dessus d'un orchestre... secondaire. Finale : Le Soliste expose d'emblée un séduisant thème de rondo, hésitant entre majeur et mineur : d'où développement piquant, par ailleurs hérissé d'acrobatiques caprices décoratifs).

Gullî chante intensément sur toute l'étendue d'un registre fort homogène, dont les graves sont chauds et les aigus lumineux. Il se joue des terribles difficultés qui, bien entendu, sont exigées de lui (harmoniques, coups d'archet volants, etc.). Sous la conduite de Rosada, l'Orchestre, de l'Angelicum de Milan, dont les sonorités plaisent, accorde une active participation.

Le disque est complété par un petit récital sans orchestre qui permet au violoniste de confirmer son étonnante technique dans quatre pièces transcendantes.

Les Caprices furent écrits, on le sait, pour violon seul. Le Capriccio op. 1 n° 16, en sol mineur, trace impétueusement son chemin à travers un déluge de notes. Dans le Capriccio op. 1 n° 17, les fusées jaillissent et retombent par salves.

Les autres pièces prévoient un accompagnement pianistique. Les célèbres 1 palpit (op. 13) commencent par une grande introduction-récitatif, puis le thème est suivi de trois variations où les traditionnels traquenards violonisti-

# Éditions J. M. CHAMPEL

Boite Postale n° 2

NEUVILLE - SUR - AIN (Ain)

Tél. 17

MARGUERITAT - SCHOENAERS - MILLEREAU et CHAMPEL réunis

## INSTRUMENTS CHAMPEL

TROMPETTE	cuivre : 199
»	argentée : 235
BUGLE	cuivre : 305
»	argenté : 350
TROMBONE	cuivre : 306
»	argenté : 363

CLARINETTE 276

GROSSE CAISSE  
65 x 30 à 2 peaux 225

CAISSE CLAIRE  
modèle extra plat 190  
fût nickelé

CLAIRON 48,45

TROMPETTE cavalerie 65,55

TROMPE 165,30

TAMBOUR 4/4 125,40

» 3/4 114

» 1/2 110

## INSTRUMENTS COUESNON

Grâce à notre stock important, nous livrons par retour les Instruments COUESNON suivants : Trompette, bugle, cornet, alto, basse 3 et 4 pistons, baryton, trombone, clarinette ainsi que les instruments de clique

Nous fournissons également les instruments :

SELMER - DOLNET

BUFFET - CRAMPON

COURTOIS - NOBLET

PELISSON - MALERME

La plus importante maison française pour harmonies fanfares et cliques



### « ARTISTE »

Le moins cher des saxophones modernes

Tous les perfectionnements

Perce nouvelle !

Argenté luxe

ALTO : 686 F

TENOR : 851 F

Jusqu'aux plus grands!... seul **QUESNON** peut vous offrir tous les instruments que vous recherchez.



Trompettes - Bugles -  
Cornets-Altos - Barytons  
Basses - Contrebasses -  
Soubassophones -  
Helicons - Trombones à  
coulisse et à pistons -  
Saxophones Soprano Alto  
et Baryton - Flûtes - Gui-  
tares - Clarinettes - Tous  
les instruments de fanfare,  
sonnerie et batterie

**QUESNON**

## PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 2 F la ligne de 32 lettres, signes ou intervalles.

### OFFRES D'EMPLOIS

- L'Harmonie Municipale de VICHY procurerait éventuellement emploi chez Entreprenneurs de la Ville, à bons ouvriers, plâtriers, peintres, électriciens, serruriers et monteurs en chauffage central, pouvant assurer partie sérieuse Hautbois, cor anglais, basson, clarinette, saxophone, cor d'harmonie, bugle, saxhorn-basse et contrebasse à cordes. Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. RELIN, directeur, 54, bd de l'Hôpital, à VICHY (Allier).
- Orchestre de chambre cherche très bon violoncelle, si possible retraité; formerait élèves. Ecr. MOREL, 12, rue des Jardins, GAP. (H.-A.).
- Harmonie Municipale de VERDUN recherche pour faire fonction Tambour-Major, personne ayant les capacités d'un bon maçon ou d'un bon serrurier ou d'un bon menuisier ou d'un bon plombier. Logement assuré. Ecr. avec références à M. KIRIKDJIAN Haik, président, 41, av. Miribel, VERDUN (Meuse).
- Importante usine Instruments de musique a vent, recherche très bon clarinetiste, 1er prix Conservatoire, même province, susceptible tenir emploi service commercial, essai et accord instruments. Situation stable assurée. Ecr. G. LEBLANC S.A., 70, rue des Rigoles, PARIS-20<sup>e</sup>.
- Harmonie Municipale de LOUDUN (Vienne) cherche musicien : trombone à coulisse, basse ou trompette d'harmonie, pouvant assurer direction de la clique. Emploi et logement assurés. S'adresser à M. CRITON Serge, président, LOUDUN (Vienne).
- Ville importante Bretagne-Sud, proximité plages, dispose de places de fonctionnaires municipaux, particulièrement aux services techniques. Une option favorable sera réservée à de bons musiciens désireux de prêter leur concours à l'Orchestre municipal et à l'Harmonie de la ville. Ecrire au journal sous le numéro 188.
- Emplois d'ébénistes connaissant placage ou vernis réservés pour bons musiciens trompettes ou bugles de préférence. Ecrire avec références : M. ROBIN, directeur de LA LYRE, rue de la IV<sup>e</sup>-République, DECAZEVILLE (Aveyron).
- L'Harmonie Municipale de CHATEAUROUX, cherche clarinetiste, pouvant assurer partie solo et donner des cours à l'Ecole de Musique. Ecr. en donnant renseignements sur profession, situation de famille, à M. DUPOUY, chef de musique, 169 D, avenue de Verdun, CHATEAUROUX (Indre).
- Commune 6.000 habitants Normande, réserve une place de commis d'administration, une place de jardinier chef, et de nombreuses places dans l'industrie, à bons musiciens. (Clique ou harmonie). Ecr. au journal s/le N° 189.

### DEMANDES D'EMPLOIS

- Chef de Musique Capitaine retraitable en janvier 1964, recherche direction bonne harmonie. Ecr. au journal s/N° 187 qui transmettra.

### OCCASIONS

- Achète Trompe d'occasion même mauvais état. Vends occ. Saxo-alto Monopole, Cornet, Alto. Ecr. Journal s/N° 185 qui transmettra.
- Suls acheteur contrebasse à cordes. Ecr. journal s/N° 186 qui transmettra.

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits. F.-P. LOUP, Roquefortles-Pins (Alpes-Maritimes).

### MUSIQUES MILITAIRES

La Musique de la Garnison de Bayonne (B.-P.) « Parachutistes d'Infanterie de Marine » réserve des places à de bons éléments « bois et cuivre » désirant s'engager :  
1) par devancement d'appel (durée du service militaire);  
2) pour 2 ans et plus.  
Possibilité de suivre les cours de l'Ecole nationale de musique de Bayonne.

Primes d'engagement très intéressantes (pour engagement de 2 ans et plus).  
Exemple : l'engagé de 5 ans, s'il possède le C.E.P. plus le brevet de « para », perçoit 6.300 F de prime.  
Pour tous renseignements, écrire avec timbre réponse au chef de musique Capitaine Clausse, Caserne Château-Neuf, à Bayonne (B.-P.).

## 50<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA C. M. F.

(24, 25, 26 et 27 OCTOBRE 1963)

- Etaient présents : M. LAMY président artistique de la C.M.F., ainsi que tous les délégués représentant chacune des fédérations ci-après :
- AINSE : MM. THIRAUET Roger, AMANDIO Fernand, CAUVIN André.  
CHORALES D'ALSACE : M. PFLIMLIN Rodolphe.  
MAMOLINES D'ALSACE - LORRAINE : M. ANGSTER Robert.  
MUSIQUES D'ALSACE : M. MONPEURT. ARDENNES : MM. DAUCHY Paul, GOFETTE Fernand, LUDINARD Gabriel.  
AUBE et HAUTE-MARNE : M. LOGE Emile, VALLET Roger.  
BOUCHES-DU-RHÔNE : MM. BLANC, LOMBARD.  
BRETAGNE - ANJOU : M. ETOURNAY Jean.  
REGION de BRIOUDE : M. PROHET Henri.  
CENTRE : MM. MARTINET Henri, RELFORD M., WEGL Jacques.  
CHAMPAGNE et MEUSE : M. JANTZY Henri.  
CHARENTE : MM. DUBOIS Pierre, COITEUX Roger.  
CÔTE D'OR : MM. AMELLER André, POINSARD René, BLANCARD Jean.  
FRANCHE-COMTE - TERRITOIRE DE BELFORT : M. CIAPOLINO.  
HAUTE-GARONNE : MM. VERDIER, MELLET, TOLOSA.  
HAUTES-PYRENNES : MM. SOUPTESS Yvan, LE BOURGEOIS Jaek.
- HAUTE-VIENNE : M. CHASSAGNE.  
INDRE : MM. SIBOULET, GAULTIER Jean-H.  
INDRE-ET-LOIRE : MM. OUCHET, PROLFOND, DORIZON, DABIN.  
LOIRE et HAUTE-LOIRE : MM. SABY, DELBARRE.  
MIDI : M. RAUZY.  
MOSELLE et MEURTHE-ET-MOSELLE : MM. GOIZNE Henri, SCHNEIDER Marcel.  
NORD et PAS-DE-CALAIS : MM. DUFOUR, PREVOT.  
NORMANDIE : MM. ANNE Fernand, ANGOT Marcel.  
OISE : MM. BONNEAU, PINCHOT.  
ORLEANAIS-BERRY : MM. CORNICION René, BALICHON Marcel.  
OUEST : M. GROUJANNE, TEXIER René, BONNIN, LECOMTE.  
SAONE-ET-LOIRE : MM. MERILLE, COMBIER, GAUDIAUT.  
SARTHE et MAYENNE : MM. PERAUDEAU, HUREAU.  
SEINE-ET-MARNE : MM. FIEVET Paul, CHIBOUST.  
SEINE et SEINE-ET-OISE : MM. HUGONNET, BRUN Maurice, LORIN Etienne.  
SOMME : M. JAY.  
SUD-EST : MM. ROLANDO, ROBERT.  
SUD-OUEST : MM. SALLARD, DESSAUT, DAVID, LAPORTE, TRÉMINÉ.  
TARN : M. BASCOU, Maurice.  
VAR : MM. BERTHE Raymond, NICOLINI Jean, MARITON.
- VAUCLUSE : BOITELET, PITON.  
VOSGES : MM. ROUSSEL Jérôme, PETIT Jean, HENRY Emile, BRETON Gaston.
- DELEGATION LUXEMBOURGEOISE : MM. PLEGER, CHRISTNACH, THORN.  
ALGERIE : MM. DUVIÉLLA, ATTYASSE, MM. FROMENTAL et GANDIE étaient excusés.
- Etaient excusés : MM. MEULET Henri, LEGRAS Henri, ROMBY, FERRUSSEL, MANN Charles, PRAUDEAU Clément, FORGET Henri, BIGOTTE, VRIEZ, DELTOUR, GUILHALMIEN, DEROCHE (malade), KINTZIG, CIMETIERE René, HERACLE-LEROY, VILLEMOT, CIRAN Henri, LUCIANI Georges, SISTERON Marius, GUINCHARD, MOUTTE, CLAMON DRUGÉ Charles, SCHÖENTGEN.
- La séance est ouverte à 9 h. sous la présidence de M. Ehrmann.  
Après son allocution, le président déclare ouvert le 50<sup>e</sup> Congrès de la Confédération musicale de France.
- RAPPORT DU SECRÉTAIRE GENERAL  
M. le PRÉSIDENT : M. Anne va vous donner lecture du rapport moral M. le secrétaire général étant souffrant.  
LECTURE-APPL.  
M. le PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport moral. Qui est d'avis de l'accepter ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

## CHRONIQUE DES DISQUES

(Suite de la page 3)

+ HAYDN : DIVERS INSTRUMENTS

ques de Nicolo sont accumulés à plaisir (notamment des harmoniques en doubles-cordes). Enfin le Cantabile en ré majeur est un parfait exemple de « bel canto » instrumental.

Le tout sur une gravure claire et colorée, bien présentée. (3)

+ VIVALDI : INSTRUMENTS DIVERS

Notre enthousiasme de poser sur le plateau des concerti que nous pensions inconnus et s'adressant à divers instruments peu couramment utilisés en tant que solistes, s'est considérablement refroidi en constatant qu'il s'agissait d'arrangements de concert de violon. Cela dit reconnaissons, d'une part que les arguments fournis à titre de justification ne manquent pas de poids, et d'autre part que ce nouvel habillement leur va, il faut l'avouer, fort bien. Sans doute avons-nous donc tort de signaler le sentiment de frustration, mesquin et petit-bourgeois, qui nous envahit...

Le Concerto de l'Ascension pour clavier et cordes n'est pas éloigné de la tradition de Bach avec, bien entendu, plus de chaleur méditerranéenne. Une franche gaieté l'anime, qui fait penser à celle des concerti pour orgue de Haydn.

(1. - Plein de digne joie. 2. - Courte halte au cours de laquelle le soliste diserte sur un tranquille ostinato rythmique. 3. - Résolument allègre).

Le clavecin de De Tournemire scintille. Conduit par Duhamel, un orchestre d'effectif réduit (bravo!) le soutient avec tact et énergie.

Suit le Concerto de Raguse pour guitare et ensemble de cordes pincées. Ici l'arrangement est audacieux (une plus quatre guitares, deux mandolines, une contrebasse) mais il permet d'obtenir une exquise « légèreté de sérénade ».

(1. - Vivant et coloré. 2. - Chant expressif, d'une pénétrante poésie. 3. - Franchement dansant; allure de fête).

Timbre clair et jeu très habile chez le guitariste Membrado. Le tutti d'accompagnement est suffisamment léger pour ne pas l'écraser.

Le Concerto « Carnaval » pour flauto piccolo et cordes avec harpe et cor est une pièce irrésistible. La sonorité ensoleillée de la petite flûte se marie à la harpe et au cor obligés, tout en s'élevant au-dessus de l'ensemble des cordes.

(1. - Là encore, atmosphère de liesse. 2. - Caresante pastorale estivale. 3. - D'un entrain fol et bariolé).

Bourdoin est à la flûte le virtuose que l'on connaît. Ici, l'agilité avec laquelle il fait gazouiller son piccolo étonne plus encore.

Le Concerto « Saint Antoine de Padoue » pour harpe et cordes, avec deux flûtes est une œuvre peu homogène peut-être, mais distinguée et captivante.

(1. - Réserve de ravissants et étincelants passages soli à la harpe. 2. - Sur une basse aux dessins gravement obstinés, la harpe grapille aux étoiles. 3. - Nouvelle joyeuse fête mélodico-rythmique, avec longue et fine cadence harpée).

Soutenue par un orchestre discret (sauf les cordes graves un peu pesantes dans le largo) et efficace, la harpe est tenue par Annie Challan, artiste connue dont la valeur égale la modestie.

La stéréophonie — dont l'effet est ici large mais assez peu profond — a plutôt recherché la synthèse que la dissociation, et c'est très bien ainsi. Notice. Belle et solide présentation. (4)

Ce Concerto per l'organo s'adresse à un instrument uniquement manuel (Moderato : exposé du matériel thématique par le tutti; l'orgue le reprend pour le varier très décorativement. Largo : le soliste fait planer son fin et lumineux commentaire au-dessus d'un ensemble de cordes limpide comme une fontaine. Allegro : thème « signé » (présenté par l'orchestre; développement coupé par les interventions d'un orgue souvent digressif).

Sur un positif scintillant aux sonorités légères et délicieuses, Eva Hölderlin donne une version claire de cette page mineure. Quant à l'Orchestre de chambre de la Sarre que dirige Ristenpart, il joue dans un style très pur; le phrasé des cordes a des respirations très aisées.

La Symphonie Concertante oppose au ripieno : violon, violoncelle, hautbois et basson (Allegro : au tutti la présentation des thèmes un et deux, aux solistes celle du troisième; la discussion entre les uns et les autres est toujours de bon ton, souvent expressive, parfois allègre. Andante : la phrase simple, chantante et flexible, bénéficie d'un traitement réservé aux solistes. Allegro : rondo accorte, dont l'allégresse laisse parfois place à un libre récitatif du violon solo).

Hendel, Hindrichs, Winschermann et Haultier, tous artistes éprouvés, ravissent dans leurs très importantes interventions. Voilà une version très consciencieuse, peut-être un peu rigide (c'est-à-dire qu'on la souhaiterait plus souriante, viennoise...)

Le disque est complété par deux Nocturnes — probablement de la série écrite pour le Roi de Naples — pour petit orchestre à cordes avec quelques vents.

Trois mouvements dans le Notturmo n° 2 (1. - Une idée franche, une autre aux chromatiques sinuosités, alimentent un développement de forme sonate. 2. - Fluide et poétique. 3. - Phrase mousseuse exposée par la flûte; développement habilement conduit) deux seulement dans le Notturmo n° 6 (1. - Sur motif ternaire, curieusement accentué. 2. - Ariette charmante, dont la poésie prend parfois des teintes mélancoliques).

Bien entendu, ces deux pièces font l'objet d'un travail minutieux et subtil de la part de Ristenpart et de ses musiciens.

Conclusion. Un programme délassant, un disque un peu sérieux. Réalisation transparente, inscrite sur gravure généreuse. Une initiative à encourager; la notice jointe fournit des analyses très détaillées, émaillées de nombreuses citations musicales. (5)

Roland CHAILLON.

1. - D.G.G. 18 305 LPM (33-30)
2. - Harmonia Mundi 30 535 HMA (33-30)
3. - Harmonia Mundi 30 527 HMA (33-30)
4. - Philips 835 478 LY (33-30)
5. - Club français du Disque 278 (33-30)



**RAPPORT DU TRESORIER**  
**RAPPORT**  
**DE LA COMMISSION DE VERIFICATION**  
**DES COMPTES**

M. le PRESIDENT : Je donne la parole à M. Hugonnet pour son rapport.

M. HUGONNET : On a l'habitude, dans les congrès, d'infliger des punitions, après les repas, sous forme de discours. Moi je m'excuse si la lecture du rapport financier, du bilan, des comptes et des mouvements de trésorerie, documents qui vous ont d'ailleurs été distribués, vous paraît fastidieuse. Elle sera en effet un peu longue.

**(LECTURE)**

M. HUGONNET : On nous a donné avant la réunion les comptes ronéotypés, comme vous l'avez demandé. Nous allons les parcourir ensemble (lecture).

M. HUGONNET : Vous voyez que nous n'avons pas énormément d'argent dans les disponibilités. Il nous faut environ 25 millions par an, pour avoir la possibilité de ne faire appel à aucun concours, et de ne vendre aucun titre. Et sur les 10 millions qui sont indiqués dans le document que vous avez entre les mains, il faut retirer les 4 millions de titres. Par conséquent, nous n'avons plus que 6 millions disponibles, c'est-à-dire à peu près un trimestre. Or, comme les cotisations arrivent en retard, quelquefois, et les assurances, et que nous avons à payer beaucoup de choses, vous voyez que ce n'est pas une somme très élevée pour faire face aux dépenses.

Réalisables à court terme : (lecture). Nous faisons toujours une provision pour créances. Mais l'an dernier nous avons tout de même récupéré une somme assez importante.

Passif (lecture).

Voilà donc les comptes, tels qu'ils vous étaient donnés jusqu'à présent. Mais j'ai demandé que, pour cette année, on fasse un troisième compte. Je pense que chez vous, dans toutes vos comptabilités, qui sont beaucoup plus simplifiées que celle de la Confédération, vous faites un total des recettes, un total des dépenses. Mais là nous sommes obligés de faire un bilan, parce que nous avons des choses qui ont été encaissées, des choses qui ont été réservées, des excédents à reporter ; nous avons la participation du local, nous avons la provision pour l'achat d'instruments ; nous avons des immobilisations de matériel. Tout cela nous oblige à faire un compte de bilan. J'ai demandé qu'on établisse un compte de mouvements de trésorerie, qui explique ce que vous savez d'ailleurs. Vous aviez au bilan 1962 des disponibilités qui existaient à fin 1962, que je peux vous rappeler, et vous avez maintenant les disponibilités qui existent au 1<sup>er</sup> octobre 1963. Si vous voulez prendre les deux dernières pages, nous allons parcourir ensemble ces mouvements de trésorerie.

Sommes disponibles au 1<sup>er</sup> octobre 1962 (lecture). Vous avez donc entendu la lecture des différents comptes. Si vous voulez bien, je vais continuer maintenant le rapport, avec quelques explications. Je les ai déjà données en cours de lecture, mais je crois qu'il est bon de les rappeler : (lecture). M. Ehrmann vous disait qu'il était là depuis 10 ans. Il y a 10 ans, les assurances étaient très peu de chose ; le personnel était en moins grand nombre et à mi-temps ; le journal a pris un développement important, ce qui nous oblige certainement à voir encore un peu plus grand pour la maison du musicien qui a été mise en commencement de réalisation appréciable (lecture-suite).

Je vous demande un fonds de prévoyance, parce que nous ne savons pas ce qui peut arriver dans l'avenir. Je vous demande également une provision pour extension du siège, parce que le rêve, ce n'est pas seulement d'avoir un local où nous mettons les employés et les bureaux ; nous voudrions avoir un jour une bibliothèque, une discothèque et une salle de réunion plus importante, ce qui nous permettrait de faire nos assemblées générales à chez nous.

Je tiens à remercier les commissaires aux comptes. Nous vous demandons maintenant d'entendre leur rapport.

M. le PRESIDENT : Je donne la parole à M. Saby, commissaire aux comptes.

M. Saby donne lecture de son rapport. (Applaudissements).

M. HUGONNET : D'accord avec le président, le bureau ayant été mis au courant, je vous demande d'adopter les résolutions suivantes.

**PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, du trésorier, l'assemblée générale approuve sans réserves les mouvements de trésorerie, le bilan et compte de résultats.

Le résultat, après amortissement pour le local, se traduit par un excédent de 21.930,30, reporté à nouveau.

Elle donne quitus sans réserves aux président et trésorier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : D'abord je remercie notre trésorier, M. Hugonnet, pour ce rapport vraiment très détaillé. Je lui demande de donner la liste des instruments qui ont été achetés, puisque vous avez parlé de la somme donnée.

M. HUGONNET : Voilà la liste des instruments. Le montant du prix d'achat est de 6.210,36.

M. le PRESIDENT : Cette somme tient compte évidemment des remises, très importantes, que j'ai pu obtenir des fabricants d'instruments. Je suis heureux de les en remercier à nouveau.

**DEUXIEME RESOLUTION**

Sur le compte reports antérieurs, s'élevant à 158.202,27, l'assemblée générale approuve de porter une provision de cent mille francs à l'extension du local et siège de la C.M.F. sous la rubrique « Maisons des Sociétés populaires de musique ».

Le reliquat, soit 58.202,27 francs, est reporté au titre « Fonds de Prévoyance ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

Le projet de budget 1963 est repris comme base de projet 1964.

Adopté à l'unanimité.

**EXAMENS FEDERAUX**

M. le PRESIDENT : Nous avons eu une réunion de bureau jeudi et une réunion de la commission administrative hier après-midi, toutes les questions s'y rapportant ont déjà été étudiées. Comme

la plupart des congressistes assistaient aux réunions, je pense que nous allons pouvoir adopter les résolutions qui ont été prises.

Il a été décidé de modifier la notation des examens fédéraux, dans un souci de donner satisfaction aux fédérations et aux sociétés qui se plaignent que le règlement prévoit des lectures à vue chantées et des dictées musicales. Vous savez qu'au cours préparatoire il n'y a pas de dictées musicales. C'est simplement la reconnaissance des sons, qui est obligatoire et que l'on peut faire faire sur n'importe quel instrument. Dans les autres cours, il y a la dictée, ce que nous avons surtout modifié, ou plus exactement fait, c'est de mettre en parallèle les examens fédéraux avec les concours d'Excellence. A ces dernières épreuves, la dictée est notée sur 6, la théorie sur 4. La lecture à vue est notée sur 10 ; l'instrumentale sur 5, et la lecture chantée sur 5, ce qui fait 10. On laisse les 20 pour la seule exécution du morceau imposé. Nous estimons que c'est beaucoup plus sage, et nous demandons que pour les examens fédéraux, soit appliquée la même notation.

Cette mesure doit donner satisfaction à la plupart des vœux que nous avons eus au sujet de l'enseignement de la musique. Je mets donc cette proposition aux voix.

M. THIBAUT : Je demande la parole, Monsieur le Président, car je voudrais un peu marquer d'une manière extrêmement claire que cette mesure-là ne change pas ce qui avait été décidé en ce qui concerne la lecture chantée. Elle est obligatoirement chantée.

M. le PRESIDENT : J'ai bien spécifié une lecture chantée. Mais justement celui qui n'obtiendrait pas une bonne note dans cette épreuve pourra se rattraper avec la lecture instrumentale.

M. BONNIN : Je me doutais que l'on étudierait cette question. C'est pourquoi je suis venu au congrès. D'ailleurs, en Charente-Maritime et dans la Vienne, les sociétés ne sont pas du tout désireuses du chant ni de la dictée musicale. Mais enfin, avec le temps, je pense qu'on y arrivera.

M. le PRESIDENT : Il y a le programme imposé par les services officiels.

M. BONNIN : Je vous remercie.

M. le PRESIDENT : Messieurs, je mets cette proposition aux voix. Mais j'insiste, comme dit M. Thibault, et je suis tout à fait de son avis, il reste la lecture chantée, qui compte pour 5, et la lecture instrumentale, pour 5. C'est bien clair. Cela vous permet de conserver les 20 points pour le morceau imposé. Pour cette proposition :

(Adopté à l'unanimité).

M. le PRESIDENT : Nous devrions parler maintenant du guide-annuaire. Mais je crois que Monsieur Fournet viendra tout à l'heure pour vous donner des explications à ce sujet. Alors, si vous voulez bien, nous allons l'attendre.

**STAGES**

M. le PRESIDENT : Je donne la parole à M. Robert.

M. ROBERT : Je vous demanderais d'entendre M. Merille avant moi.

M. MERILLE : Si vous en faites une question de préséance... Je vous remercie beaucoup. J'ai vraiment très peu de choses à dire sur le stage de Mâcon. Messieurs, notre stage, vous le savez, est organisé en somme comme stage complémentaire de celui d'Aix-en-Provence. On prend des gaillards qui sont déjà plus âgés, qui sont destinés à tenir une baguette, à Aix, tandis qu'à Mâcon, nous prenons des élèves de deux sortes : les juniors, de 13 à 16 ans, qui nous servent en somme de cobayes, et puis des élèves de 17 ans et au-dessus. Nous leur donnons des compléments d'éducation musicale, ce qu'on ne peut pas faire dans leurs sociétés.

Le résultat, je ne devrais pas vous en parler, vous le voyez dans les journaux, tout au moins le journal de la Confédération Musicale de France, le résultat est excellent, puisque cette année nous avons 90 élèves qui ont fréquenté nos cours et nous en avons refusé au minimum autant, faute de place et faute d'argent. C'est surtout d'ailleurs faute d'argent, parce que vous savez qu'à Mâcon, notre stage est organisé uniquement par notre fédération, sans autres subside d'aucune sorte. Cela nous coûte tous les ans 1.000.000 francs. Par conséquent vous voyez que nous ne pouvons pas faire davantage.

Je souhaiterais, comme je l'ai déjà dit l'année dernière, que des stages comme celui d'Aix, comme celui de Mâcon, s'insèrent dans toute la France. Chez nous, je vous assure qu'en dehors de cette question d'argent, c'est excessivement facile d'organiser un stage. Vous trouvez toujours des professeurs bénévoles, comme nous en trouvons à Mâcon. Et j'en profite pour leur dire merci en public.

C'est tout ce que j'avais à vous dire au sujet de ce stage. — (appl.)

M. ROBERT : J'ai peu de chose à ajouter au sujet des stages, si ce n'est : Venez les voir, après vous critiquer. Tant que vous n'avez pas visité les stages, vous ne pouvez pas dire que c'est merveilleux. Nous sommes d'accord, mais...

M. MERILLE : Ce n'est pas à nous à le dire.

M. ROBERT : Alors venez, et rendez-vous compte vous-mêmes. Cependant, à titre documentaire, je voudrais vous dire que j'ai reçu, à la suite d'un stage, quantité de lettres de stagiaires. Nous permettons aux stagiaires de nous critiquer, car c'est avec ces critiques que nous avons pu améliorer notre emploi du temps, notre façon de travailler. Et je suis obligé de vous lire quelques passages de ces lettres, pour votre documentation. Voici une lettre signée par tous les stagiaires de deuxième année :

« Nous comprenons très bien qu'en 15 jours il est impossible de tout voir, de tout explorer. Nous sommes venus surtout nous documenter en ce qui concerne nos insuffisances, afin d'y remédier. Faites-nous confiance. Avec délicatesse et beaucoup d'humour, vous nous avez fait prendre conscience de nos faiblesses. Au lieu de nous décourager, vous nous avez stimulés, poussés au travail. C'est vous, Monsieur le Directeur...

En résumé, ceux-ci sont enchantés de leur stage de cette année, parce que nous avons apporté quelques modifications sur le plan du travail ; il a été moins intensif, mais plus productif.

Plusieurs autres, de première année, ont détaillé intelligemment ce qu'ils ont fait.

Je vous le dit rapidement : de 8 à 9 h. Il y avait cours d'ensemble instrumental, où les stagiaires faisaient ce que nous faisons dans nos répétitions de sociétés, exercices sur la gamme, etc... ; cours d'orchestration, d'harmonie, de direction, cours de baguette, cours de solfège. Cela fait tout de même un emploi du temps assez chargé.

Ces lettres, j'aimerais, bien entendu en retirant tous les éloges, qu'elle figurent dans le Journal de la Confédération ; parce que si, hier, j'ai dit que nous avions 5.000 sociétés, parmi lesquelles beaucoup avaient des chefs qui ne possédaient que des connaissances insuffisantes, et si un monsieur a dit hier qu'il souhaiterait beaucoup de publicité pour les stages, il me semble que ce soit une façon de les faire connaître. Quantité de personnes ne sont pas au courant, ne savent pas ce qu'est le moyen de remédier au manque d'instruction... C'est justement pour améliorer nos musiques qu'il est souhaitable d'inciter de faire venir au stage les chefs qui ne sont pas encore venus.

Nous avons reçu à Aix-en-Provence, depuis 8 ans, plus de 500 stagiaires, 500 chefs de musique qui, courageusement, sont venus là participer à nos travaux. Entre parenthèses, Monsieur Dondeyne nous a fait le plaisir d'envoyer à Aix-en-Provence, un de ses musiciens de la musique des Gardiens de la Paix, premier prix de Paris. Lorsqu'il est arrivé à Aix-en-Provence, il est venu me voir, dans un coin, et il m'a dit : « Monsieur, je viens ici parce que Monsieur Dondeyne m'a conseillé de venir. Mais je suis premier prix de Paris, et j'ai l'impression que je viens me reposer, me promener, que je n'aurai rien à apprendre. » Il a été franc. Il a dit : « Aix-en-Provence, c'est très joli, je vais y passer 15 jours de vacances. » Je lui est répondu ceci : « Faites le tour des classes. Il est évident que votre prix de Paris peut vous dispenser de pas mal de choses. Et revenez me voir demain matin. Si vous jugez que vous n'avez rien à apprendre, vous repartirez ; ou vous resterez ici à vous promener, dans Aix, toute la journée. » Le soir même, après avoir visité quelques coins, il a eu le courage de venir me dire : « Je suis 1<sup>er</sup> prix de Paris, mais je reconnais que ce que vous faites à Aix-en-Provence est très intéressant. »

Alors, voyez-vous, quand un artiste, qui est un professionnel, suit le stage d'Aix, il voit comment nous faisons les répétitions de détail, il voit comment nous faisons l'enseignement du solfège, au point de vue pédagogique et au point de vue artistique. Alors cela devrait attirer les chefs de musique, que nous ne comptons pas sur les doigts, mais par milliers, qui sont pleins de bonne volonté, pleins de courage, pour assurer leur direction.

Je crois que c'est à eux que les stages s'adressent. S'ils ne viennent pas, c'est qu'ils éprouvent une certaine crainte ; et c'est cela qu'il faudrait dissiper chez eux. Ils craignent que dans les stages on ne remarque leur insuffisance. Ce n'est pas vrai, nous ne disons jamais à un stagiaire : « Je vais vous apprendre quelque chose. » Nous disons simplement : « Je vais vous apprendre à apprendre à vos élèves. » Et en plus, apprenant à ses élèves, c'est lui qui apprend. Ne voyant pas ses insuffisances, par ce procédé il retient quand même les principes essentiels, et fait beaucoup de progrès.

Bien sûr, en 15 jours nous n'avons pas la prétention de faire des artistes. Mais ils apprennent tout de même beaucoup de choses.

Il serait très intéressant que les élèves qui, ont un premier prix, en excellence même, se fassent inscrire à nos stages. Nous pourrions travailler avec eux, et ce serait beaucoup plus agréable pour tous. Mais je crois que ce sont ceux qui ont le moins besoin de suivre nos stages. Ceux qui en ont le plus besoin, ce sont les chefs des petites sociétés de campagne, ils ont vraiment besoin de savoir ce que nous faisons à Aix-en-Provence.

Alors je déduis ceci : il y a plus de 5.000 sociétés ; elles nous ont envoyé 500 stagiaires ; par conséquent, il en reste des milliers qui ne veulent pas venir de crainte d'être ridicules. Nous allons nous efforcer d'y remédier. Monsieur Merille l'a dit tout à l'heure, avec raison : il y a trois stages, il devrait y en avoir dix.

M. MERILLE : Même 20.

M. ROBERT : Et peut-être davantage. Mais les stages, il faut les lancer sur le plan primaire, pour passer ensuite à un enseignement supérieur.

Si nos stages sont encore insuffisants pendant quelques années, je crois qu'il faut patienter, c'est la génération qui va monter qui en profitera. Cette génération qui monte, elle est là, et nous avons le plaisir d'avoir des juniors ; on n'en a pas parlé tout à l'heure. Mais c'est aussi joli à voir par l'âge que par le nombre. Et il faut féliciter ceux qui les dirigent. Mais pourquoi n'y en a-t-il pas partout ? C'est là que se fonde notre avenir. C'est là-dessus que nous devons travailler. Les jeunes deviendront des moniteurs, des professeurs, des chefs de musique.

Je dirai qu'une société ne peut vivre qu'à condition. M. Rolando l'a dit un jour, d'avoir un chef et un président valables. Et ce n'est pas toujours obtenu partout. Si nous avons déjà souvent des chefs valables, nous avons des présidents qui ne le sont pas. On a souhaité hier qu'il y ait des stages pour les présidents. Je vous assure que je le souhaite de tout mon cœur. Il faut avoir un chef et un président qui s'entendent.

M. le PRESIDENT : Je remercie Monsieur Merille et Monsieur Robert pour leurs exposés. Maintenant je dois dire que cette année encore, il y aura le stage d'Aix-en-Provence, qui sera toujours international, et qui débutera dans la deuxième quinzaine de juillet. Il y aura un stage à Houlgate, un petit peu avant, comme d'habitude. Il y aura un stage à Mâcon, à peu près à la même date que l'an dernier.

M. MERILLE : Pour 1964, la date est déjà fixée du 19 juillet au début d'août.

M. le PRESIDENT : Vous serez gentil de m'indiquer la date.

M. MERILLE : Je vous l'annoncerai, Seulement il y a une chose, cette année, qui peut nous obliger à modifier la date. Vous savez que, jusqu'ici, nous faisons nos stages au lycée technique de Mâcon. Or, cette année il y a un CREPS, qui doit se terminer le 31 décembre. Nous n'avons pas

encore de certitude, car nous avons fait une demande, mais nous n'avons toujours pas de réponse. Nous espérons être acceptés dans ce CREPS, la même chose qu'à Aix. A ce moment là nous aurons 140 places à notre disposition.

M. le PRESIDENT : Parfait.

M. MERILLE : Et avec des dépenses moindres. Cela coûtera moins cher à notre fédération. Nous pourrions accepter 140 élèves, au lieu de 90 cette année. Mais tout ceci, comme je vous l'ai dit, c'est seulement si nous avons l'autorisation d'aller au CREPS. Alors on m'a fait remarquer ceci, c'est que dans les CREPS on autorise l'inscription des élèves que s'ils ont au minimum 17 ans.

M. le PRESIDENT : 18.

M. MERILLE : Or, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons des juniors et il est indispensable que nous en ayons, à partir de 13 ans. On m'a donc posé la question : est-ce que vous pensez que vos juniors seront acceptés ? J'en ai parlé avec Monsieur Escande, député-maire de Mâcon, qui est inspecteur, super-inspecteur maintenant. Il m'a dit : « Mon cher ami, la question ne se pose pas pour vous. Elle se pose pour moi ; et j'en fais mon affaire. Maintenant tout cela n'est pas encore une absolue certitude. »

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Cela fait donc trois stages de prévus. Je vais dans la salle Monsieur Pénobert, adjocté au maire de Lorient. Je le remercie d'être venu aujourd'hui. Il est accompagné de Monsieur Macé et de deux membres du patronage laïque de cette ville. Je le remercie d'abord pour toutes les gentillesses qu'il nous a témoigné lors du concours de Lorient, et aussi pour les manifestations musicales qu'il organise. Je pense que Monsieur Macé aussi a l'intention, d'accord avec M. Pénobert, d'organiser un stage à Lorient. M. Macé m'en avait parlé. Nous sommes tout à fait d'accord, ce serait très intéressant, parce que ce serait dans une région différente de celles où il en existe déjà, et cela pourrait créer de l'émulation.

Je rappelle que pour les stages, le Secrétariat d'Etat donne 50 pour cent du remboursement des frais de voyage.

M. ROLANDO : Même 75 pour cent.

M. ANNE : Pour le personnel enseignant.

M. MACE : M. le Président, je voudrais quand même donner une précision. Lorsque je vous avais entretenu de la création de ce stage à Lorient, dans les années futures, c'était à la suite d'un stage que nous avions organisé au titre de l'UFOLEA, en 1957. Et depuis votre dernière visite, M. le Président, il est arrivé ceci : l'UFOLEA m'a chargé de l'organisation d'un stage permanent, tous les ans, à Pâques. Ce ne sera donc pas un stage C.M.F. Je le regrette beaucoup. Mais je crois qu'il y a beaucoup d'interférences entre l'UFOLEA et la C.M.F., et je pense que nous pourrions tout de même faire du bon travail.

M. le PRESIDENT : Il y aurait peut-être une façon d'arranger les choses, et de faire également un stage C.M.F. à Lorient, à la même période. A ce moment-là, on pourrait profiter des mêmes professeurs pour les deux stages.

M. MACE : On pourrait peut-être faire un stage mixte.

M. le PRESIDENT : Non, je crois qu'il ne faut pas réunir les deux stages. L'UFOLEA n'a pas tout à fait le même programme que nous.

M. MACE : On pourrait donner le même programme.

M. le PRESIDENT : Je crois que c'est un peu différent. Nous faisons un stage surtout pour nos chefs de sociétés musicales. Petit à petit, évidemment, les instituteurs pourraient organiser des sociétés musicales. Je sais combien il y en a déjà qui le font, mais je veux parler des jeunes instituteurs. Alors quand même on pourrait peut-être prévoir deux stages, avec les mêmes professeurs. C'est à étudier.

M. PENOBERT : Oui.

M. MERILLE : Il se pose aussi une question de date. Il ne faut pas oublier que nos jeunes gens ne peuvent venir au stage qu'à condition que ce soit en période de congés payés. Il est excessivement rare que les administrations donnent un congé payé à Pâques.

M. MACE : C'est prévu à Pâques pour 10 jours.

M. MERILLE : C'est peut-être possible dans quelques administrations, mais pas pour la généralité.

M. le PRESIDENT : Je dois vous dire que depuis le 28 juin 1963, nous avons été reconnus comme organisme dont les stages sont susceptibles d'ouvrir droit aux congés cadres-jeunesse. La Confédération Musicale est inscrite dans le décret paru au Journal Officiel. Alors je crois, que, même si nous avons, par exemple, des ouvriers qui travaillent dans des usines, nous pourrions arriver à les avoir. J'ai même signalé que depuis cette reconnaissance, j'avais reçu plusieurs lettres à ce sujet. Je vais vous donner connaissance d'une de ces lettres, qui est intéressante, celle du Groupement des Industries Métallurgiques et Mécaniques et connexes de la région parisienne :

Bien entendu, j'ai répondu de suite à cette lettre, en donnant tous les renseignements sur les stages. Je crois que c'est intéressant pour nos fédérations, pour nos sociétés musicales. C'est un apport de plus pour intéresser les jeunes, même dans l'industrie, et les amener à suivre nos stages.

M. MERILLE : Alors je vous poserais la question, mon cher Président : voudriez-vous, pas aujourd'hui, pour ne pas allonger le débat, nous donner toutes les directives à ce sujet, c'est-à-dire si nous devons faire la demande ou si nous devons l'envoyer pour la faire suivre ?

M. le PRESIDENT : Régulièrement c'est la Confédération qui fait la demande pour le CREPS.

M. MERILLE : Alors nous vous écrivons.

M. le PRESIDENT : Il fallait faire la demande avant le 1<sup>er</sup> janvier. Alors je porterai la vôtre le plus tôt possible. Aussitôt que vous aurez votre date, j'irai moi-même au Secrétariat d'Etat pour arranger la chose avec le service compétent.

M. ROBERT : Je voudrais simplement demander aux représentants du Luxembourg, qui ont envoyé des stagiaires chez nous, de dire ce qu'ils en pensent, et à M. de la Casinière de dire ses critiques.

M. PLEGER : M. le Président, je n'ai pas osé interrompre et retarder vos débats, mais puisque vous êtes assez gentils pour m'en donner l'occasion, alors j'en

profite pour vous remercier chaleureusement, au nom des stagiaires luxembourgeois, qui ont été satisfaits, et même très contents, de ce qu'ils ont appris à Aix. Il y en avait deux, qui ont assisté à vos cours ; je suis persuadé qu'ils ont appris beaucoup de choses. Ils ont d'ailleurs exprimé le désir de retourner l'année prochaine. A l'avenir, nous allons essayer de vous envoyer encore d'autres élèves, et je suis persuadé que ceux-là aussi reviendront à Luxembourg en nous disant qu'ils ont appris beaucoup pour le bien de la musique. (Applaudissements).

M. le PRESIDENT : Je vais donner une précision. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le stage d'Aix-en-Provence est international, mais nous avons éprouvé quelques difficultés cette année, avec un Norvégien. Il est encore difficile d'avoir un interprète pour l'anglais et l'allemand mais c'est difficile pour certaines autres langues étrangères. Alors nous avons décidé, avec M. Rolando et M. Robert, de ne plus prendre que des stagiaires étrangers mais parlant le français. Cela retardera beaucoup moins le cours que s'il y a une traduction.

M. LOMBARD : Je remercie M. Robert de son exposé. On pourrait demander aux fédérations de réunir dans leurs départements les chefs de musique de petites villes, que M. Robert vient leur parler comme il l'a fait devant nous. Si ces chefs ont des craintes, après avoir entendu les paroles de M. Robert, ils seraient certainement très heureux de venir, comme professeurs et comme directeurs, vous êtes bien aimables d'avoir pensé à eux. Il faut avoir des juniors, mais il faut aussi conserver nos vieux, ceux qui nous ont appris la musique, bien ou mal, mais qui nous l'ont appris, qui nous l'ont fait aimer. M. Robert a la parole magnifique ; il ferait très bien comprendre à nos chefs qu'ils ont intérêt à aller aux stages.

M. le PRESIDENT : Avez-vous d'autres questions sur les stages ?

M. ROLANDO : Deux mots simplement. Je demande à notre président de bien vouloir insister pour que notre stage d'Aix-en-Provence ait lieu à la date que j'indique, c'est-à-dire du 15 au 27 juillet exactement.

M. le PRESIDENT : Vous me permettez d'ajouter un mot. Il semblerait souhaitable, à mon avis, que les dirigeants d'Aix et nous, à Mâcon, ayons une réunion pour que nos stages n'aient pas lieu à la même date, parce qu'à Mâcon nous envisageons de créer une quatrième année, à laquelle nous demanderions que, les professeurs d'Aix, ou du moins certains professeurs d'Aix, viennent. Cette quatrième année, dans notre esprit, est destinée à préparer les élèves à suivre les cours d'Aix.

M. MERILLE : Vous me permettez de jouer un mot. Il semblerait souhaitable, à mon avis, que les dirigeants d'Aix et nous, à Mâcon, ayons une réunion pour que nos stages n'aient pas lieu à la même date, parce qu'à Mâcon nous envisageons de créer une quatrième année, à laquelle nous demanderions que, les professeurs d'Aix, ou du moins certains professeurs d'Aix, viennent. Cette quatrième année, dans notre esprit, est destinée à préparer les élèves à suivre les cours d'Aix.

M. ROLANDO : Alors, mon cher Merille, je me permets de dire que je demande à avoir la priorité, du 15 au 27 juillet, pour la raison suivante : le stage coïncide avec l'audition du festival artistique d'Aix-en-Provence, auquel les stagiaires assistent avec la coopération de nos amis des Bouches-du-Rhône, auxquels je tiens à rendre un hommage public et reconnaissant, en particulier à notre ami Blanc.

M. MERILLE : La question que je viens de soulever n'a pas une telle importance pour 1964, pour la raison suivante : je ne suis pas encore certain de la date que j'ai choisie, parce que le CREPS ne fonctionne pas encore, et elle dépendra tout de même du directeur du CREPS. Je ne peux pas prendre d'engagement, j'exprime simplement le vœu qu'à l'avenir nous nous entendions convenablement.

M. ROLANDO : Si je vous ai bien compris, la date de votre stage coïncide exactement avec celle d'Aix-en-Provence.

M. MERILLE : Pour l'instant. Mais je ne suis pas certain que cette date sera maintenue.

M. ROLANDO : Moralité, il est exact qu'il faut synchroniser notre action. Il est nécessaire que nous nous réunissions.

M. MERILLE : De façon à coordonner notre action, M. Malfait est là. Nous essayons de créer une quatrième année de stage.

M. MALFAIT : Je suis d'accord. Seulement ce n'est pas la peine de me demander cela. 15 jours me suffisent. Je voudrais bien prendre aussi un peu de vacances. Et c'est certainement la même chose pour tous les professeurs. Il faudra avoir une réunion, je suis d'accord, pour dresser un programme.

M. ROBERT : Oui, et nous pourrions essayer de bénéficier de l'expérience de chacun. Autrement, nous allons faire ce que nous avons fait à Volron, tâtonner, chercher un enseignement valable. Il faut que chacun profite de l'expérience des autres sans que personne ait la prétention de vouloir apprendre quelque chose à quelqu'un, essayer d'harmoniser nos cours. Mais tout au moins en étudiant l'expérience de chacun, nous éviterons des tâtonnements successifs et des pertes de temps. Je crois que nous sommes les premiers à dire : « Nous allons montrer ce que nous avons fait. Que les autres nous montrent ce qu'ils ont fait. Nous discuterons, nous verrons les résultats ».

M. ANNE : Il est bien certain qu'il faudrait généraliser les stages. En avoir trois pour toute la France, c'est trop peu. Cela crée de graves difficultés matérielles pour les stagiaires. Moi, j'ai bien un stage à Houlgate, mais cette année on n'a pas pu le faire, il y avait 15 inscriptions. C'est que la date, en septembre, n'est, semble-t-il, pas favorable. Nous avons demandé qu'elle soit la même qu'à Aix-en-Provence. En admettant que nous ayons satisfaction pour l'an prochain, cela ne fera tout de même que trois stages, un sur la côte de la Manche, un autre dans le Midi et un à Mâcon. Il est certain que si M. Macé réussissait à avoir une séance de travail dans son coin, en Bretagne et, si nous pouvions multiplier encore ces stages, nous réajusterions davantage au désir de former des jeunes, comme l'a exposé M. Robert.

Pour cela, il y a des détails matériels à régler. Peut-être M. Ehrmann verra un ministre si l'on peut obtenir quelque chose. On nous a déjà demandé de dire pour le 1<sup>er</sup> janvier si nous faisons des stages, et le nombre de nos clients. C'est bien difficile.

D'autre part, sans même aller prendre les professeurs d'Aix, je crois que nous pourrions trouver dans tous les coins de France des professeurs qualifiés susceptibles de faire les stages. Il ne s'agit pas de faire, comme le disait M. Robert, des artistes, des grands professionnels. Et on

trouve un peu partout des gens capables de nous aider. Il y a une école de musique à Caen, je travaille avec elle, avec mes amis du Conservatoire de Caen, vous pouvez en faire autant.

M. le PRÉSIDENT: Je crois que la question des stages a été suffisamment débattue. Nous pouvons passer au point suivant. Mais avant M. Hugonnet voulait dire un petit mot au sujet de la lettre que je vous ai lue tout à l'heure.

M. HUGONNET: Vous avez entendu la lettre de la Confédération des Industries métallurgiques et mécaniques de la région parisienne. Je ne sais pas si vous savez quelle est l'importance de ce groupement. Elle représente réellement quel que chose de très, très important, et là vous s'intéresser à la question. Mais c'est que vous étonez peut-être. Mais c'est qu'actuellement, dans les industries, on est de plus en plus obligé de penser à l'organisation des loisirs. L'organisation des loisirs intéresse toutes les industries, surtout pour l'avenir.

Alors je pense que vous auriez intérêt à développer, ainsi que vient de le dire M. Anne, les cours dans toute la France. Et pour cela il faudrait que vos fédérations et la Confédération, entrent en rapport avec tous les organismes importants, comme la Fédération Nationale du Bâtiment, l'Union Nationale des Matériaux de Construction, etc... Il y a dans chaque région des organismes qui dépendent de ces groupements nationaux, et je crois que votre rôle serait d'entrer en rapport avec eux. Pour les connaître, il vous suffit de vous adresser à la Chambre de Commerce et de l'Industrie, à la Préfecture, et également à la Confédération Musicale de France, qui pourra demander aux organismes nationaux quels sont leurs organismes régionaux.

Je vais plus loin. Vous savez que cette organisation des jeunes, nous sommes tenus, dans les industries, de la favoriser. Par conséquent, nous sommes obligés de prévoir un budget, de nous laisser passer quelques jours dans des stages. Je suis certain que, si vous faites appel à ces fédérations régionales des industries de votre région, vous recevriez même un appui pécuniaire.

Voyez-vous, je crois que c'est très important. D'abord vous savez qu'il y a beaucoup d'usines qui ont des sociétés à elles. Mais je peux vous citer des régions où ce n'est pas une usine qui a une musique, mais où la musique d'une région est soutenue par une subvention du groupement régional des industries.

Par conséquent, il faut y penser. Je crois que là on peut trouver le moyen de développer les centres d'instruction, j'allais dire sans frais, mais en tous cas avec le minimum de frais, si on arrive à intéresser à la question les organisations industrielles, qui elles-mêmes diront à leur personnel: « Vous vous êtes doté pour la musique, je vous délègue au stage. » Voilà ce que je tenais à dire.

M. le PRÉSIDENT: Je remercie M. Hugonnet. Maintenant nous allons revenir un peu en arrière. Nous n'avons pas vu le numéro 1 de l'ordre du jour, tout à l'heure, car je savais qu'il y aurait quelques retardataires. Mais nous allons le prendre maintenant.

#### APPEL DES DELEGUES

M. le PRÉSIDENT: Je crois que la liste est à peu près complète (lecture).

M. Fromental m'a envoyé un télégramme. Il devait venir au congrès. Je ne connais pas la raison de son absence, mais avec les événements actuels, il a certainement dû avoir certaines difficultés. Nous lui avons envoyé une carte de sympathie hier, car évidemment nous lui gardons toute notre amitié.

Nous avons ici présent M. Duviella, et M. Attyssay également, qui a bien voulu revoir la comptabilité.

#### JOURNAL

M. le PRÉSIDENT: La question du journal a déjà été bien vue hier, je crois que nous allons pouvoir aller plus vite que pour les stages, qui étaient évidemment une question importante.

D'abord il n'y a pas assez d'abonnements. On fait un reproche: l'impression des comptes rendus des fédérations est faite en caractères un peu fins. Je l'ai dit hier, si je suis obligé de faire paraître ces articles en caractères 6 au lieu de 7, c'est parce que le nombre des comptes rendus et leur longueur surtout, est trop importante. Si chacune des 44 fédérations nous adressait autant de textes que certaines le font, il est évident qu'il faudrait au moins 50 fois le journal actuel. Lorsqu'il y aura des textes plus condensés, comme je le demande à chaque congrès, il me sera beaucoup plus facile de les faire passer en caractères gras, et j'en serais très heureux, parce que vous vous fatiguez moins les yeux, et puis nous aussi, qui relisons le journal.

J'ai répondu de ce fait au vœu exprimé pour le journal.

Bien souvent les fédérations ne savent pas ce qu'elles ont à la Confédération Musicale de France, et c'est justement parce qu'il n'y a pas assez d'abonnements au journal. Si toutes les sociétés avaient plusieurs abonnements, nous aurions moins de demandes de renseignements pour lesquelles les réponses ont été insérées déjà plusieurs fois.

M. MERILLE: C'est vrai, mais ce n'est pas suffisant. Il faudrait aussi que les gens qui sont abonnés le lisent plus régulièrement.

M. BLANC: M. le Président, je vous demanderais à l'avenir, pour les sociétés musicales qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations, de ne pas insérer les articles qu'elles peuvent vous envoyer.

M. le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord, mais cela ne dépend pas de moi, cela dépend des fédérations, puisque ce sont les fédérations qui m'envoient les articles. Vous savez bien que souvent je reçois des articles directement, que je retourne au Président.

M. SABA: Il y a plusieurs articles, dans notre fédération, qui ne sont pas passés par nous, qui sont allés directement chez vous.

M. le PRÉSIDENT: Il y en a un, mais de quelqu'un qui fait partie de votre comité.

M. SABA: Non.

M. le PRÉSIDENT: M. Baury.

M. SABA: C'est cela. Il ne fait pas partie du comité.

M. le PRÉSIDENT: J'ai toujours cru qu'il en faisait partie. Mais dorénavant, je ferai savoir à M. Baury que ces articles doivent passer par nous. Maintenant il

n'avait donné quelques articles qui n'intéressaient pas sa société, mais un voyage en Allemagne. C'était intéressant à connaître.

M. SABA: Pour celui-là, oui.

M. le PRÉSIDENT: Mais soyez certain que maintenant je vous enverrai les textes.

M. SABA: Il a donné sa démission.

M. le PRÉSIDENT: Vous êtes d'accord avec moi pour le journal? Passons au point suivant.

#### CARTES D'IDENTITE

M. le PRÉSIDENT: Evidemment j'ai fait imprimer des cartes d'identité. Je crois que nous en avons vendu deux ou trois. J'en ai des quantités au bureau. S'il y a des musiciens qui s'intéressent à la carte d'identité, j'en ai à leur disposition.

La carte d'identité avait été demandée par des fédérations et des sociétés, qui estimaient qu'il était nécessaire que si, par exemple, un musicien a un achat à faire, pour se faire connaître, il présente sa carte de la fédération. Entre musiciens aussi on pourrait se faire reconnaître grâce à cette carte. Je l'ai donc fait imprimer; mais comme je vous l'ai dit, le résultat est nul.

M. DUFOR: Ces fédérations qui l'ont demandée, pourquoi n'en veulent-elles plus?

M. le PRÉSIDENT: Il y a beaucoup de choses comme cela qu'on me demande, et après on n'en veut plus.

M. AMMELER: Quel prix?

M. le PRÉSIDENT: 1 franc l'unité.

#### S.A.C.E.M. - S.A.C.D.

M. le PRÉSIDENT: Vous avez peut-être su qu'il y avait une nouvelle convention. Cette convention a été éditée, en autant d'exemplaires qu'il y a de sociétés. Elle est à votre disposition. Vous n'avez qu'à la réclamer. Vous paierez évidemment les frais pour faire l'envoi. C'est la Société des Auteurs qui n'a fait éditer ce petit recueil, et cette édition a coûté à la Société des Auteurs 130.000 A.F.

M. SABA: A quel endroit faut-il le demander?

M. le PRÉSIDENT: A la C.M.F.

M. MERILLE: On peut en avoir 3 ou 4 exemplaires en supplément?

M. le PRÉSIDENT: Mais oui il y en a 6.000. Evidemment j'ai remercié la Société des Auteurs pour ce geste généreux, parce que je dois vous dire qu'avec la Société des Auteurs Dramatiques, ce n'est pas la même chose. Je leur avais demandé d'en faire autant, mais ils n'ont pas voulu.

M. ROLANDO: Vous ne la vendez pas, vous la donnez?

M. le PRÉSIDENT: Je la donne. Il faut seulement payer les frais d'emballage et d'envoi.

M. BLANC: Si on la retire à la Confédération, on n'a rien à payer?

M. le PRÉSIDENT: Bien sûr, si vous voulez chercher vos exemplaires, vous ne paierez rien; je vous disais que j'avais remercié tout de suite la Société des Auteurs, et voilà la réponse que j'ai reçue de M. Tourmier, directeur général:

Voyez que nous sommes en très bons termes avec la Société des Auteurs. Lorsque vous avez un litige, vous n'avez qu'à me le faire connaître.

M. MERILLE: Il arrive même souvent qu'on aille trouver l'agent on s'arrange. C'est même encore le meilleur.

M. le PRÉSIDENT: Bien sûr, M. Anne demande que je vous dise quelques mots sur le protocole d'accord et les barèmes qui y sont joints. Evidemment ces barèmes sont très intéressants, parce qu'ils tiennent compte du chiffre de la population des communes. Moins il y a d'habitants, plus la salle est petite, plus les taxes sont diminuées. Et puis il y a aussi le genre de spectacle qui entre en ligne de compte, chaque président de fédération peut l'avoir. En tout cas les agents régionaux le possèdent, et vous n'avez à ce moment-là, qu'à les consulter.

#### MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA C.M.F. AUX FRAIS DE VOYAGE DES CONGRESSISTES

M. le PRÉSIDENT: C'est un point que nous allons retrouver tout à l'heure, dans les vœux. Et je vais donner la parole à mon ami M. Blanc, qui a présenté ce vœu, avec M. Berthé et M. Moutte.

M. BLANC: Je vous soumets le vœu pour que la Confédération prenne intégralement en charge les frais de transport et de séjour d'un délégué par fédération.

Notre idée était en effet de demander la totalité, au moment où nous avons rédigé le vœu. Mais devant l'imputation de la subvention qui a été décidée, vous savez, on vous l'a dit, que nous sommes amputés de 15 pour cent, nous avons accepté, au conseil d'administration, d'abaisser un peu nos prétentions, et voici alors le vœu que je vous présente: accorder ce qui était donné par le passé, plus 20 pour cent.

Avant nous avions 30 pour cent qui étaient accordés par la Confédération Musicale de France, maintenant elle nous accorderait 50 pour cent, sur les frais de la S.N.C.F. Et nous avons également 20 pour cent de la Compagnie. Nous aurions donc les 50 pour cent plus 20 pour cent.

La charge pour la Fédération qui envoie un délégué ne serait plus que de 30 pour cent des frais de voyage.

M. le PRÉSIDENT: Je mets cette résolution aux voix. Pour? Contre? Abstentions?

(Unanimité).

M. le PRÉSIDENT: M. Thorn voudrait dire quelques mots au sujet de notre ami Schoentgen. Je le remercie et le prie de bien vouloir prendre la parole.

M. THORN: M. le Président, M. l'inspecteur des Affaires Culturelles, MM. les membres du congrès, d'abord je vous remercie de l'aimable invitation que vous adressez toujours à mes confrères luxembourgeois pour venir en France voir notre voisine, la Confédération, où nous sommes très bien reçus toujours.

Cette année, notre président, M. Schoentgen, qui est très malade, a donné sa démission. Vous le connaissez tous très bien. Il était encore avec nous l'an dernier. C'est un grand ami de notre Confédération, de vos fédérations, et de M. Ehrmann. C'est surtout lui qui, après la guerre, a animé les sociétés luxembourgeoises. Il venait aussi en France aux concours de la Confédération et des fédérations. C'est depuis quarante ans qu'il conduisait l'Union du Grand Duc Adolphe, la fédération luxembourgeoise. Il est regrettable que sa santé ne lui permette

plus de s'occuper de la musique populaire et de tout ce qu'il désire faire pour elle.

Depuis quinze jours, nous avons un nouveau président. C'est M. Victor Abentz, député et maire de la petite ville de Vianden. Il a beaucoup regretté de ne pas pouvoir venir aujourd'hui avec nous, et il nous a chargé de présenter ses meilleures salutations à tous les congressistes.

M. Abentz est également président de la Société Philharmonique de Vianden. C'est lui aussi qui, après la guerre, a entrepris, et s'est donné beaucoup de mal, pour que la maison de Victor Hugo, à Vianden, qui avait été démolie pendant la guerre, soit reconstruite. Dès 1948, il est parvenu, avant que les ruines de sa ville natale n'aient été relevées, à reconstruire cette maison, et la maison de Victor Hugo a été inaugurée en présence de Mme la Grande-Duchesse de Luxembourg, et de tous les ministres. Et c'est jour-là que M. Robert Schumann est venu spécialement de Paris pour, dans un splendide discours, inaugurer cette maison-souvenir.

Victor Hugo est citoyen d'honneur de la ville de Vianden, parce qu'il y est venu cinq fois, et il y est resté plusieurs mois. Je vais finir en disant que mes confrères et moi-même nous vous souhaitons une bonne réussite pour votre congrès.

(Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT: Je remercie M. Thorn de ces paroles. Tous nos collègues qui sont allés au Luxembourg sont passés à Vianden, et nous y avons toujours été reçus d'une façon admirable par M. Victor Abentz. C'est un homme qui aime beaucoup la France, et je suis persuadé que nous aurons avec M. Abentz certainement les mêmes relations amicales qu'avec notre ami Schoentgen.

Nous avons également eu la peine d'apprendre la mort, hier matin, de notre cher ami Roger Desormières, le chef que vous connaissez tous. M. Lamy a ressenti en apprenant cette mort un coup assez dur. Mais malgré la peine qu'il a encore à l'heure actuelle, il a quand même tenu à venir au congrès. Je lui en suis très reconnaissant.

(Applaudissements).

M. HUGONNET: Messieurs, puisque nous venons d'apprendre ces mauvaises nouvelles, moi je vous demande une chose, d'envoyer un télégramme, disant nos vœux de prompt guérison, à M. Schoentgen.

(Appréhensions).

M. le PRÉSIDENT: Déjà ce matin nous avons fait un geste envers M. Schoentgen. Nous lui avons envoyé une carte signée par tous les membres qui étaient là. Mais je suis tout à fait d'accord d'envoyer ce télégramme. Et j'ajouterais même à la liste un télégramme pour notre ami Fromental, en lui envoyant nos bonnes amitiés, ainsi qu'à M. Gandié, qui est président honoraire de la Confédération.

(Applaudissements).

M. THORN: Lorsque j'ai vu M. Schoentgen, dernièrement, il avait encore l'espoir de reprendre son activité. D'ailleurs il est président d'honneur de la Fédération luxembourgeoise; il est encore président de la Fédération internationale. Mais son état de santé ne lui permet plus de travailler pour le moment.

M. le PRÉSIDENT: Nous arrivons au point suivant de l'ordre du jour, les vœux. Mais nous avons également la question des élections, pour lesquelles vous avez trouvé des bulletins. Il serait peut-être bon de prendre cette question avant celle des vœux, le dépouillement étant toujours très long.

#### ELECTIONS

M. le PRÉSIDENT: Vous avez pu voir, dans l'ordre du jour, que vous aviez à élire des membres du comité, ou à réélire les membres sortants, MM. Ameller, Blanc Deroche, Dufour, Ehrmann. On les a mis par ordre alphabétique, comme toujours. Je dois vous dire qu'il n'y a pas de candidatures nouvelles. Tout au moins, je n'en ai reçu aucune. Il y aurait eu un candidat pour remplacer M. Deroche, s'il avait été nommé, s'aurait été M. Saba. Mais comme M. Deroche se représente, je ne pense pas que M. Saba désire maintenir sa candidature.

M. SABA: Non.

M. le PRÉSIDENT: Alors il n'y a aucune candidature nouvelle. Il est statuato de voter à bulletin secret. Malgré tout, je crois que ce serait une perte de temps. Est-ce que vous estimez que l'on peut voter à main levée?

M. LOMBRARD: L'assemblée est souveraine.

M. le PRÉSIDENT: Comme il n'y a pas de candidats nouveaux, je crois qu'on pourrait très bien voter à main levée.

M. MERILLE: Il faudrait une modification des statuts.

M. le PRÉSIDENT: Je vais consulter le congrès. Est-ce que vous désirez le vote à main levée ou à bulletins secrets? Les bulletins sont prêts.

M. HUGONNET: Il faut respecter les statuts.

M. AMELLER: Du moment qu'il n'y a pas d'autre candidature.

M. le PRÉSIDENT: M. Hugonnet dit qu'il estime qu'il faut voter à bulletin secret, que c'est obligatoire.

M. ANNE: On peut demander ceux qui sont d'accord pour voter à main levée.

M. ROLANDO: Les élections pourraient être contestées.

M. BLANC: Il n'y a qu'à mettre aux voix.

M. HUGONNET: Cela n'aura aucune valeur juridique. Four voter à main levée, il faudrait changer les statuts. Or l'assemblée ne peut pas aujourd'hui délibérer sur un changement de statuts. Il faut que nous votions à bulletin secret, car même si l'assemblée décidait le vote à main levée, ce ne serait pas valable en cas de contestation. Il faut tout de même nous mettre en règle.

M. ROLANDO: D'autant que nous sommes reconnus d'utilité publique.

M. le PRÉSIDENT: Messieurs, ne perdons pas davantage de temps. Ce n'est pas la peine, l'on va vous donner les bulletins.

La séance est suspendue à 11 h. 05.

En séance est reprise à 11 h. 20.

#### DECISIONS SUR LES VŒUX RETENUS AU CONGRES DE VALENCIENNES ET VŒUX DIVERS

M. le PRÉSIDENT: Je crois encore que tout va se passer assez rapidement, car

nous avons étudié déjà ces vœux depuis deux jours, et tout le monde a été d'accord.

Vœu de la Fédération de l'Ouest (lecture) voir journal.

M. le PRÉSIDENT: Les listes paraîtront dans l'annuaire. Je pense que tout le monde a conservé le journal où il y a le nom des œuvres. Les présidents de fédérations qui ne l'ont pas conservé ont vraiment eu tort. D'un autre côté, je pourrais peut-être donner satisfaction à vos présidents qui désireraient les listes, parce que M. Golzné et M. Schneider ont bien voulu me faire faire un tirage de ces journaux-là.

#### Fédération de la Loire

La fédération demande que pour le concours d'excellence la date limite soit fixée avant le 1er janvier, et que les premiers prix de conservatoires nationaux ne soient pas admis à concourir. Nous avons répondu hier à la commission que nous recherchions surtout que le concours d'excellence soit vraiment un concours supérieur. Nous avons tout intérêt à prouver que nous avons des élèves de qualité. Il est exact que les élèves lauréats du conservatoire de Paris ne sont pas admis à concourir.

Maintenant je reprends les vœux qui ont été votés à Valenciennes.

Le premier était un vœu de la fédération Ju Gers, qui demandait que des membres siègent dans les comités régionaux de la Jeunesse. Le vœu a été adopté.

Ensuite nous avons un vœu de la fédération de la Loire et Haute-Loire, il s'agissait des musiques militaires. Comme nous l'avons signalé hier nous avons enlevé des vœux les questions de musiques militaires, car en ce moment nous avons déjà un commencement de satisfaction, ainsi que vous avez pu le voir dans le journal. Actuellement il y a une réorganisation, faite par le ministère de la Guerre, des musiques militaires, pour l'infanterie. Et en ce moment, M. Gallet, en se basant justement sur cette réorganisation, cherche à avoir les mêmes résultats pour les musiques de l'Air. Et M. Semler-Collery pour la Flotte, est attiré à obtenir un chef et un sous-chef à Brest, postes qui avaient été supprimés. Donc vous voyez que, dans tous les domaines, nous avons travaillé la question, croyez-le bien.

De plus nous cherchons également à faire rétablir le certificat d'aptitude militaire. Du reste le chef de musique de Tours, M. Dalron m'a écrit dernièrement pour me dire qu'il interviendrait au ministère pour faire rétablir le certificat d'aptitude militaire.

M. ROLANDO: M. Boyer aussi.

M. le PRÉSIDENT: J'ai signalé hier que M. Boyer nous a rendu des services auprès du ministère. Je crois que vous avez satisfaction sur cette question. Je vous demande de bien vouloir ne pas retentir les vœux sur les musiques militaires, puisqu'ils sont déjà en partie satisfaisants. Je mets aux voix. Unanimité.

Premier vœu de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais. J'ai dit qu'évidemment je n'avais pas été nommé pour faire partie de la grande commission, au ministère, mais que j'avais été nommé pour la sous-commission, et que j'avais déjà siégé trois fois. Donc vous avez en partie satisfaction.

Pour la musique à l'école, nous continuons toujours les démarches à ce sujet-là. Croyez bien que nous n'abandonnons pas la question, il y a eu une pétition. On l'a portée au ministère de l'Education nationale.

Du reste, les parents d'élèves des écoles nationales de musique, et M. Ameller qui est directeur du Conservatoire de Dijon, comme vous le savez, et qui est membre du comité et président de la Fédération de la Côte-d'Or, s'intéressent tout particulièrement à cette question. M. Ameller est en rapport justement avec le président des parents d'élèves, et il y a une proposition qui a été faite pour la création d'un baccalauréat musical.

M. AMELLER: « Artistique ».

M. le PRÉSIDENT: Je crois que, là encore, vous avez satisfaction.

Un autre vœu de la Fédération du Nord: écoles municipales de musique. Là, en tant que président des professeurs des conservatoires de France, je suis intervenu justement, la semaine dernière, au ministère, pour tâcher d'obtenir des écoles de musique dans des régions où il n'y avait pas de conservatoire. C'est ainsi que, lorsqu'on regarde la carte des conservatoires, on peut se rendre compte qu'il y a dans certaines régions il n'y a absolument aucune école de musique officielle ni municipale importante.

Nous demandons également qu'il y ait des professeurs itinérants pour aller dans certaines communes, où il serait bon justement que les sociétés municipales puissent être guidées, surtout pour l'étude des instruments.

Je pense que là encore vous avez satisfaction et je vous demande de bien vouloir nous laisser continuer cette action. Je mets la question aux voix. Unanimité.

Un autre vœu de la Fédération du Nord: Ordre des Arts et Lettres. Evidemment cette question est très délicate. Je ne voudrais pas revenir sur la suppression des palmes académiques, mais il est certain que c'a été un fait pénible pour nos sociétés. Je dois vous dire, je l'ai annoncé au début de la séance, nous avons eu cette année, plusieurs chevaliers dans l'Ordre des Arts et Lettres. J'espère que l'année prochaine le contingent sera plus élevé. Du reste, c'est ce que nous avons demandé encore, au dernier Conseil national, de bien vouloir augmenter le contingent.

Je ne sais du reste pas ce qui va se passer car notre situation au ministère des Affaires culturelles est assez délicate en ce moment. On m'a même dit que nous serions, pour une partie de nos activités, pour l'enseignement surtout, rattachés au ministère des Affaires culturelles, et pour l'autre partie, concours, festivals, équipement, rattachés au Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports.

M. ROLANDO: Pour les stages également.

M. le PRÉSIDENT: Ils sont déjà à la Jeunesse et aux Sports, puisque nous bénéficions des CREPS par l'intermédiaire du secrétariat. Vous savez qu'il y a 10 % d'amputation sur notre subvention cette année, mais malgré tout le budget des Affaires culturelles a été diminué de 500 millions.

Alors attendons les événements.

M. THIRAULT: Ne serait-il pas possible, étant donné que nos sociétés sont en grande partie rurales, d'intervenir auprès du ministère de l'Agriculture, également ? MM., je m'excuse, mais vous ne semblez pas au courant de ce qui se passe pour les centres musicaux ruraux. Ils reçoivent une subvention substantielle du ministère de l'Agriculture.

M. le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Thirauly a raison, et il exprime une idée que j'ai eu déjà, depuis très longtemps. Je me suis fait appuyer auprès du Ministère de l'Agriculture, pour avoir des subventions. Malheureusement on m'a répondu que pour la Confédération musicale de France ce n'était pas possible. C'est possible pour les centres musicaux ruraux, parce qu'eux s'adressent aux services ruraux des provinces.

M. THIRAULT: A l'échelon local on peut peut-être l'obtenir.

M. le PRÉSIDENT: C'est évident. Mais je crois surtout que ce qu'il faudrait, c'est intervenir auprès des centres ruraux régionaux.

M. THIRAULT: Nous parlons des interventions auprès des ministères. M. le député Bord que M. Mompeurt a bien voulu nous présenter, a proposé qu'une lettre soit écrite par la Confédération pour, non pas s'insurger, mais pour s'étonner de la réduction de 500 millions sur le budget des Affaires culturelles, et plus particulièrement des 10 % sur notre budget. Il est bon, je crois, que tous les membres du congrès en soient informés. M. Ehrmann nous a dit que le nécessaire serait fait dès lundi. Il a même pris rendez-vous avec M. Bora pour essayer d'obtenir, de sa part, une amélioration, parce que cela m'étonnerait fort que l'on revienne sur le budget, mais tout de même pour que les pouvoirs publics s'aperçoivent que la Confédération musicale de France existe. Ceci sans trop d'espoir.

M. le PRÉSIDENT: Je remercie M. Thirauly, et j'en profite en effet pour vous dire que j'ai rendez-vous lundi prochain, avec M. André Bord, président de la Fédération des Sociétés musicales d'Alsace, adjoint au maire de la ville de Strasbourg, et président des groupes folkloriques alsaciens.

M. André Bord nous a déjà rendu des services, croyez-le bien, il est intervenu bien souvent en notre faveur. Et je dois ajouter qu'en plus de M. Bord nous avons eu, l'année dernière, M. Bisson, député-maire de Lisleux, qui est intervenu à l'assemblée, et a protesté également contre le montant de la subvention accordée à la Confédération Musicale de France.

M. ANNE: Il y avait également le sénateur de la Loire.

M. le PRÉSIDENT: Le sénateur Mont.

M. THIRAULT: Mais c'étaient des interventions individuelles. Nous n'obtiendrons jamais rien de cette façon-là.

M. le PRÉSIDENT: Attendez, vous savez très bien ce que nous avons fait à ce sujet-là, puisque c'est vous tous qui avez touché tous les parlementaires en transmettant les lettres que je vous avais demandé d'envoyer. Et là je vous remercie, parce que si quelquefois je suis très long à recevoir des réponses, et même quelquefois des cotisations, ou des abonnements, je peux dire que ces lettres ont été envoyées assez rapidement, et j'ai reçu de nombreuses réponses à ce sujet.

Nous allons donc, dès lundi prochain, nous occuper de la question. Je vais voir M. Bord. Nous allons rédiger une lettre à l'adresse de tous les parlementaires; c'est en effet dans 9 jours que le budget des Affaires culturelles va venir en discussion, et il est bon de toucher les parlementaires avant.

Avec la Fédération des fabricants d'instruments de musique et avec les éditeurs de musique, nous avons une commission de propagande, d'où on m'a demandé d'être le conseiller technique. J'y suis parce que j'estime que ces liaisons sont absolument nécessaires. Nous nous défendons notre action sur le plan artistique; mais la fédération nationale des Fabricants d'instruments de musique et les Éditeurs de musique défendent leur point de vue sur le plan économique.

Donc l'estime que'il est très utile de former un bloc, nous devons d'ailleurs inviter, prochainement, M. le député Bord à une de nos réunions.

Vous voyez que, dans tous les domaines, la Confédération cherche à vous défendre le plus possible. Et je pense quand même qu'il faut de frapper nous arrivons à obtenir.

M. SOUTTES: Je suis intervenu hier sur cette question. Evidemment, cette suppression d'une partie de la subvention ne représente pas 5 %, quantitativement, grand chose, mais je pense que c'est une mesure qui nous est sensible, très sensible.

M. le PRÉSIDENT: Evidemment.

M. SOUTTES: Elle nous est sensible parce que, d'abord, nous pensons que nous n'avons pas mérité. Elle nous est sensible aussi, et nous sommes un peu déçus, parce qu'au cours des différents congrès il avait été dit que les sociétés musicales, et la musique en général, recevraient une aide accrue, et plus substantielle. Je dirai même que cette décision est désagréable pour les sociétés musicales, et en particulier pour les petites sociétés musicales de campagne, qui pouvaient peut-être espérer davantage, et qui voient leur horizon obscurcir.

C'est une mesure qui est désagréable parce que les difficultés financières s'aggravent pour nos sociétés populaires, difficultés financières qui viennent du fait que les dépenses sont augmentées, mais aussi de celui de la diminution des rentrées. Nous savons très bien que, dans nos villages, quand nous organisons une fête pour faire rentrer de l'argent et pour assurer le fonctionnement de nos sociétés musicales, nous voyons nos recettes diminuer, parce qu'évidemment chacun a ses propres difficultés.

Elle nous est d'autant plus sensible, cette diminution de subvention, que dans le même temps d'autres organismes privés les voient leur subvention maintenue. Alors, nous nous demandons si la Confédération musicale de France a démerité. Eh bien, nous pensons que nous ne le pensons pas bien au contraire.

J'ajoute que je crois même que cette décision nous frappe à un moment où elle est particulièrement préjudiciable à la vie des sociétés musicales. Nous voyons, dans notre département comme dans les autres, sans doute, une montée des jeunes. Et c'est nouveau, cela, cette venue des jeunes vers nos sociétés musicales. Nous voyons les écoles de musique, dans

nos petits villages, ne développer. On constate, je pense, actuellement, une venue des jeunes vers la musique. Les jeunes s'y intéressent, et je suis persuadé que le président ne me démentira pas, alors qu'il a pu applaudir, au festival de Lannemezan, un ensemble junior très nombreux, et, je dois le dire, aussi d'une excellente qualité.

Tout cela est d'autant plus important qu'il y a également un problème nouveau, c'est l'arrivée des rapatriés, que nous devons accueillir dans nos sociétés musicales. Par conséquent, nous avons des besoins nouveaux ; nous devons faire face à ces besoins. Et c'est à ce moment-là qu'on nous diminue la subvention.

Je crains que cette mesure — c'est pour cela que j'interviens, comme je l'avais décidé avec mon camarade Le Bourgeois — je crains que cette mesure ne soit très sensible à nos animateurs des sociétés locales, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes, non seulement pour former et éduquer ces jeunes dans la musique, mais aussi pour présenter des formations valables, et j'ajoute, c'est très important pour nos petits villages.

Où, nous devons faire quelques choses. Je crains que si nous revenions dans les Hautes-Pyrénées, si nous nous présentions devant nos assemblées générales sans que le congrès se soit prononcé sur ce sujet, sans que nous-mêmes nous soyons intervenus au congrès, les sociétés musicales des Hautes-Pyrénées nous diraient : « Qu'est-ce que vous avez fait à Paris pour nous défendre ? »

Je sais bien qu'il y a autre chose, ce n'est qu'un aspect de la question. Mais vous savez très bien que, malheureusement, l'argent conditionne nos activités, et que sans argent on ne peut rien faire. L'argent, ce n'est pas le but, mais c'est la condition, c'est le moyen.

Naturellement nous serons contents de dire qu'à Paris nous avons fait ce que nous avons pu, d'autant plus que nous serions mal placés autrement, car dans le département des Hautes-Pyrénées, le point de vue du bureau et de la fédération a toujours été celui-là : défendre la musique, c'est d'abord défendre les intérêts matériels et moraux de nos sociétés musicales.

Par conséquent, je demanderais, si cela est possible, que le congrès de la Confédération Musicale de France, dans une résolution, regrette cette mesure, et demande aux ministères intéressés, au pluriel, de bien vouloir, d'ici 9 jours, reconsidérer la question.

Je souscris à ce travail de propagande auprès des députés, et je demande qu'une démarche soit faite, dans nos fédérations, dès que nous serons rentrés, auprès de nos parlementaires, de façon que les interventions à l'Assemblée bénéficient de tous les appuis nécessaires.

J'insiste pour que le congrès prenne rapidement une résolution, disant que nous regrettons la décision qui a été prise et que nous pensions que les pouvoirs publics se feront un plaisir d'apporter aux sociétés musicales l'aide qui est nécessaire pour le bien de la musique et du pays.

(Applaudissements). M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie de votre intervention. Mais croyez bien que tout ce que vous avez dit là, nous l'avons dit au ministère. Nous connaissons le problème, vous le pensez bien. Nous déplorons la mesure autant que vous pouvez la déplorer, et si nous avons pris la décision de nous réunir avec M. le député BIRD pour arriver à alerter tous les parlementaires, je crois que c'est déjà une décision. Mais moi je veux vous soumettre une question : la Confédération va envoyer une lettre à tous les députés, on va protester d'abord ; mais je vous demande à vous, dès que vous serez rentrés dans vos fédérations, car vous avez beaucoup plus de poids encore que moi, Confédération Musicale de France, sur les députés de vos régions, je vous demande qu'en même temps vous fassiez tous une action, que vous fassiez parvenir une pétition à vos députés, à vos sénateurs, pour protester contre la diminution du budget des Affaires Culturelles.

M. AMELLER : J'ai entendu les propos de notre collègue des Hautes-Pyrénées et je suis tout à fait d'accord avec lui.

En ces circonstances, et puisque notre collègue a parlé d'un vœu, j'almerais, M. le Président, que vous demandiez à cette assemblée de formuler un vœu de protestation contre la réduction du budget des Affaires Culturelles, puisqu'il nous nous intéressons tous à la musique et aux arts en général, et nous sommes profondément touchés, dans tout ce qui nous regarde, non pas de la diminution de 10 % qu'on nous fait subir, mais par ces 500 millions qu'on enlève aux Affaires Culturelles.

M. le PRÉSIDENT : C'est ce que j'ai demandé.

M. AMELLER : Ce vœu, on doit le faire assez étoffé, pour que nous puissions le reproduire dans notre presse régionale ; les députés et sénateurs en seront très émus de le voir là, avant même qu'on ne leur adresse directement.

M. le PRÉSIDENT : Nous sommes d'accord, c'est ce que je viens de demander.

M. ANNE : Il y en a pour cinq minutes à le rédiger. Faisons-le.

M. le PRÉSIDENT : Messieurs, il y a un stagiaire de quatrième année à Aix-en-Provence qui est dans la salle. M. ROLANDO et M. Robert demandent qu'il dise un mot.

M. X... : Je me présente, je suis directeur de l'Harmonie de Mazamet, dans le Tarn. Je dois dire tout le bien que je pense du stage d'Aix-en-Provence, et également les regrets que nous avons, chaque année, de ne pas pouvoir garder nos professeurs tout le temps voulu. Des professeurs de la valeur de Maître Dondyneyne, Maître Eugène Blgot, Maître de la Casinière, nous ne les avons que 3 ou 4 jours, au lieu de 15.

Mais vous pouvez encourager vos chefs à venir à ces stages. Il est évident que la première année c'est assez délicate et difficile ; on ne sait pas, on s'attend à être dévoré. Mais par la suite, lorsqu'on a pris un peu l'habitude, c'est un travail, bien sûr, absorbant, et très dur pour les jeunes chefs qui n'ont jamais fait d'harmonie ou d'études assez élevées, je m'entends par là. C'est un effort assez important qu'on leur demande. Mais vous avez tout intérêt à demander à vos chefs de venir. Ils en retireront de gros avantages. C'est très profitable.

Je remercie la Confédération d'organiser ces stages. Messieurs, vous voyez ce qu'il vous reste à faire.

(Applaudissements).

RESULTATS DES ELECTIONS

M. le PRÉSIDENT : Voici les résultats du vote. Il y avait 5.237 votants. Suffrages exprimés : 5.210. Nuls : 27. Voici le nombre de voix obtenues :

MM. Ameller, Blanc, Dufour, Ehrmann, 5.210.

M. Deroche, 5.209.

MM. Druge, Meulet, Saby (vérification des comptes), 5.210.

MM. Angot, Grouanne, Siboulet (commission de conciliation et d'arbitrage), 5.210.

M. Attyasse est toujours rapporteur du rapport financier et vérificateur des comptes. Nous avons nommé M. Attyasse honoraire, l'année dernière. Mais il ne demande qu'à nous aider, ce dont nous le remercions. Nous souhaitons qu'il nous aide toujours, naturellement. Il reste donc conseiller et vérificateur des comptes.

(Applaudissements).

Nous allons reprendre l'examen des vœux.

VOEUX (Suite)

La Confédération Musicale de France, réunie en congrès le samedi 26 octobre 1963, à Paris, et réunissant toutes les fédérations de France, s'émue contre l'annulation du budget 1963 des Affaires Culturelles, et souhaite le rétablissement des crédits antérieurs.

M. SOUPTES : Je m'excuse, mais si ce vœu, personnellement, me paraît peut-être insuffisant, en tant que délégué je le trouve insuffisant. Les membres des sociétés des Hautes-Pyrénées ne comprendront pas qu'on demande simplement le rétablissement des crédits antérieurs alors que c'est toujours notre position de demander une augmentation.

M. HUGONNET : C'est un autre vœu.

M. SOUPTES : C'est ce que disait le président qu'il faut mettre : « demande non seulement le maintien des crédits antérieurs, mais une augmentation substantielle ».

M. le PRÉSIDENT : Mais de prévoir une augmentation substantielle.

M. HUGONNET : « Alors qu'une augmentation substantielle serait nécessaire ».

M. BLANC : Cela peut aller.

M. ROLANDO : Moi je crois que les termes de ce vœu sont trop édulcorés. Le terme émouvoir me plaît beaucoup, mais je ne suis pas du tout ému. Il faudrait dire : proteste énergiquement.

M. HUGONNET : D'abord, à l'heure actuelle, le budget n'est pas voté, c'est un projet.

M. ROLLIN : Ce n'est pas 9 millions que nous devrions avoir, mais 100 millions et encore, il faudrait édulcorer, ménager les gens ?

M. le PRÉSIDENT : Ce n'est pas de toute façon, c'est de l'eau de rose.

M. X... : Ce n'est pas la Confédération Musicale de France, c'est le congrès qui proteste.

M. HUGONNET : On peut mettre « s'éleve » si vous voulez.

PLUSIEURS CONGRESSISTES : « Proteste ».

M. HUGONNET : « S'éleve contre l'annulation du projet de budget 1963 des Affaires Culturelles, et souhaite le maintien des crédits antérieurs, alors qu'une augmentation substantielle serait utile ».

PLUSIEURS CONGRESSISTES : « Indispensable ».

M. ANNE : Oui, indispensable.

M. DUVELLA : Il ne faudrait pas nous battre sur la question de la subvention à la C.M.F., mais sur la question des Affaires Culturelles en général.

M. HUGONNET : Je vais refaire un texte.

M. DUVELLA : C'est pour M. Malraux qu'il faudrait le faire.

M. HUGONNET : Voici la nouvelle rédaction que je vous propose :

La Confédération Musicale de France, réunie en congrès, le samedi 26 octobre 1963, à Paris, et réunissant toutes les fédérations de France, s'élève contre l'annulation du budget 1964 des Affaires Culturelles, et souhaite le maintien des crédits antérieurs, alors que, consciente et fière du patrimoine culturel de la France elle désire ardemment le voir s'amplifier.

M. SOUPTES : La formulation n'est pas correcte. Il y a « réunie » et « réunissant ».

M. AMELLER : On le mettra en français.

M. X... : Il suffit de mettre « groupant » à la place de réunissant.

M. DUVELLA : Je proposerai « parce que » au lieu de « alors que ».

M. SOUPTES : Ce n'est pas la peine de mettre « groupant toutes les fédérations de France », c'est la définition même d'un congrès.

M. HUGONNET : Ce n'est pas mauvais de l'ajouter, pour ceux qui ne le savent pas.

M. le PRÉSIDENT : On pourrait peut-être mettre le nombre de musiciens que ça représente.

M. HUGONNET : et on met : le budget de 1963.

M. DUVELLA : Je crois que nous sommes dans l'erreur. Le budget de maintenant est voté pour 1964.

M. le PRÉSIDENT : Vous avez tort. Il s'agit de la répartition des crédits de 1963. C'est le budget de 1963 qui est amputé de 500 millions, et c'est la subvention de 1963 qui est diminuée de 10 %.

M. DUVELLA : Alors ce n'est pas le budget, mais une modification au budget.

M. le PRÉSIDENT : C'est cela. Le budget est amputé. Et nous ne savons pas ce qui sera donné en 1964. On peut dire qu'on souhaite le rétablissement des crédits et même l'augmentation.

M. ANNE : « Souhaite le rétablissement et la distribution des crédits prévus ».

M. HUGONNET : « Le rétablissement des crédits prévus... »

M. le PRÉSIDENT : Alors, messieurs, vous venez d'entendre le vœu proposé par la commission presque au complet. Etes-vous d'accord ?

M. ROLLIN : Cette rédaction ne me donne pas satisfaction.

M. le PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres membres à qui elle ne donne pas satisfaction ? Alors je mets aux voix ce vœu.

(Unanimité).

M. THIRAUULT : Il faudrait ajouter cette unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je tiens cette proposition. Je demanderait à M. Bord s'il juge nécessaire d'envoyer ce vœu avec une lettre explicative, ce qui serait plus correct. Il décidera de la question. Etes-vous d'accord ? Pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité. Mercl, Lundi, ce vœu sera remis à M. Bord, je vais le faire imprimer immédiatement.

Nous avons encore quelques vœux. D'abord une résolution, que nous ne nous avons pas soumise tout à l'heure, pour le projet de budget. Après le bilan de 1963 il faut faire le projet de budget pour 1964. Nous allons reconduire le projet de budget 1963, en l'augmentant certainement quand même pour certaines dépenses. Voici la résolution :

Le projet de budget 1963 est repris comme base du projet de budget 1964. (Unanimité).

Je continue les vœux. Vous savez qu'à Valenciennes, M. Etienne Lorin avait demandé à la fédération de Seine et Seine-Oise de déposer un vœu au sujet de la commission technique des accordeons à la C.M.F. J'ai fait un point de vue jusqu'à présent pour faciliter les petites sociétés. Ils ont tous les deux signé un protocole. Dorénavant, il n'y aura plus de difficultés. Nous avons ajouté que tous les concours d'accordeons qui ne seraient pas organisés d'après le règlement confédéral ne seraient jamais patronnés ni par la Confédération ni par une fédération. J'attire votre attention là-dessus.

M. MARITON : Le différend entre M. Max Francy et M. Etienne Lorin, c'est très joli, mais je regrette que vous n'avez pas attendu les délégués pour choisir les morceaux.

M. le PRÉSIDENT : On ne m'avait pas averti que de la Fédération du Var, viendrait un spécialiste pour choisir les morceaux d'accordeon. Nous ne pouvions pas le prévoir. Comme à la suite de cette réunion nous avions le temps, nous avons été très heureux de le faire. Si vous voulez assister à une autre réunion, je vous tiendrai au courant. Mais il est certain que nous n'aurions pas pu régler la question devant tout le monde.

M. le PRÉSIDENT : J'ai demandé avant le choix des morceaux, que l'on prenne des éditions de tous les fonds. Du reste vous avez vu le programme, les éditions sont variées. Je regrette que vous n'avez pas été là, mais je suis bien content que ce conflit soit réglé.

M. THIRAUULT : Je vous donne acte que tout va pour le mieux en ce qui concerne l'accordeon. Je pose simplement la question pour information personnelle : combien y a-t-il de sociétés d'accordeon sur les 6.000 fédérées ?

M. le PRÉSIDENT : Il y en a 70. Un vœu de la fédération du Sud-Ouest pour que le congrès soit avancé de 8 jours. Nous avons décidé à Valenciennes que ce serait pas possible, car non seulement il faut prévoir une date assez loin pour établir le compte rendu financier, et la fin d'octobre, c'est déjà très juste. De plus, il y a toujours en octobre, le conseil national, et il est bon de connaître ses résultats. Alors j'ai demandé moi-même qu'on maintienne la date fixée.

M. HUGONNET : Je vous assure qu'il ne faut déjà pas perdre de temps pour établir le compte rendu financier, c'est un travail énorme.

M. le PRÉSIDENT : Je pense que vous êtes tous d'accord. Unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Fédération de l'Ouest. La carte confédérale, on en a parlé tout à l'heure. Problème des emprunts.

M. MERILLE : C'est dans le règlement.

M. ROLLIN : Je pose la question au congrès : est-ce qu'on ne peut pas considérer comme formations harmonico-symphoniques les sociétés qui présentent 2 violons ? C'est une question qui m'a été posée.

M. le PRÉSIDENT : La chorale de Châteauroux a demandé à se produire avec accompagnement de guitare.

M. le PRÉSIDENT : Je crois qu'on ne peut qu'encourager les sociétés à le faire pour avoir un rendement artistique meilleur, mais dans les concours il faut une division bien nette. Car certains s'estimeraient lésés si elle n'était pas récompensés par rapport à d'autres qui auraient incorporé des cordes.

M. ANNE : Section Juniors, c'est vaste comme interprétation.

M. ROLLIN : Il ne s'agit pas de Juniors.

M. le PRÉSIDENT : Il y avait bien des adultes dans les Petits Chanteurs à la Croix de Bois. Mais c'est un autre vœu.

M. ANNE : On peut admettre un chef de pupitre.

M. PREVOT : C'est autre chose, les Petits Chanteurs à la Croix de Bois. Le tout est de savoir comment on comprend une organisation Juniors.

M. ROLANDO : Il faudrait le définir.

M. PREVOT : Tel à tel âge.

M. le PRÉSIDENT : Jusqu'à l'âge du départ au régiment. Mais s'il n'y a pas de voix de basse parmi les jeunes, ils sont handicapés. Ils peuvent avoir un adulte, l'accompagné, et gagner, la musique aussi.

M. PREVOST : Cela devient une chorale mixte.

M. ROLANDO : C'est vrai sur le plan instrumental.

M. DUFUR : Cela ne peut pas rentrer dans le cadre du pourcentage d'emprunts autorisé ?

M. PREVOST : Tous les morceaux Juniors sont à voix égales. Les morceaux imposés.

M. le PRÉSIDENT : Nous voyons les deux cas. Pour l'harmonie, elle demande si on peut mettre des adultes pour les principales parties.

M. PREVOT : C'est une harmonie de Juniors ?

M. le PRÉSIDENT : Je ne sais pas quelle est l'opinion de M. Malfait.

M. MALFAIT : Il n'y a qu'à arranger les parties pour les faire jouer par des Juniors.

M. PREVOT : Voilà.

M. MALFAIT : Tous les ans, il y a des sociétés Juniors qui viennent avec des adultes dans les festivals. On ne va pas les gêner, cela fait un peu de substance. Mais il faut laisser la jeunesse se débrouiller seule.

M. PFFIMLIN : Si on veut faire des concours avec des enfants, il faut faire des concours scolaires.

M. MALFAIT : Si des Juniors veulent aller à un concours d'adultes, ils prennent leurs risques. Mais un concours uniquement Juniors, non, il faudra donner un premier prix à tout le monde, ou les enfants seront découragés.

M. le PRÉSIDENT : Il s'agit de chorales.

M. MALFAIT : D'accord.

M. le PRÉSIDENT : Etes-vous d'accord qu'un orchestre Juniors ne doit pas avoir d'adultes ? Unanimité.

M. ROLLIN : La question que je pose au congrès, parce que je dois moi-même répondre à une société qui a formulé une réclamation, s'estimant lésée par le jugement du jury d'un concours, c'est celui-ci : nous avions admis 2 violons, le jury lui a donné un prix, mais pas le premier, étant donné qu'il y avait par ailleurs une société qui remplissait les conditions optima d'une harmonie. J'ai répondu qu'on ne pouvait pas empêcher une société de faire quelque chose de mieux ; mais pour les concours, il faudrait lui demander de retirer ces éléments. Autrement on va vers quelque chose d'hermaphrodite.

M. le PRÉSIDENT : Vous êtes d'accord avec cette réponse ?

M. THIRAUULT : Je m'abstiens, et je m'explique. Il me paraît anormal, s'il y a deux ou trois petits gars qui jouent bien du violon, dans un petit pays, de les empêcher de concourir. Vous avez raison pour le principe, c'est pourquoi je ne vote pas contre, mais je m'abstiens.

M. ROLANDO : Est-ce que nous n'avons pas prévu, dans le règlement des concours, la possibilité d'introduire des violons dans une harmonie ?

M. ANNE : Des instruments de remplacement.

M. ROLANDO : A condition de placer ces sociétés dans une division spéciale.

M. le PRÉSIDENT : Exactement. Nous sommes tous d'accord. L'autre question c'est la chorale de l'Indre qui demande à être accompagnée de guitares. Etes-vous d'accord ?

M. ANNE : Il est dit dans le règlement de concours : chorales avec ou sans accompagnement.

M. SIBOULET : Est-ce normal qu'une société émette un vœu sans passer par sa fédération ?

M. le PRÉSIDENT : Cette société n'a pas émis un vœu elle a demandé si cela était possible. J'ai attendu pour lui répondre d'avoir l'avis des congressistes.

M. ANGSTER : Je ne vois pas de différence entre un accompagnement de guitares ou un de piano.

M. ANNE : Le règlement est d'ailleurs très précis à cet égard. N'importe quel accompagnement est possible.

M. ANGO : Le président confédéral doit transmettre la réponse au président de la fédération.

M. ANNE : Rien ne doit passer autrement que par le président de fédération.

M. le PRÉSIDENT : Je tiens à ce que toutes les demandes passent par les présidents de fédération, je l'ai dit plusieurs fois. J'enverrai la lettre à M. Siboulet pour lui faire savoir que la société peut concourir avec des guitares.

Un autre vœu, à propos de la télévision (lecture). Le président du Nord m'avait signalé combien il était dangereux de faire entendre les sociétés à la télévision et même à la radio. Je crois qu'évidemment il faut être très prudent.

Nous sommes d'accord pour faire tout ce qui est notre possible dans ce domaine, nous cherchons toujours à organiser des concours à la radio, à Europe No 1 par exemple.

Messieurs, avant de clore la séance, j'ai le plaisir de remettre à notre ami Attyasse la médaille d'honneur des vétérans de la Confédération Musicale de France. Vous savez que M. Attyasse, pendant 50 ans, s'est occupé de sociétés populaires de musique. Son activité est un peu arrêtée en ce moment, mais pas complètement puisqu'il veut bien nous rendre service. Il vient moi voir de temps en temps à la Confédération, et il s'occupe de la vérification des comptes. Je suis heureux de lui remettre cette médaille d'honneur des vétérans.

(Applaudissements).

Encore quelques vœux, et d'abord un vœu de la fédération des Vosges, au sujet d'une organisation européenne des chefs de musique. Nous avons examiné la question hier. J'ai dit moi-même que ce serait certainement difficile, car c'est toujours une question d'argent, quand il s'agit de déplacer les gens pour des réunions.

Je vois à la Confédération Internationale, les difficultés que nous avons pour faire des réunions, cela coûte des sommes importantes.

Je viens d'apprendre avec beaucoup de peine que le maire de Neufchâteau, qui nous avait reçu si gentiment, lors du festival de la fédération vosgienne l'été dernier, est mort d'un accident. Nous adressons à sa famille nos plus vives condoléances et toute notre sympathie à la Fédération des Vosges.

Nous avons eu également à déplorer plusieurs accidents, et j'attire votre attention sur les conséquences que peut avoir le fait de ne pas être assuré. Une société de la Moselle a eu un accident, qui est arrivé de la façon suivante. Il y avait une retraite organisée par la municipalité. Les musiciens se sont placés pour défiler, mais en attendant le départ il y en avait sur le trottoir, d'autres dans le ruisseau ; une voiture est arrivée à fond de train, et malheureusement il y a eu plusieurs blessés, et un tué, un père de famille de 6 enfants. Cette société ne connaissait pas l'assurance de la Confédération, et malheureusement je crois que tous les risques n'étaient pas prévus dans l'assurance qu'elle avait.

Ce qui nous a touchés le plus fort dans cette affaire, c'est qu'à la dernière assemblée de la fédération de Moselle et de Meurthe-et-Moselle nous avons appris que le chef de musique avait reçu du juge d'instruction un appel à se présenter pour homicide par imprudence.

Nous avons tous estimé, M. Golzine et Schneider étaient présents, que c'était une question de jurisprudence pour l'avenir, nous avons décidé, à la fédération de soutenir le chef de musique, et de payer en partie les frais d'avocat. J'ai même estimé qu'il serait bon que la Confédération en prenne une partie, la moitié à sa charge.

L'avocat a été désigné. C'est le maire de Sarreguemines qui prendra la défense de l'intéressé. M. Paul Semier-Collely, directeur de l'Harmonie de Merlebach, suit de près cette triste affaire.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas et vous voyez combien il est nécessaire d'assurer les sociétés.

Je terminerai sur ces tristes événements en vous remerciant d'être venus.

M. BRETON : Je m'occupe particulièrement à la fédération des Vosges, de la question des assurances. Il y a eu le compte rendu d'une souscription ouverte pour les musiciens de Cheniménil, à qui il est arrivé un accident dans les mêmes conditions, au cours d'un défilé, avant le départ du défilé. Il y a eu deux morts et plusieurs blessés. J'ai eu des nouvelles à l'occasion du renouvellement du contrat d'assurances, récemment. Résultat : on peut dire que cela s'est réglé à la satisfaction des familles, en ce sens que le capital prévu en cas de décès a été versé immédiatement aux familles qui sont donc satisfaites autant qu'elles peuvent l'être.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie de cette précision. Comme je vous le disais, la compagnie que nous avons, est vraiment parfaite.

Annuaire. J'ai vu M. Fournet, tout à l'heure. Il a reçu douze réponses. Je vous demande de répondre rapidement. Je vous l'ai dit, si l'annuaire n'est pas encore paru, c'est en raison de la négligence de certaines fédérations.

J'ai oublié un vœu, celui de la fédération du Midi, au sujet des guitares dans les conservatoires, que j'ai soumis hier à la commission. Tout le monde est d'accord.

Hier, nous avons également pris une décision qui doit être ratifiée par le congrès. Le Tarn-et-Garonne ne paie plus ses cotisations depuis trois ans. A toutes les lettres que nous avons envoyées, nous n'avons reçu aucune réponse. J'avais demandé à M. Bascou de bien vouloir s'en occuper. Il s'est mis en relation avec la fédération, et même ses sociétés, il n'a pas eu plus de réponse, sauf d'une société qui a demandé à aller dans le Tarn. Je vous propose de radier la fédération du Tarn-et-Garonne, de nous mettre en rapport avec les sociétés de cette ancienne fédération pour voir dans quelle fédération elles veulent être intégrées.

(Unanimité).

M. RAUZY : Pour le vœu de tout à l'heure, il s'agit de guitares classiques ?

M. le PRÉSIDENT : Oui. Pour les sociétés du Tarn-et-Garonne, on verra avec le Tarn et la Haute-Garonne.

M. ATTYASSE : M. le Président, M. l'inspecteur Général au Ministère Messdames, messieurs, c'est tout simplement pour vous remercier et pour remercier le président Ehrmann d'avoir bien voulu accepter de me décorer aujourd'hui, après 50 années de service. Ce qui me fait le plus plaisir, c'est que cela coïncide avec le 50<sup>e</sup> congrès de la Confédération Musicale de France. A vous tous, je dis merci.

(Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie tous d'être venus.

La séance est levée à 13 h. 15.

REUNION DU COMITE DU 15 NOVEMBRE 1963

Sont nommés à l'unanimité les membres du comité et du bureau :

Président : M. EHRMANN Albert, 19, rue du Calvaire, Saint-Cloud (Seine-et-Oise), directeur artistique de la Fédération des Sociétés musicales de Moselle et Meurthe-et-Moselle. Représentant professeur au Conservatoire de Metz et chef d'orchestre du théâtre de Metz.

Vice-présidents : M. ROLANDO Gabriel, 5, rue Charles-Plasse, Saint-Fons (Rhône), président de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Est. Entrepreneur.

M. DUFUR Omer, 54, rue du Château, Lille (Nord), administrateur de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais. Chef de

# Manifestations probables

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
25 avril 1964	Opéra de Lyon	20 h. 30, Soirée de gala pour le Centenaire de l'Harmonie du Rhône.	Président : M. Reboullet, 1, rue de la Martinière, Lyon.
7 mai 1964 (Ascension) jeudi	Quincieux (Rhône)	Festival du Canton de Neuville.	Directeur : M. Gay Eugène. Professeur au Conservatoire.
10 mai 1964	Grigny (Rhône)	Festival de l'Union des Sociétés musicales et des Groupements du département du Rhône.	Président : M. Carré, à Senay (Ain).
10 mai 1964	Nomeny (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique.	Président : M. Bernard, 3, avenue Général-Leclerc, Tassin (Rhône).
17 mai 1964	Rocheport-sur-Mer (Ch.-Maritime)	Festival, avec remise de récompenses, organisé par l'Etoile de Rocheport.	M. Gérard Mathe, président.
17 mai 1964	Saujon (Charente-Maritime)	Festival National	M. Pierre Bureau, directeur de l'Amicale Saujonnaise, 12, rue Félix-Vieulle, Saujon.
17 et 18 mai 1964	Cornay-sur-Moselle (Moselle)	Festival de Musique.	M. Philibert, 9, rue Pasteur, Champagne-au-Mont-Dore (Rhône).
24 mai 1964	Cerdon (Ain)	Festival des bords de l'Ain et Centenaire de la Société musicale.	M. Guilhaumenc, 7, boulevard Nord (Tarbes).
24 mai 1964	Limonest (Rhône)	Festival cantonal	M. Bourgeois, secrétaire de l'Avenir Ruglois, Rugles (Eure).
24 mai 1964	Tarbes (Hautes-Pyrénées)	Festival.	M. Charron, directeur.
24 mai 1964	Vallières-les-Metz (Moselle)	Festival de Musique.	M. Peret, chef de musique, avenue des Tulipes, Châteaudun.
30 - 31 mai 1964	Dijon (Côte-d'Or)	Congrès de la C.M.F. Festival départemental.	M. Raymond Raine, directeur.
31 mai 1964	Rugles (Eure)	Concours International.	Hôtel de Ville de Roanne.
31 mai 1964	Vouhe (Charente-Maritime)	Festival organisé par l'Harmonie.	M. Guinot René, route Sainte-Catherine, à Saint-Martin-la-Plaine (Loire).
7 juin 1964	Châteaudun (Eure-et-Loir)	Concours International.	M. Dauchez, adjoint au maire, mairie de Saint-Symphorien (Indre-et-Loire).
7 juin 1964	St-Genis-de-Saintonge (Ch.-Maritime)	Festival organisé par la Fanfare municipale, remise de récompenses.	M. Henri Lager, à Amplepuis (Rhône).
14 juin 1964	Saint-Martin-la-Plaine (Loire)	Festival de Musique interrégional et congrès fédéral.	M. Abram, à Saint-Genis-Laval (Rhône).
14 juin 1964	Saint-Symphorien (I.-et-L.) (Banlieue de Tours)	Festival interdépartemental.	M. H. Dessivaux, à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).
14 juin 1964	Cours (Rhône)	Festival du Groupement musical de la Vallée du Rhône et de la Trambouze.	M. Jacquiet, président de l'Harmonie Municipale, Florange.
14 juin 1964	Oullins (Rhône)	Festival intercantonal de Saint-Genis-Laval.	M. Patoteau, directeur.
14 juin 1964	Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère)	Festival du 14 <sup>e</sup> Secteur de l'Isère.	M. Remo Brunl, Casino de Charbonnières (Rhône).
14 juin 1964	Florange (Moselle)	Concours National	M. le Président de la Société Musicale de Dieuze.
14 juin 1964	Saint-Denis-d'Oleron (Ch.-Maritime)	Festival organisé par la Lyre Dyonisienne, remise de récompenses.	M. Durand.
21 juin 1964	Charbonnières (Rhône)	Festival de Musique.	M. Adam Maurice, à Moutiers (Savoie).
21 juin 1964	Dieuze (Moselle)	Concours National	M. Marcellin, avenue de la Gare, Embrun (Htes-A.).
21 juin 1964	Gemozac (Charente-Maritime)	Festival organisé par la « Gémose », avec remise de récompenses.	M. Jean Jeanner, président de l'Harmonie, rue Général-Leclerc, Les Sables-d'Olonne (Vendée).
21 juin 1964	Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie)	Festival de la Savoie.	M. Geugneau Roger, 14, rue Victor-Hugo, Montchanin (S.-et-L.) Tél. 387, Le Creusot.
27 et 28 juin 1964	Embrun (Hautes-Alpes)	Congrès de la Fédération du Sud-Est.	M. René Thirlet, 8, rue du Général-Gibon, Woippy (Moselle).
28 juin 1964	Les Sables-d'Olonne (Vendée)	Concours International de Musique.	M. René Remy, 28, rue du Palais, à Issolre (P.-de-D.)
28 juin 1964	Montchanin (Saône-et-Loire)	Concours interdépartemental - Toutes catégories.	M. Gaston Arnaud, secrétaire, 10, rue Briand-Bouillier, Cognac.
28 juin 1964	Creutzwald (Moselle)	Festival de Musique.	M. Louis Vasol, 12, rue du Dragon, Farebersviller (Moselle).
28 juin 1964	Woippy (Moselle)	Festival de Musique. Fête des Fraises.	M. Mallet, 133, rue Vauban, à Lyon (Rhône).
1 et 5 juillet 1964	Issolre (Puy-de-Dôme)	Fête fédérale de la Fédération musicale du Centre.	M. Mannesny, à Bonneville (Haute-Savoie).
5 juillet 1964	Cognac (Charente)	Concours National de Musique ouvert aux sociétés suivantes : harmonies, fanfares, sociétés de trompettes, trompes de chasse, tambours et clairons. Primes en espèces. Récompenses.	M. Souvais, président.
5 juillet 1964	Farebersviller (Moselle)	Festival de Musique.	M. Casseron.
5 juillet 1964	Lagnieu (Ain)	Congrès et festival du département de l'Ain.	M. Gonore, secrétaire.
5 juillet 1964	Saint-Gervais (Haute-Savoie)	Festival du Faucigny.	M. Le Comte Michel de Chabannes, à Odenas (Rhône).
5 juillet 1964	Bains-Bains (Station thermale au cœur des Vosges)	Festival fédéral de la Fédération vosgienne.	M. E. Vermet, mairie de Saint-Pol-sur-Mer (Nord).
12 juillet 1964	Pullboreau (Charente-Maritime)	Festival organisé par la Société Sainte-Cécile.	Président : M. Rollet, à Saint-Verand (Rhône).
19 juillet 1964	Marsilly (Charente-Maritime)	Festival organisé par « L'Accord Parfait ».	M. Brulion, président.
26 juillet 1964	Belleville, Monsols, Beaujeu (Rhône)	Festival des 3 Cantons : Belleville, Monsols et Beaujeu (Rhône).	M. Rolando, 5, rue Charles-Plasse, St-Fons (Rhône).
2 août 1964	Saint-Pol-sur-Mer (Nord)	Festival International de Musique. Concours de Marche. 20.000 francs (français) primes et subventions	
2 août 1964	Thelze (Rhône)	Assemblée générale et Festival des Sociétés de la Vallée d'Azergues.	
15 août 1964	Ile-de-Ré (Charente-Maritime)	Festival annuel réservé aux Sociétés de l'Ile.	
8 novembre 1964	Lyon (Rhône)	Congrès technique fédéral.	
1965	Le Mans (Sarthe)	Congrès de la C.M.F.	
1966	Auch (Gers)	Congrès de la C.M.F.	
1968	Tarbes (Hautes-Pyrénées)	Congrès C.M.F.	

## Dans nos Fédérations Régionales

### G. Guérault

(Maison fondée en 1892)  
119, rue Saint-Denis - PARIS-1er



Tél. : CEN. 47.33

Tous les insignes

COUPES  
MEDAILLES  
BRELOQUES  
DRAPEAUX  
TARIF FRANCO

### AINSE

RECOMPENSES  
AU CONGRES FEDERAL 1963

Le congrès 1963 de la Fédération départementale des sociétés musicales de l'Ainse s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Laon, le dimanche 20 octobre 1963, à 9 h.

Au bureau de ce congrès, placé sous la présidence de M. Alliot, conseiller général de l'Ainse, nous avons noté :

MM. Thirault, président du Comité artistique ; Meulet, secrétaire général ; Legras, trésorier, Amandio, directeur honoraire du Conservatoire de Saint-Quentin ; Cauvin, l'actuel titulaire de ce poste ; Locqueneux, maire de Ternier et président de la Lyre ; Romby, directeur de l'Harmonie du Nouvion en Thiérache ; J.-L. Petit, directeur de Château-Thierry et de l'Union musicale de cette dernière société ; Ketterer, président de l'Harmonie municipale de Saint-Quentin et Sauvage, directeur honoraire ; Gogny, directeur de la Fanfare de Brancourt-le-Grand ; Pichelin, directeur de l'Harmonie de Liesse ; Petit, président de l'Harmonie de Marie et Noël, professeur.

Dans son rapport moral, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans un prochain numéro, M. Meulet, secrétaire général a tenu à faire une large place aux récompenses et plus précisément à la médaille d'Honneur des sociétés musicales et chorales.

Il n'avait pu l'an passé donner connaissance des récipiendaires en raison de la date tardive de publication des arrêtés ministériels c'est pourquoi nous reprints ci-dessous les trois promotions parues depuis le 14 juillet 1962.

1. — Promotion du 14 juillet 1962 : Fanfare de Neuilly-St-Front : MM. Calieux Roger, Caron André, Guidet Germain ; Harmonie municipale d'Hirson : MM. Baillet Marcel, Baillet Yves, Bernard Ovide, Boulanger Paul, Boulanger Paulus, Garnier Gabriel, Lacaille Jean, Mercier Jean, Pomart Jacques, Tarlet Georges, Troyeux Guy.

2. — Promotion du 1<sup>er</sup> janvier 1963 : Fanfare de Charly-sur-Marne : MM. Fallet Charles, Gratiot Lucien, Léger Etienne ; Harmonie de Soissons : MM. Garbe Paul, Litière Léon, Pichon Louis, Thomain Georges ; Harmonie de Nouvion : MM. Pecqueux Henri, Sarcy Emile, Soissons Henri, Carabin René.

3. — Promotion du 14 juillet 1963 : Musique de Boué : MM. Bégar Alfred, Gressier Albert, Marchand Henri ; Fanfare d'Étrépont : MM. Lhermitte René, Motte René, Potin Serge et Williot Albert.

A l'issue de ce congrès particulièrement suivi, M. le Président Alliot devait procéder à la distribution des récompenses confédérales et fédérales dont nous donnons ci-dessous la liste nominative, en adressant nos plus vives félicitations à tous ces musiciens :

#### A) RECOMPENSES CONFEDERALES.

Médaille d'Honneur — bronze (30 ans de service). — Musique de Braine : M. L. Brochon ; Familistère de Guise : M. M. Missonnier ; Harmonie de Saint-Quentin : MM. D. Moreau, H. Gronnier, H. Régniez, G. Decarnelle.

Médaille d'Honneur — argent (40 ans de service). — Musique municipale du Nouvion : M. Sarcy ; Amis réunis du Frg d'Isle à Saint-Quentin : M. Legrand R. ; Harmonie municipale de Saint-Quentin : MM. Oblez G., Barbare M. ; Société de Montbrehan : M. Laurence L. ; Fanfare de Neuilly-Saint-Front : MM. Béreaux P., Armand P., Caron A. ; Familistère de Guise : MM. Leguillier R., Thoret R., Poulain E.

Médaille d'Honneur — or (50 ans de service). — Musique municipale de Vervins : MM. Nimal C., Tourneux A. ; Musique municipale de Nouvion : MM. Fusier A., Carabin E. ; Amis réunis du Frg d'Isle à Saint-Quentin : MM. Duchemin R., Sarazin M. ; Fanfare de Neuilly-Saint-Front : M. Guidet G.

Médaille de Vétéran (70 ans d'âge). — Fanfare de Moy-de-l'Ainse : M. Rosnet E. ; Musique municipale de Vervins : MM.

Tourneux A., Picard E. ; Harmonie municipale de Saint-Quentin : MM. Fourmeaux E., Toppin G. ; Musique municipale de Soissons : M. Pichon L. ; Familistère de Guise : M. Plinguet E.

#### B) RECOMPENSES FEDERALES.

Médaille de Bronze (15 ans de service). — Musique municipale de Soissons : MM. Satin R., Satin M., Parisse E. ; Union des Cheminots de Laon : M. Girard R. ; Amis réunis du Frg d'Isle-Saint-Quentin : MM. Catry M., Damay A. ; Amicale de Vorges : M. Molet B. ; Musique municipale du Nouvion : M. Larive M. ; Harmonie municipale d'Hirson : M. Adam P. ; Musique municipale de Vervins : MM. Laurent L., Lemoine A., Legaye R., Martin J., Moucheron O. ; Harmonie La Fère : MM. Borrier S., Dupont, Bonnetterre B., Moret B., Sogny ; Renaissance d'Origny-Sainte-Benoite : MM. Lherigny M., Denacimento, Proix M. ; Harmonie de La Capelle : MM. Mérése J., Lefevre M., Giastre N., Debouzy G. ; Alliance de Charly-sur-Marne : MM. Lherbier L., Varry M. ; Harmonie municipale de Saint-Quentin : M. Decoinck J. ; Harmonie de Fresnoy-le-Grand : MM. Flamant O., Hocquet R. ; Fanfare de Neuilly-Saint-Front : MM. Guidet G., Colard E., Cahaniar A. ; Vaillante de Saint-Quentin : M. Abrassart P. ; Musique municipale de Liesse : MM. Richer A., Cerf M., Riga L., Moreau J., Teirlinck, Nanty S., Ferrin C., Bourdin G.

Médaille d'argent (25 ans de service). — Union des Cheminots de Laon : MM. Paretias A., Thorin E. ; Philharmonique de St-Quentin : Mme Trauman Viviane ; Harmonie municipale d'Hirson : M. Pomart J. ; Musique municipale de Vervins : MM. Laurent A., Lemoine A., Moreau E., Hiblot P. ; Harmonie de La Fère : M. Pier G. ; Renaissance d'Origny-Sainte-Benoite : M. Péra M. ; Alliance de Charly-sur-Marne : M. Has P. ; Harmonie de Saint-Quentin : M. Dupré R. ; Harmonie de Fresnoy-le-Grand : M. Dénoulin R. ; Cercle musical de Soissons : MM. Donadini R., Genest A., Monneroux J. ; Fanfare de Neuilly-Saint-Front : MM. Dumont G., Joly G. ; Musique municipale de Liesse : M. Creveau A.

Médaille d'or (35 ans de service). — Harmonie municipale d'Hirson : MM. Mercier J., Boulanger P., Desson A. ; Musique municipale de Vervins : M. Varingot J. ; Harmonie de La Fère : M. Visse G. ; Harmonie de La Capelle : M. Richet G. ; Alliance de Charly-sur-Marne : M. Prand R. ; Harmonie de Saint-Quentin : MM. Decarnelle G., Régniez H., Venet C. ; La Vaillante de Saint-Quentin : M. Carpentier A. ; Musique municipale de Liesse : MM. Baudvin M., Legrand R., Delemme L.

## ALPES-MARITIMES

Décès de M. Pierre Magnone, président d'honneur et membre fondateur de la Société Musicale de la Jeunesse Niçoise.

Mercredi 20 novembre 1963, à 16 h. 30, se sont déroulées les obsèques de notre président d'honneur, membre fondateur de la Société Musicale « La Jeunesse Niçoise ». M. Pierre Magnone, qui jouissait de l'estime générale de tous les membres de la société et de la fédération des Sociétés Musicales des Alpes-Maritimes dont il avait été un certain temps vice-président.

Réunis à l'Hôpital Pasteur, les membres de la famille, les nombreux amis et les sociétaires ont accompagné à sa dernière demeure, notre regretté Pierre Magnone.

Le vice-président, Joseph Travostino, un très grand ami, avait tenu à porter le drapeau de la société, derrière lequel se trouvait M. Robert Pavesi, président de la fédération des Sociétés Musicales des Alpes-Maritimes et actuellement président de la société musicale « La Jeunesse Niçoise », lequel était accompagné de sociétaires. Les membres de la musique en tenue formaient une haie d'honneur, parmi lesquels il convient de citer les plus anciens MM. Vergari Antoine, Roux Gabriel, Malaussena Léon, Testa Raymond, Gai Henri, etc... Une gerbe de fleurs, était offerte à son regretté président d'honneur lequel était né le 15 novembre 1904 à Nice. Animé de sentiments de musicien, il a fait ses débuts comme tambour, et ensuite comme clarin, à tel point qu'il jouait merveilleusement bien les deux instruments, devenant ainsi un parfait éducateur dans la section clarins et tambours dont il a formé de nombreux adeptes. Il avait appartenu avant la fondation de la société musicale « La Jeunesse Niçoise », à l'Harmonie des Enfants du Vieux Nice. Par son dynamisme il a créé avec notre président actif, M. Robert Pavesi, la société musicale « La Jeunesse Niçoise », le 6 mars 1927. Le 8 octobre 1930, son dévouement, son action dans le domaine musical, l'appelle au Conseil d'Administration, fonction qu'il cesse pour la mobilisation de 1939. La guerre terminée, il reprend l'activité à la société qu'il était en sommeil et le 31 janvier 1952, il a été élu président actif de la société. Le 22 novembre 1953, la Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales de France, venait concrétiser ses 20 années de service pour la défense et la culture de l'art musical. Toujours président actif il quitte hélas cette fonction le 17 novembre 1956, afin de s'occuper de son épouse, gravement malade et laisse sa place à M. Robert Pavesi qui devient président actif. Quelque temps après, ayant jugé

qu'il ne pouvait plus rester à la société, après avoir quitté la présidence, et ayant assumé malgré tout la fonction de trésorier général, il a demandé au Conseil d'Administration pour se consacrer à son ménage, la situation ayant empiré dans l'état de son épouse. Il a cessé toute activité le 17 novembre 1957. Le 18 octobre 1958, sur proposition de M. Robert Pavesi, le Conseil d'Administration, au cours de ses délibérations, le nomme président d'honneur à vie.

Le 14 juillet 1960, il recevait la médaille d'argent du Grand Prix Humanitaire de France, après avoir manifesté toujours son attachement à la société, par sa générosité, il recevait à l'occasion de la fête de la Sainte-Cécile, au mois de novembre 1960, le diplôme d'honneur de la société musicale « La Jeunesse Niçoise », pour lui témoigner toute sa reconnaissance à son fidèle et très dévoué serviteur.

Par la voix du Journal de la Confédération des Sociétés Musicales de France, tous les membres de la Société musicale « La Jeunesse Niçoise » et en particulier son président M. Robert Pavesi, présentent une nouvelle fois, leurs sincères condoléances à son épouse éplorée.

Nous lui dirons que si le temps s'écoule, il n'effacera pas le souvenir de Pierre Magnone, trop gravé dans notre cœur.

ALPES-MARITIMES

LA JEUNESSE NIÇOISE  
Assemblée générale statutaire  
22 septembre 1963

Dimanche 22 septembre 1963, la Société musicale « La Jeunesse Niçoise » a tenu son assemblée générale statutaire sous la présidence de M. Robert Pavesi, président actif.

Nombreux étaient les sociétaires groupés autour de leur président, qui était le témoignage du plus grand intérêt que tous les musiciens portent à leur belle société.

Suivant l'ordre du jour, le président après avoir remercié les membres venus nombreux, souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents, a passé la parole au secrétaire André Lathiez, qui a d'abord donné connaissance du dernier procès-verbal, lequel a été adopté à l'unanimité. Ayant toujours la parole, il a donné connaissance d'une façon très détaillée dans son exposé du compte rendu d'activité, lequel a donné satisfaction à tous les membres qui ont eu l'image de la Société durant l'année écoulée. Ce rapport d'activité a été très applaudi, ainsi que le compte rendu financier, mettant en relief la saine gestion de la caisse. Compte rendu d'activité et financier ont été adoptés à une très large majorité.

Dans son rapport moral, le président Robert Pavesi, dans son humour coutumier, a fait ressortir qu'il avait peu à dire après le rapport d'un très dynamique secrétaire. Mais ayant la parole très facile, notre cher président a, durant trois quart d'heure, exposé les projets de la société, ce qu'il compte faire personnellement pour elle, et le plaisir de constater le dévouement de ses collaborateurs. Allocation très applaudie, avec tout le respect, mais surtout la grande sympathie que tous les membres de la société musicale « La Jeunesse Nicoise » ont pour leur très dévoué, généreux et dynamique président.

La fête de la Sainte-Cécile étant inscrite à l'ordre du jour, la date du 24 novembre a été retenue pour fêter la patronne de tous les musiciens.

Le renouvellement du Conseil d'Administration prévu statutairement devait s'effectuer ensuite par un vote à bulletins secrets, ce qui n'est pas très souvent, mais nécessaire, afin de savoir si les membres en fonction, jouissent de l'estime générale de tous les membres, ce qui a été confirmé par le résultat qui a permis de constituer le Conseil d'Administration et le bureau, sans changement par rapport à l'exercice écoulé de la façon suivante :

Présidents d'honneur : M. Pierre Magnone, 1, rue du Général-Tordo, Nice ; M. Louis Béréta, 5, rue Saint-Gaetan, Nice.

Président actif : M. Robert Pavesi, 5, rue des Ponchettes, Nice.

Vice-Président : M. Joseph Travostino, 54, rue Giuffredo, Nice.

Secrétaire général : M. André Lathiez, 63, rue Barberis, Nice.

Treasorier général : M. Albert Faysant, 16, rue G. Clémenceau, Nice.

Treasorier adjoint : M. Henri Gal, H.L.M. Boulevard de Falicon, Nice.

Contrôleurs aux comptes : M. Laurent Dalmas, 34, avenue de la Californie ; M. Gérard Minière, 3 B, rue Sargentino, Nice.

Membres du Conseil d'Administration : M. Henri Cognol, 1107, rue Serruriers, Nice ; M. Camille Claravino, 33, rue de la Bufla, Nice ; M. Jean Daloni, 24, rue Giuffredo, Nice ; M. Gabriel Roux, 3 B, rue des Crous de Capeu, Nice ; M. Raymond Testa, 280, boulevard de la Madeleine ; M. Antoine Vergari, 22, rue Scallero, Nice ; M. Jean Dudot, H.L.M., Las Planas, Nice.

Délégations : Fédération des Sociétés Musicales des Alpes-Maritimes : M. Robert Pavesi, président ; André Lathiez, secrétaire général ; Gabriel Roux, délégué à la propagande.

Presse : MM. André Lathiez, Gabriel Roux.

Habillement - Instruments : MM. Henri Gal, Jean Dudot.

Instructeurs : tambour : M. André Lathiez.

Instructeur clairon : M. Antoine Vergari.

Instructeur solfège : M. Gabriel Roux.

Chef de Batterie-fanfare : M. Raymond Testa.

Archiviste général : M. Henri Cognol.

Archivistes adjoints : M. Camille Claravino ; M. Jean Daloni.

Le bureau ayant été formé par le président et les fonctions attribuées à certains membres avec les délégations diverses, le président a renouvelé sa confiance dans les collaborateurs, afin que l'essor de la société soit encore plus grand dans l'année à venir.

Aucune question n'étant à débattre et l'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 13 h. 30, en formulant le vœu de passer immédiatement à l'action pour la bonne marche de la société.

**Fête de la Sainte-Cécile**

Dimanche 24 novembre 1963

Dimanche, la société musicale « La Jeunesse Nicoise » a fêté sa patronne Sainte Cécile, en se rendant dans les salons du restaurant les Palmiers, où cette journée était placée sous le symbole de la musique.

Dès 11 h. tous les musiciens étaient groupés autour de leur président M. Robert Pavesi, également président de la Fédération des Sociétés musicales des Alpes-Maritimes.

Avant de procéder à la remise des récompenses, le secrétaire général André Lathiez, a fait l'éloge du regretté président d'honneur Pierre Magnone, décédé le 18 novembre 1963 et dont les obsèques se sont déroulées en présence des membres de la société avec leur drapeau.

Une minute de silence a été observée par toute l'assistance dans un profond recueillement.

Lecture du palmarès a été donnée ensuite où chaque récipiendaire recevait des mains de M. le président Pavesi, les diplômes d'honneur de la Fédération des Sociétés musicales des Alpes-Maritimes qui ont été décernés aux jeunes musiciens en récompense de leur succès à l'examen de la Fédération musicale de France, au titre de 1963, à MM. Astrella Alain, Berge Serge, Clerissi Jacques, Livrert Claude, Minière Alain, Masson Jean-Luc, Pellegrino Alain, Patrin Gérard, Tompesti Jacques, Viano Jean-Pierre, Viora Henri.

Les récompenses étaient décernées ensuite aux membres de la société dans l'Ordre de la Médaille d'honneur des Sociétés musicales de France décernées par M. le ministre des Affaires culturelles à MM. Cognol Henri, Daloni Jean, Faysant Albert, membres du Conseil d'Administration.

Dans l'Ordre de la Médaille d'honneur des Services bénévoles à MM. Roux Gabriel, médaille d'or ; Malaussena Léon et Jouault Lucien, médailles de bronze ; Grand prix humanitaire de France, médaille de vermeil à M. Travostino Joseph, vice-président, et la Médaille de bronze à M. Minière Gérard, membre du Conseil d'Administration.

Plaquette de bronze et diplôme d'honneur de la Société musicale « La Jeunesse Nicoise », à MM. Dalmas Laurent et Roux Gabriel, membres du Conseil d'Administration, et M. Malaussena Léon, musicien.

M. Robert Pavesi, par sa qualité de président, a présenté les plus vives félicitations aux récipiendaires et de constater l'essor de la société, puis après avoir remercié tous les membres musiciens pour leur dévouement et les invités venus nombreux pour témoigner la sympathie à tous leurs amis musiciens, il a invité l'assistance à un apéritif d'honneur à l'issue duquel a été dégusté un repas amical.

La société en deuil, aucune réjouissance n'avait été prévue, en formulant l'espoir que l'année prochaine, nombreux seront encore les musiciens de la Société musicale « La Jeunesse Nicoise » pour fêter, dans la gaieté, leur patronne Sainte Cécile.

# ALSACE CHORALES

Réunion des chefs de chorales le 13 février, à 15 h., rue du Manège, à Mulhouse. 16 mai, Requiem de Verdi au Palais des Sports de Mulhouse, sous la direction de Giovannettini.

# MUSIQUE

## HOCHSTATT

### Premier concours de l'école de la Musique Municipale

Journée faste hier à Hochstatt et, plus précisément, faste pour la musique de la localité dont les dirigeants, les musiciens ainsi que les parents d'élèves et autres mélomanes s'étaient réunis, sans céder aux sollicitations du beau temps, dans la salle de la société, où siégeait le jury, car cette journée voyait se dérouler le premier concours d'élèves, organisé par l'Ecole de musique de Hochstatt !

Sept jeunes élèves-musiciens, âgés de 12 à 16 ans, avaient en effet entrepris, les uns depuis deux ans, les autres depuis un an et demi seulement, à étudier différents instruments, tels la clarinette, le bugle, la trompette et le cor alto. Chaque semaine ils virent répéter deux fois. C'est avec beaucoup de compétence et de patience que M. Louis Mellard, le chargé de cours, les initia d'abord, puis les perfectionna dans l'art instrumental. Son enseignement bénéficia de l'aide du micro et du magnétophone de façon à permettre aux élèves non seulement d'écouter leur propre jeu, mais aussi d'en éliminer les fautes.

### Devant le jury

Jour d'examen donc pour les 7 élèves qui affronteront le jury individuellement. Voici quels étaient les examinateurs : MM. Etienne Schneider, directeur de la Société de musique « Avenir » de Mulhouse, Vlym, directeur de la Musique de Bartenheim et Tritsch, directeur de la Musique des TCM, à Mulhouse. Chaque candidat devait interpréter un morceau imposé, choisi en fonction du degré d'instruction du jeune musicien. De départager ceux-ci ne fut guère aisé pour le jury.

La manifestation comportait également une partie officielle, à savoir la distribution de prix destinés à sanctionner la fin du premier cours de l'école de la musique de Hochstatt. L'on a reconnu en cette

circonstance MM. Stoffel, maire de la commune ; Schlienger, adjoint ; Dantzer, vice-président de l'OMAP ; Hirtzlin, président de la Musique municipale de Hochstatt ; Litzier, Osswald et Schilt, présidents d'honneur. Selon l'usage, les sept bons élèves furent récompensés par des diplômes et des prix, ceux-ci étant respectivement offerts par la Renaissance française, les voyages Heltz, la maison de musique Hickenblock de Colmar, les établissements Fredva de Mulhouse, et, comme de bien entendu, par la Musique municipale elle-même. Le dévoué dirigeant du cours ne fut pas oublié et reçut également un présent.

Un premier et un deuxième prix furent attribués selon le nombre de points atteints, voici le palmarès :

- 1) G. Sauer, bugle, 13 ans, 2 ans d'études, 63 points ; 2) L. Dietrich, clarinette, 16 ans, 2 ans d'études, 62,25 pts ; 3) J.-L. Mertz, clarinette, 14 ans, 1 an et demi d'études, 57,50 pts ; 4) P. Steinbach, trompette, 14 ans, 2 ans d'études, 54 pts ; 5) F. Steinbach, clarinette, 16 ans, 2 ans d'études, 53,25 pts ; 6) B. Badira, cor, 14 ans, 1 an et demi d'études, 53 pts ; 7) M. Caspard, clarinette, 12 ans, 1 an et demi d'études, 52,25 points.

Outre les félicitations des dirigeants de la société, les lauréats eurent droit aux éloges de M. Stoffel et de M. Dantzer. Puis ils exécutèrent en orchestre improvisé un air, avec un ensemble qui les rend dignes d'entrer dans la fameuse musique municipale. Sept nouveaux élèves ont d'ailleurs pris la relève de ces excellentes recrues.

### Distinctions honorifiques

A l'occasion du premier concours de l'école de musique municipale (nous avons parlé de cette manifestation dans notre numéro du dimanche 25 août 1963), M. Schneider, directeur de la société de musique « Avenir » de Mulhouse, a remis à M. Robert Hirtzlin, la médaille en argent de la Renaissance française. M. Hirtzlin assume depuis des années les fonctions de président de la Musique municipale de Hochstatt et a bien mérité le développement de sa société bien connue et notamment aussi de la création de l'école de la société de musique qui a pour but de former des jeunes et qui a tenu son premier concours.

A la même occasion, M. Schneider a remis la médaille en bronze de la Renaissance française à M. Lucien Mellard, jeune musicien qui s'est dévoué pour la formation des jeunes qui ont passé le concours.

Nous présentons les félicitations à M. Hirtzlin et M. Mellard pour la distinction bien méritée.

# BOUCHES-DU-RHONE

## La Lyre Aixoise a dignement fêté la Sainte-Cécile

La Lyre aixoise a dignement célébré hier, la fête de la Sainte-Cécile, placée cette année sous le signe de la Corse.

Après avoir exécuté divers morceaux au cours de la grand-messe à la cathédrale, la Lyre aixoise a offert en fin de matinée un grand concert gratuit au Casino municipal. Elle disposait de très précieux concours de maître Maurice Gay, organiste titulaire, professeur au Conservatoire, et de M. Lucien Guirand, premier baryton de l'Opéra de Liège, du Capitole de Toulouse et de l'Opéra de Marseille.

Approuvé tout au long de son défilé en ville, la Lyre tenait ensuite son grand banquet traditionnel à l'Hotel du Roi-René. Une dizaine de décorations étaient alors remises, par Maître Cassan, à dix jeunes exécutants particulièrement méritants et à M. Aubert, chef de batterie.

Le président M. Bouron et le chef de musique M. Puget avaient auparavant eu l'honneur d'accueillir :

M. Gianoli, président, de l'Harmonie municipale de Bastia, représentant la Corse ; Maître Cassan, vice-président de la Fédération des Sociétés musicales des B.-du-R., représentant le président, M. Blanc ; Maître Ciccolini, représentant le député des B.-du-R. ; M. le commandant Celse, représentant le général commandant la 4<sup>e</sup> R.A. ; Mgr Bonnet, représentant l'archevêque Mgr de Provençère, retenu à Rome ; Maître Jourdan, conseiller municipal, représentant M. le maire ; M. Ferréol, adjoint au maire et conseiller général ; M. Clabrini, conseiller municipal ; M. Codol, commissaire central ; M. Delecluse, professeur au Conservatoire, représentant le directeur du Conservatoire ; M. le colonel Maldant, administrateur du Festival ; M. Fronze, président

de l'Association des Parents d'élèves du Conservatoire ; M. le capitaine Rieu, représentant le colonel commandant l'école militaire préparatoire ; M. Gourrand, maire de Meyrargues et ses adjoints : M. Agali, représentant la maison Ricard ; MM. les chefs de musique de la 4<sup>e</sup> R.A. et de l'E.M.P. ; MM. les présidents d'honneur de la Lyre aixoise ; MM. les représentants de la presse locale.

## BARBENTANE

### Harmonie Barbentanaise

L'Harmonie Barbentanaise a fêté Sainte-Cécile les 17 et 18 novembre. Elle se fit entendre à la messe dans un programme de haute tenue. A l'issue de la messe eut lieu un grand concert sous l'égide de la baguette du sympathique directeur Michel Léopold.

L'exécution et l'interprétation des divers ouvrages furent d'une rare perfection, directeur et musiciens méritent toutes nos félicitations.

Le lundi 18, eut lieu le banquet traditionnel qui réunissait tous les musiciens, ainsi que les présidents des sociétés voisines. M. l'adjoint au maire de Barbentane, prenait également part à ce banquet.

Plusieurs médailles ont été remises à M. Michel Léopold, pour ses 27 ans de direction ; M. Serignan Louis et M. Bruyère Jean-Marie, médaille des Vétérans ; M. Champetier René et M. Monleau Roger, médaille de 30 ans de service.

Journée bien remplie ayant donné satisfaction à tous.

### Joyeuse « Sainte-Cécile » à la Philharmonique de Ste-Marthe

Sous le signe de la bonne humeur et dans un parfait accord de l'Harmonie musicale et poétique, la Philharmonique

du Cercle de Sainte-Marthe fêta hier la Sainte-Cécile.

Une grand-messe en musique préludait au banquet, et un apéritif-concert permit aux 300 convives de prendre place dans la grande salle de spectacle où régnait une ambiance de grande cordialité.

M. Rigaud, en tant que chef de musique, et M. Maledas, administrateur, représentant M. Paul Ricard, devaient le présenter. A leurs côtés se tenaient MM. Barbizet, directeur du Conservatoire de Marseille ; Blanc, président de la Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône ; Albert et Pastore, présidents honoraires du Cercle ; Michel, Ferrat et Imbert, doyens ; Martin, chef de la Musique des Douanes ; M. l'abbé Chauvet, de la Belle-de-Mai ; MM. Rigaud et Albert, etc.

Quand vint l'heure des discours, M. Rigaud ouvrit le concert avec poésie en musique, comme il se devait.

Puis, bref, M. Maledas, qui parla au nom de M. Paul Ricard.

Et dans un concert de poésie et d'évolution, M. Barbizet, au nom de ses 1.200 élèves du Conservatoire, sut dire que la musique était l'école de l'amitié.

Quant à M. Blanc, il ne put s'empêcher de manifester son étonnement à la suppression de la subvention accordée généralement à la Musique municipale de Marseille.

Après lui, ce fut M. Pastore, qui avait fait le déplacement de Cannes, d'apporter son témoignage d'affectueuse sympathie.

Et pour marquer officiellement cette journée en l'honneur de Sainte-Cécile, furent décorés de la médaille d'honneur de la Musique des vétérans : MM. Alfred Rigaud et Alfred Ferrat ; pour 50 ans : MM. Jules Martino, Germain Garrel, Joseph Milone, Louis Ingels, Antoine Richier, Barthélemy Sciaronne ; pour 40 ans : MM. Louis Roussel, Nonce Jargano, Léon Belu, Léon Trémolère ; pour 30 ans : médaille de la Confédération, M. Albert Deluy ; pour 25 ans : MM. Zerbini et François Reynaud ; pour 5 ans : M. Bernard Philippe.

### L'Orchestre à plectres d'Avignon est né

Notre excellent ami Tony Michels, que nous avons bien connu pour son dévouement à l'Orchestre à plectres d'Alger, nous fait l'immense plaisir d'apporter à nous, avec son dévouement, son travail, ses capacités à la constitution d'un orchestre à plectres. Orchestre bien constitué et qui a son siège en Avignon.

Le samedi 9 novembre, nous étions invités à l'assemblée constitutive, pour confirmer la création de cet orchestre à plectres et donner connaissance des statuts. Ils s'agissait également de nommer les membres du Conseil d'Administration qui devait assumer les responsabilités de cet orchestre.

Tony Michels prend la parole pour développer l'article par article, les statuts élaborés par le Conseil provisoire. Lesdits statuts sont acceptés à l'unanimité.

Ainsi naît l'Orchestre à plectres d'Avignon.

Ce vote acquis, il est procédé à l'élection du Conseil d'Administration, ainsi constitué :

Hippolyte Blanc, président de la Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône et membre du Conseil d'Administration de la C.M.F. ; parrain et président d'honneur ; Albert Ehrmann, président de la C.M.F. ; président d'honneur ; Henri Moutte, président de la Fédération des Sociétés musicales du Vaucluse ; président honoraire ; François Menichetti, compositeur, chef de l'Orchestre à plectres de la R.T.F. à Paris ; président honoraire ; Mme B.-G. Adole, directrice de l'Orchestre à plectres de Paris ; présidente honoraire ; président actif : M. André Montagnard ; directeur général : M. Tony Michels ; vice-président : M. J. Barra ; directeur artistique : M. Hubert Pendola ; secrétaire général : M. Tony Michels ; sous-chef de musique : M. Alphonse Fosco ; porte-drapeau : M. Louis Flouret ; trésorier général : Mme Rose Montagnard ; trésorier-adjoint : M. Louis Parma ; porte-fanion : M. Lucien Vivare ; assessors : M. Maurice Santamaria, Roger Fourmier, Mlle Andrée Bon.

Ce Conseil d'Administration mis aux voix, est accepté à l'unanimité, avec forces applaudissements.

M. André Montagnard, président, remercie tous les membres présents, de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

Il a un mot d'amitié tout particulier pour ses collègues, auxquels il demande un dévouement complet.

Il a une attention toute particulière pour la marraine de l'Orchestre à qui il remet une gerbe de fleurs en reconnaissance du dévouement qu'elle apporte à la société.

M. Tony Michels se félicite du résultat obtenu de la création de la société. Il annonce également la création d'une école de musique au sein de l'Orchestre à plectres d'Avignon. A cet effet, il compte sur les concours de tous les membres du Conseil d'Administration, comme indiqué plus avant pour le seconder dans cette tâche ; il remet à Mme Montagnard une gerbe de fleurs pour tous les dévouements qu'elle apporte et qu'elle apportera encore à l'Orchestre à plectres.

M. Pendola, directeur artistique, a su dans un discours de haute tenue littéraire, faire l'histoire du plectre et des troubadours, et ses espoirs sur la société qui venait d'être créée.

Cette journée s'est clôturée par un apéritif très gai et très amical, envisageant ainsi un avenir plein de promesse et d'espoir.

Le lendemain, dimanche, avait lieu le baptême de l'Orchestre à plectres d'Avignon. Cette cérémonie a eu lieu en la cathédrale Notre-Dame-des-Doms.

La marraine a été accueillie au seuil de l'église par le chanoine Mathieu et la cérémonie du baptême a eu lieu dans le chœur, pendant la grand-messe de 10 h. La vaste nef de l'église métropolitaine était remplie par la foule fervente des fidèles. Nous avons noté tout particulièrement M. Monter, adjoint au maire ; M. Goubert, conseiller municipal, tous deux représentants la Municipalité, et de nombreuses personnalités du monde politique, musical, commercial et religieux.

Tous les membres du Conseil d'Administration étaient présents. Amis et invités ont eu la joie d'entendre pendant la messe, un programme merveilleusement exécuté, sous la direction de M. Hubert Pendola.

Ce programme comprenait : 1) « Le Seigneur a décidé », de Mendelssohn ; 2)

« Ange Eploré », de Mario Macchioli ; 3) « Le Larghetto », de Haendel, ainsi l'Orchestre à plectres d'Avignon, avait donné la mesure de ses capacités et de ses connaissances musicales.

Nous clôturons cet exposé, en exprimant le vœu « Longo Mai », si cher au cœur des Comtadins.

## ALLAUCH

### Concert et banquet en présence de la municipalité

La Fédération musicale de France a donné à Allauch un concert très apprécié de la population. Puis le groupe musical et les personnalités de la ville se sont réunis pour le banquet organisé à cette occasion.

Au cours de ce banquet, M. Bruinet, maire d'Allauch, a rendu hommage à un musicien disparu, M. Salicetti, et a demandé également aux assistants d'observer une minute de silence à la mémoire de John Kennedy, car c'était, a-t-il dit, « un homme qui désirait le bien et la paix ».

Puis M. le maire distribua les médailles de la Confédération musicale de France à MM. Jean Nunes, Jean Fourment, Louis Bonnesso, Marius Fraysse, Maurice Frech, Louis Hames, Roger Rocca et Victor Feyre, et les médailles de la Fédération musicale des Bouches-du-Rhône à MM. Roger Di Pento, Jean-Marie Valente, Constan Schenk, Jean-Claude Merguissian, Pierre Héraud, Max Fourment, Daniel Rocca, Daniel Fraysse, Paul Borda, Gérard Hannes, André Ruocco et Jean Salicetti. D'autre part, M. Cazarelli, chef de la fanfare, a été décoré par M. le maire.

Outre les personnalités déjà citées, l'on remarquait à cette sympathique manifestation la présence de M. Garcia, député communiste, des conseillers municipaux d'Allauch ; de M. Fresse, président de la Fanfare ; de M. Boimelje, de la Fédération musicale des Bouches-du-Rhône, et le docteur Seattelli.

Dans une pensée tout à fait délicate, les musiciens décorés ont reçu en même temps que la médaille, un bouquet d'œillets. Tous ces musiciens, en souvenir de leur regretté président, M. Salicetti, mort récemment, ont demandé à tous les convives de bien vouloir les accompagner pour aller déposer toutes leurs fleurs sur la tombe du pauvre Salicetti. Ce geste a été fort remarqué et prouve ainsi la solidarité, l'attachement et la reconnaissance qu'ont eu les musiciens de la Fanfare d'Allauch, pour les services rendus par leur pauvre président Salicetti, disparu prématurément.

## MARSEILLE

### Association musicale

#### de Sainte-Cécile - Saint-Henri

L'Association musicale Sainte-Cécile de Saint-Henri a célébré son 12<sup>e</sup> anniversaire dans la grande salle des fêtes. Les festivités ont débuté samedi soir avec un concert de variétés. Dimanche matin, le corps musical de Sainte-Cécile a donné un concert instrumental aux habitants.

Après un apéritif d'honneur, personnalité et invités ont participé à un grand banquet où l'on notait la présence de M. Rosso, président, entouré des présidents des Sociétés musicales voisines invitées.

M. Rosso a remis au président d'honneur, M. Arietti, un objet d'art.

Les festivités se sont terminées par un bal des plus réussis.

### Lyre Mutualiste de Bonneveine

La Lyre Mutualiste de Bonneveine a fêté Sainte-Cécile à son siège du boulevard des Neiges.

Une messe en musique en l'église de la paroisse fut suivie par un grand concert, sous la direction de MM. H. Blanc et Baromé, qui fut longuement applaudi par les nombreux auditeurs.

Un apéritif fut offert aux membres d'honneur, sociétaires, bienfaiteurs et invités, apéritif au cours duquel M. Bonnet, président de la Lyre de Bonneveine, a remis à M. Hippolyte Blanc, directeur de la Société, président de la Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône, la médaille d'honneur des Vétérans, pour services rendus à l'art musical. M. Blanc pratique en effet la musique depuis 1905 ; les services qu'il a rendus au sein des nombreuses sociétés ne se comptent plus et depuis 1922 il assume avec compétence la direction de la Lyre de Bonneveine.

Après la remise de cette distinction, tous les musiciens et la population ont félicité M. Blanc pour cette récompense si bien méritée.

Un amical banquet devait être la conclusion de cette joyeuse journée.

## LES MILLES

### Philharmonique Indépendante

C'est avec la plus grande émotion que nous apprenons le décès de M. René Chaudon, chef de musique de la Philharmonique Indépendante des Milles.

Chaudon était un chef remarquable. Il a su donner tout son dévouement à cette philharmonique. Combien tous ses musiciens et tout son Conseil d'Administration, ont été émus lors de ses obsèques.

La Fédération des Sociétés musicales des Bouches-du-Rhône, adresse à sa famille, ses sentiments de vives condoléances, pour la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver.

**DOLNET**  
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

Ses derniers Modèles de  
**SAXOPHONES**  
**TROMPETTES**  
**CLARINETTES**  
**MATERIEL DE JAZZ etc...**

Catalogue franco sur demande  
Etablissements DOLNET  
31, Rue de Rome - PARIS 8<sup>e</sup> - (Usines à Mantos)

**S.A.R.L. GERMAIN**  
156, rue du Faubourg St-Martin  
PARIS-10<sup>e</sup> Téléph. Nord 20.29

Spécialités de **CHEMISES**  
**d'UNIFORMES**  
**NYLON - POPELINE**  
ET  
**de PANTALONS de TOILE**

# CENTRE

## VICHY et son agglomération

**Fête de Sainte-Cécile**  
L'agglomération urbaine de la reine des villes d'eaux a le privilège de posséder quatre harmonies : Le Semeuse de Cusset, la Société musicale de Bellerive, la Société musicale et l'Harmonie municipale de Vichy.

Comme chaque année, ces quatre sociétés ont fêté dignement leur patronne Sainte-Cécile.

Le dimanche 24 novembre, c'est la Semeuse de Cusset et la Société musicale de Vichy qui commenceront les festivités. La Semeuse de CUSSET

En prélude, « La Semeuse » avait donné un concert le samedi soir, dans la magnifique salle des fêtes du Chambon, à Cusset.

Placé sous la direction de M. Bouteiller, l'harmonie exécuta, devant un nombreux auditoire : « Judex », de Gounod ; « Adagio et Allegro de la 1<sup>re</sup> Symphonie », de Saint-Saëns ; « Menuet », de Paderewski ; « A travers les Provinces », de Debucq ; et la « Fête des Chasseurs », de Sellenick.

Ce programme, judicieusement composé, était encadré par plusieurs marches avec tambours, trompettes et clairons, sous la direction de MM. Vernat et Dérut. On put entendre : « La Marche des Mousmes », « Sans Peur » et « Quand Madelon ».

Maitre Lucien Chardonnet, président de la Semeuse, devait remercier le public de sa présence et notamment MM. Gabriel Péronnet, député ; André Rabinou, maire de Cusset ; plusieurs conseillers municipaux ; Paul Robin, directeur de la Société musicale de Vichy ; Jossot, directeur de la Société musicale de Bellerive ; Bert et Armand Batisse au Comité d'honneur de la Semeuse.

Une remise de diplômes de la Fédération musicale du Centre et de l'École municipale de musique de Cusset était faite aux jeunes musiciens par MM. Péronnet, Rabinou et Chardonnet.

Le lendemain matin, après un défilé à travers la ville et le dépôt de gerbes au monument aux morts, La Semeuse, au grand complet, impeccablement alignée, se retrouvait dans la cour de l'Hôtel de Ville où les personnalités, citées la veille au concert, remettaient des diplômes et décorations à plusieurs musiciens de la société.

Un banquet de 120 couverts, servi à l'Hôtel du Globe, clôturait ces deux magnifiques journées.

Quatre allocutions furent prononcées, par le président Chardonnet ; par M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale de Vichy et secrétaire général de la Fédération du Centre (qui avait pu rejoindre ses amis de Cusset après une manifestation qui avait lieu le matin à Vichy, au siège de la société musicale) ; par M. Rabinou, maire de Cusset, et enfin par M. G. Péronnet, député de l'Allier.

La fête se termina, pour certains, assez tard, tant l'ambiance était chaude et sympathique.

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au Conservatoire municipal de musique, recevait également une médaille confédérale pour 40 ans au service de la Symphonie Vichyssoise.

Entre temps, M. André Reiln avait remis les diplômes d'excellents élèves (division supérieure et division d'excellence) à deux jeunes musiciens de l'Harmonie municipale : Yves Chargras et Gérard Masson, ce dernier ayant obtenu aux examens fédéraux les notes 20 sur 20 au solfège et à la flûte. Au concours d'excellence, à Paris, la note 19 sur 20 au solfège lui a été attribuée, alors qu'il était premier nommé à la flûte.

Cette cérémonie terminée, M. Coulon, maire de Vichy, prononça quelques mots (résumant son discours pour le banquet amical à s'approcher du buffet) et il invita chacun à s'approcher de l'harmonie municipale, à la Ville de Vichy et, en cœur avec le président Martinet, à la gloire de la musique :

## Société Musicale de BELLERIVE-SUR-ALLIER

Le dimanche 1er décembre, c'était au tour de la Société musicale de Bellerive de fêter Sainte-Cécile ; Bellerive, coquette petite cité devenue le quartier résidentiel des Vichyssois.

A 10 h. 30, la société musicale, sous la direction de M. Jossot, se faisait entendre pendant la messe. Le programme était composé principalement d'œuvres d'Eugène Métot, ancien chef de la société, dont le souvenir reste vivace dans le cœur de chacun de nous. Aussi, est-ce avec beaucoup d'émotion que nous entendîmes successivement : « Céléste Invocation », « Cante à Sainte-Thérèse » et « O Salutaris », œuvres qui, toute en honorant la patronne des musiciens, nous firent revivre la noble figure d'Eugène Métot, compositeur et chef d'orchestre de talent.

A la sortie de l'église, la société musicale défilait à travers la ville pour se rendre à la salle de répétition qui, sur l'initiative de M. Mandet, portera désormais le nom d'Eugène-Métot.

Ce baptême impromptu fut entériné aux accents de « La Musicale » une autre composition d'E. Métot.

Après cette cérémonie du souvenir, musiciens et invités se retrouvaient à l'Hôtel du Pont et des Charmilles pour un banquet amical.

Parmi les 75 convives de cet excellent déjeuner on notait la table officielle, aux côtés de M. André Métot (nouveau président et fils de l'ancien chef), Mme Auberger, adjoint au maire, conseiller général ; M. Corniou, maire ; M. Moncoulant, conseiller municipal ; M. André Reiln, secrétaire général de la Fédération musicale du Centre ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; MM. Vertouny, Docteur Vincent et Paul Rollin, respectivement président, vice-président et directeur de la Société musicale de Vichy ; M. Mandet, vice-président de la Société musicale de Bellerive ; M. Jossot, directeur ; M. l'abbé Louis, curé de Bellerive.

Quatre allocutions furent successivement prononcées par M. André Métot, président ; par M. André Reiln, au nom de la Fédération musicale du Centre, qui s'est réjoui de la conjoncture heureuse qui existe entre les sociétés de l'agglomération Vichy, Cusset et Bellerive ; par Mme Auberger qui au sein du Conseil général perpétue l'action efficace de son regretté mari, ancien sénateur-maire, trop tôt disparu, et enfin, par M. Corniou, maire de Bellerive, qui assura la société de son appui.

Là, encore, ce fut une excellente journée empreinte d'amitié et conforme à la tradition.

Après l'ouverture de la Fédération musicale du Centre et de l'École municipale de musique de Cusset était faite aux jeunes musiciens par MM. Péronnet, Rabinou et Chardonnet.

Le lendemain matin, après un défilé à travers la ville et le dépôt de gerbes au monument aux morts, La Semeuse, au grand complet, impeccablement alignée, se retrouvait dans la cour de l'Hôtel de Ville où les personnalités, citées la veille au concert, remettaient des diplômes et décorations à plusieurs musiciens de la société.

Un banquet de 120 couverts, servi à l'Hôtel du Globe, clôturait ces deux magnifiques journées.

Quatre allocutions furent prononcées, par le président Chardonnet ; par M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale de Vichy et secrétaire général de la Fédération du Centre (qui avait pu rejoindre ses amis de Cusset après une manifestation qui avait lieu le matin à Vichy, au siège de la société musicale) ; par M. Rabinou, maire de Cusset, et enfin par M. G. Péronnet, député de l'Allier.

La fête se termina, pour certains, assez tard, tant l'ambiance était chaude et sympathique.

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au Conservatoire municipal de musique, recevait également une médaille confédérale pour 40 ans au service de la Symphonie Vichyssoise.

Entre temps, M. André Reiln avait remis les diplômes d'excellents élèves (division supérieure et division d'excellence) à deux jeunes musiciens de l'Harmonie municipale : Yves Chargras et Gérard Masson, ce dernier ayant obtenu aux examens fédéraux les notes 20 sur 20 au solfège et à la flûte. Au concours d'excellence, à Paris, la note 19 sur 20 au solfège lui a été attribuée, alors qu'il était premier nommé à la flûte.

Cette cérémonie terminée, M. Coulon, maire de Vichy, prononça quelques mots (résumant son discours pour le banquet amical à s'approcher du buffet) et il invita chacun à s'approcher de l'harmonie municipale, à la Ville de Vichy et, en cœur avec le président Martinet, à la gloire de la musique :

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au Conservatoire municipal de musique, recevait également une médaille confédérale pour 40 ans au service de la Symphonie Vichyssoise.

Entre temps, M. André Reiln avait remis les diplômes d'excellents élèves (division supérieure et division d'excellence) à deux jeunes musiciens de l'Harmonie municipale : Yves Chargras et Gérard Masson, ce dernier ayant obtenu aux examens fédéraux les notes 20 sur 20 au solfège et à la flûte. Au concours d'excellence, à Paris, la note 19 sur 20 au solfège lui a été attribuée, alors qu'il était premier nommé à la flûte.

Cette cérémonie terminée, M. Coulon, maire de Vichy, prononça quelques mots (résumant son discours pour le banquet amical à s'approcher du buffet) et il invita chacun à s'approcher de l'harmonie municipale, à la Ville de Vichy et, en cœur avec le président Martinet, à la gloire de la musique :

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au Conservatoire municipal de musique, recevait également une médaille confédérale pour 40 ans au service de la Symphonie Vichyssoise.

Entre temps, M. André Reiln avait remis les diplômes d'excellents élèves (division supérieure et division d'excellence) à deux jeunes musiciens de l'Harmonie municipale : Yves Chargras et Gérard Masson, ce dernier ayant obtenu aux examens fédéraux les notes 20 sur 20 au solfège et à la flûte. Au concours d'excellence, à Paris, la note 19 sur 20 au solfège lui a été attribuée, alors qu'il était premier nommé à la flûte.

Cette cérémonie terminée, M. Coulon, maire de Vichy, prononça quelques mots (résumant son discours pour le banquet amical à s'approcher du buffet) et il invita chacun à s'approcher de l'harmonie municipale, à la Ville de Vichy et, en cœur avec le président Martinet, à la gloire de la musique :

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au Conservatoire municipal de musique, recevait également une médaille confédérale pour 40 ans au service de la Symphonie Vichyssoise.

Entre temps, M. André Reiln avait remis les diplômes d'excellents élèves (division supérieure et division d'excellence) à deux jeunes musiciens de l'Harmonie municipale : Yves Chargras et Gérard Masson, ce dernier ayant obtenu aux examens fédéraux les notes 20 sur 20 au solfège et à la flûte. Au concours d'excellence, à Paris, la note 19 sur 20 au solfège lui a été attribuée, alors qu'il était premier nommé à la flûte.

Cette cérémonie terminée, M. Coulon, maire de Vichy, prononça quelques mots (résumant son discours pour le banquet amical à s'approcher du buffet) et il invita chacun à s'approcher de l'harmonie municipale, à la Ville de Vichy et, en cœur avec le président Martinet, à la gloire de la musique :

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au Conservatoire municipal de musique, recevait également une médaille confédérale pour 40 ans au service de la Symphonie Vichyssoise.

Entre temps, M. André Reiln avait remis les diplômes d'excellents élèves (division supérieure et division d'excellence) à deux jeunes musiciens de l'Harmonie municipale : Yves Chargras et Gérard Masson, ce dernier ayant obtenu aux examens fédéraux les notes 20 sur 20 au solfège et à la flûte. Au concours d'excellence, à Paris, la note 19 sur 20 au solfège lui a été attribuée, alors qu'il était premier nommé à la flûte.

Cette cérémonie terminée, M. Coulon, maire de Vichy, prononça quelques mots (résumant son discours pour le banquet amical à s'approcher du buffet) et il invita chacun à s'approcher de l'harmonie municipale, à la Ville de Vichy et, en cœur avec le président Martinet, à la gloire de la musique :

Le programme, présenté par Jean Joyeux de la R.T.F., était consacré à la musique allemande et comportait les œuvres suivantes de Weber et R. Wagner :

De WEBER : « Ouverture d'Euryanthe », « L'invitation à la Valse », « Deuxième concerto pour clarinette » (romance, récit et polonaise) ; soliste : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique.

De WAGNER : « Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg » (extraits) ; a) « Prélude du 3<sup>e</sup> acte : Réverie de Hans Sachs » ; b) « Danse des Apprentis » ; c) « Marche des Corporations » ; L'Enchantement du Vendredi-Saint » (extraits de Parsifal) ; « La Walkyrie » (La Chevauchée).

C'est devant une salle pleine que cette audition fut donnée.

Elle obtint un très vif succès.

Non seulement notre harmonie municipale se prodige pendant l'été (elle a donné 18 concerts au cours de la saison dernière), mais elle prépare six concerts pendant la saison d'hiver.

Le concert du 8 décembre était le deuxième de cette série.

Compliments en bloc tous les éléments de cette belle phalange : chef, solistes et musiciens, pour les bonnes exécutions auxquelles ils nous ont fait assister, ce qui nécessite, nous en sommes sûrs, une préparation méthodique et minutieuse.

Félicitations plus particulièrement, pour ce dernier concert, la clarinette solo : M. Jean Bourrat, professeur au Conservatoire municipal de musique qui, dans « Romance » récit et polonaise de Weber, a littéralement emballé l'assistance par son jeu souple, nuancé et sa virtuosité.

M. Jean Joyeux a connu à l'accoutumée, présenté le programme avec beaucoup d'éloquence et d'érudition.

De nombreuses personnalités assistaient à ce concert. Elles se retrouvèrent toutes quelques instants après, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville, autour de M. Coulon, maire de Vichy, président, et de M. André Reiln, directeur de l'Harmonie municipale, au milieu de tous les membres de la Société et de leurs familles.

Parmi ces personnalités, nous avons noté MM. les adjoints au maire, de nombreux conseillers municipaux : M. Henri Martinet, président de la Fédération des Sociétés musicales du Centre ; M. Delgouffre, trésorier général adjoint de la Fédération ; M. Georges Bardin, directeur du Conservatoire de musique de Nevers ; M. Stalin, directeur du Conservatoire municipal de musique de Vichy ; M. Alviset, directeur artistique du Grand Casino ; tous les présidents et directeurs des sociétés de musique de Vichy, Cusset et Bellerive, ainsi que les présidents des Associations culturelles.

Cette réception était organisée en l'honneur des décorés de l'harmonie municipale et de la Symphonie Vichyssoise, société présidée par Maître Lavaud, adjoint, délégué aux Beaux-Arts, et dirigée par M. Dutézier, directeur-adjoint de l'Harmonie municipale.

Maitre Lavaud ouvrit le feu des allocutions. Après avoir adressé les remerciements et félicitations d'usage, il exprima sa satisfaction de voir réunis tous les dirigeants des nombreuses sociétés musicales de Vichy et des cités voisines.

M. Henri Martinet, au nom des 159 sociétés fédérées du Centre, prit ensuite la

parole. Il adressa à M. le maire de Vichy et aux membres de sa municipalité des remerciements et leur exprima ses sentiments de reconnaissance pour la place toute particulière qu'ils savent réserver à la musique dans la reine des villes d'eaux et pour le soutien qu'ils apportent à leur harmonie.

Il remercia tout particulièrement M. Coulon, maire, d'avoir bien voulu abriter le siège social de la Fédération musicale du Centre, en son hôtel de ville.

Se tournant vers les musiciens et leur chef, il su trouver les mots (qui allèrent au cœur de chacun) pour les complimenter sur l'exécution du concert qu'il venait d'entendre et prédire à la société de glorieux lendemains.

M. Coulon, maire de Vichy, remettait ensuite la médaille des Sociétés musicales et chorales attribuée pour 20 ans de services à M. Charret.

Puis M. Martinet épinglait l'agrafe confédérale pour 40 ans de services à MM. Reiln André, G. Magniez, North et G. Roussillon et l'agrafe pour 50 ans de services à M. Constant Baerenzung, tous de l'Harmonie municipale.

Mme Caillaud, professeur au

# NORMANDIE

## EVREUX

**L'école de musique « Emile Clérissé »  
vient d'avoir 55 ans !**

Elle fut en effet créée par M. Emile Clérissé au mois de novembre 1908. A cet égard, il n'est pas inutile de rappeler que M. Clérissé, premier prix du Conservatoire de Paris, était arrivé à Evreux en 1893 pour diriger l'harmonie, qu'en 1897, il fonda la Fédération de Normandie et n'alla présider jusqu'en 1937 et que, simultanément, pendant 30 ans, il présida, avec autorité, la Fédération musicale de France... En 1910, l'école comptait une soixantaine d'élèves, en 1921 — l'âge d'or — elle en avait 150 ! Cette prospérité devait durer jusqu'à la guerre sous la direction de M. Berlioz qui prit la succession de M. Clérissé en 1936...

En 1946, après le ralentissement occasionné par la tourmente, l'école reprit quelques activités et, au mois de novembre, elle reçut le nom d'Ecole « Emile-Clérissé », en souvenir de son fondateur, décédé le 18 novembre 1938... Elle est située rue Guillaume-Costeley ! Mais il faut croire que l'évolution sociale d'après-guerre ne favorisait pas chez les jeunes gens le goût de la musique, puisqu'en 1958, l'école ne comptait plus qu'une vingtaine d'élèves. Cette situation devait persister plusieurs années encore. Puis en novembre 1961, à la suite de la démission de M. Berlioz atteint par la maladie, ainsi que nous l'avons relaté en son temps, c'est M. Lion qui lui succéda. C'est le moment que le Conseil municipal choisit pour se pencher sur le problème de la rénovation des locaux qui vint d'être résolu de façon satisfaisante par l'adjonction de classes neuves et claires. La rénovation s'applique également à l'enseignement.

Nous avons parlé de M. Clérissé. Il faut dire aussi qu'il rencontra parmi ses musiciens, des hommes qui le secondèrent admirablement. Tous ces hommes aujourd'hui disparus mais dont l'enseignement et l'exemple ont laissé une empreinte. Ils ont des continuateurs animés de la même foi qui seront pour M. Lion, sous son impulsion raisonnée, des collaborateurs précieux.

En précisant qu'une louable décentralisation dans 4 quartiers périphériques de la cité, réalisée par M. Lion, réunit une soixantaine d'élèves, l'effectif total actuel de l'établissement atteint près de 200 adeptes... Un sang nouveau coule dans les veines du vieil institut musical ! Une série de récompenses a déjà couronné cet ensemble d'efforts... Sur le plan fédéral, les épreuves annuelles sont scrupuleusement préparées. Dès l'an dernier, un jeune élève avait remporté un premier prix Clérissé et un 1er prix de solfège aux épreuves de la division d'excellence à Paris. Cette année, 5 candidats ont affronté, avec succès, les examens pour l'obtention du prix Petit et la jeune Duceiller a remporté, sur 10 candidats en présence, le challenge Emile Clérissé, réunissant 18 points en éducation musicale et 18 points en instrument (piano), elle a obtenu à Paris, le 27 octobre dernier, un deuxième prix de piano.

La ville d'Evreux peut donc envisager l'avenir musical avec confiance grâce à une équipe dévouée dirigée de main de maître !

Désireux de faire entendre aux jeunes élèves, de jeunes artistes, M. Lion vient de présenter un premier concert d'exemple avec le quatuor Ponticelli.

Les quatre instrumentistes, ensemble, n'ont pas cent ans. Quand ils entrent en scène le public venu nombreux, salue leur jeunesse par des applaudissements qui seront renouvelés par trois fois en suite. Le quatuor à cordes Joseph Ponticelli a, en effet, donné une interprétation tout à fait remarquable de trois œuvres de Haydn, Beethoven et Jacques Ibert.

Joseph Ponticelli, premier violon, P. Laget, alto, E. Verlet, deuxième violon, R. Duval, violoncelle, tous premiers prix du Conservatoire, ont obtenu en outre un prix de musique de chambre. Ils appartiennent à la Société des Concerts Lamoureux et de ce fait ne jouent pas en quatuor aussi souvent qu'ils le voudraient. C'est pourtant le genre de musique qu'ils préfèrent et ils y excellent.

En premier lieu, ils ont interprété le quatuor en fa majeur de Joseph Haydn. Cette œuvre est de celles que le « père de la symphonie » fournissait pour des concerts presque quotidiens aux grands seigneurs austro-hongrois, dont il était le compositeur attitré.

Après cette pièce belle et difficile, à l'« Andante » émouvant, on entendit le « Quatuor en do mineur », de Beethoven. Il y a quelque chose d'un tempérament fougueux, auquel se mêle un profond sentiment d'angoisse à l'approche de la surdité. Le début est particulièrement pathétique. Puis vient un « Menuetto » enjoué, très chantant, qui annonce l'« Allegro final ».

En seconde partie, le quatuor Ponticelli joua « Le quatuor en do majeur », de Jacques Ibert. Là encore le compositeur d'« Escapes » reste un impressionniste net et précis. Dans ce quatuor l'alto, qui fait souvent figure de parent pauvre entre les violons et le violoncelle, prend sa revanche. C'est un exemple de l'emploi qu'on peut faire certains compositeurs modernes d'un instrument à la sonorité si expressive.

Joseph Ponticelli, a su obtenir des jeunes artistes qui lui font confiance, une discipline qui porte ses fruits. La jeunesse n'aurait pas suffi à faire la renommée de ce quatuor : il s'y ajoute le talent et la virtuosité.

Heureux Ebroïciens... Bravo !

## ELBEUF

1873 - 1963

Les 90 ans de l'Harmonie municipale d'Elbeuf ont été célébrés le Jeudi 7 novembre 1963, par un grand concert donné en la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, sous la présidence de M. le maire et des conseillers municipaux, sous la direction de son chef M. André Vendange.

En voici le programme :

« Ah ! si j'étais resté... célibataire » (T. Luxembourg) - L. Delbecq; « Le voyage en Chine » (F. Bazin, H. Fernandez) ; « Trois valses » (O. Strauss) ; « Les Saltimbanques » (L. Ganne) ; « Surprise-party chez Vincent Scotto (V. Scotto, L. Delbecq) ; « En tournée avec les Compagnons de la Chanson » (L. Delbecq).

M. André Vendange, directeur de l'Harmonie, se fallait pour sa part, un beau succès dans : « La fantasia brillante », pour saxophone-alto, de J. Muldermans.

Cette fantasia interprétée entre les morceaux ci-dessus, recueillit de chaleureux applaudissements : la direction de l'Harmonie avait été confiée, pour la circonstance, à M. Maurice Desert, directeur de l'Harmonie de Louviers, avec laquelle sont entretenues d'amicales relations.

Après le concert, un vin d'honneur, offert par la Municipalité, réunit exécutants et personnalités.

M. André Viard, président actif de la société, remercia la ville d'Elbeuf pour son aide toujours appréciée.

M. Pierre Lebreton, maire d'Elbeuf, et président d'honneur, répondit à ces paroles aimables, en félicitant la vieille harmonie, ses exécutants et son chef en leur assurant qu'il ferait le maximum pour permettre de maintenir, à Elbeuf, les belles traditions musicales que depuis 90 ans l'Harmonie a perpétuées.

## ROUEN

La Musique municipale a donné récemment un très beau concert devant un public nombreux et enthousiaste : c'était le premier contact de M. Pollin, nouveau chef, avec les mélomanes rouennais.

Les aspects en la matière ont été ravis de l'exécution minutieusement soignée des morceaux présentés : « Poète et paysan », l'ouverture bien connue mais dont on ne se lasse pas d'écouter, le délicieux extrait de « Messidor », de BrumEAU; « La Fête des Chasseurs », de Delienick, où triomphent les cors ; « D'jamine », de Saint-Saëns, rappelant certains de ses thèmes symphoniques et enfin des extraits tantôt pathétiques, tantôt brillants de « l'Arlesienne » où notamment le saxophone de M. Fenot extériorise le talent de « son usager »... Il est superflu d'ajouter que de chaleureux bravos remercièrent comme il se doit exécutants et leur talentueux directeur M. Pollin.

## Editions FRANCE - MUSIQUE

36, rue de Paris  
PERPIGNAN (Pyr.-Or.)

### NOUVEAUTES

pour Harmonie - Fanfare

### DELGIUDICE

CHEF DE MUSIQUE  
DE LA IX<sup>e</sup> R.M.

### « Provence »

pas redoublé sur des thèmes populaires de Provence et de Nice.

### « Tremine Rojan »

Marche. Morceau de concours pour harmonie - fanfare avec clairons, clairons à pistons, trompettes, trompes et batterie.

### « Fête à Sablon »

fantsie polka pour clairons, clairons basse, trompettes, trompes, batterie. Le deuxième cahier du solfège instrumental pour tambours faisant suite aux legons du premier cahier.

# QUEST

Subvention du Conseil général pour l'éducation musicale des jeunes.

Il est indispensable pour une société qui veut continuer à vivre de former des élèves. La Confédération musicale de France organise chaque année des épreuves de solfège et instruments. 28 sociétés de notre département ont présenté des candidats : 337 ont obtenu la moyenne en solfège et 136 pour l'épreuve instrumentale.

Depuis plusieurs années, le Conseil général de la Charente-Maritime encourage l'éducation musicale des jeunes, par le vote d'une subvention de 1.000 francs. Au cours des festivals qui se sont déroulés au cours de l'été, votre président départemental, M. F. Bonnin, s'est permis de faire remarquer aux personnalités officielles présentes, que cette subvention était insuffisante pour être profitable et chaque année on constate la disparition de plusieurs sociétés privées de ressources.

Après les congrès de Saint-Jean-d'Angély et de Rochefort, votre président départemental a adressé une demande en vue d'obtenir une augmentation de cette subvention et c'est avec plaisir qu'il vous annonce que le Conseil général, dans sa deuxième session 1963 a voté un complément de subvention de 2.000 F ce qui porte à 3.000 F la somme allouée pour 1963.

Je remercie M. le préfet qui nous a annoncé cette bonne nouvelle en faveur de la musique populaire, qui a toujours été la parente pauvre.

Au nom de la Fédération musicale de l'Ouest, des Sociétés musicales de la Charente-Maritime, et en mon nom personnel, j'adresse mes plus vifs remerciements au Conseil général et en particulier à son président, le sénateur A. Dulin.

Il est rappelé aux sociétés que cette subvention est exclusivement réservée aux sociétés qui forment des élèves et les présentent aux examens de la Fédération.

La répartition de la somme est répartie, en tenant compte des résultats obtenus et en tenant compte de la division dans laquelle se présente le candidat. Musiques militaires : La réorganisation de l'armée a prévu la création de 14 unités et il y a possibilité pour les jeunes recrues de faire leur temps dans une musique militaire mais il est indispensable que les demandes parviennent dès le Con-

seil de révision, néanmoins, j'ai transmis des demandes de jeunes recrues qui vont partir au début de 1964 et j'ai l'espoir que ces demandes aboutissent.

Assurance : Les sociétés négligent trop souvent ce chapitre et peuvent se trouver dans une situation catastrophique, un exemple : dernièrement, le 13 juillet 1963, la Société de Farchevilliers a déploré un mort et plusieurs blessés graves causés par une auto, le chef de musique (qui est municipale) est rendu responsable et passera en correctionnelle pour infraction au code de la route et stationnement irrégulier sur une route nationale, sa société ne se trouvant pas rangée sur le trottoir avant le départ du cortège. La société a pris un avocat et la C.M.F. est saisie de l'affaire. Elle s'efforcera de persuader la municipalité de Farchevilliers que de tels frais lui incomberaient à elle seule.

F. BONNIN  
vice-président F.S.M.O.

## La Sainte-Cécile à l'Harmonie du Saint-Maurice

Le dimanche, grand-messe, à 10 h. 30, à l'église de la Genette, où l'Harmonie exécutea « Près du Clocher », de H. Delchevallier ; « Le célèbre Largo », de Haendel et « Au Christ, Roi », de H. Haubourdin. Après la messe, remise du drapeau de l'Harmonie.

A 13 h., un repas en famille fut servi au restaurant du Môle d'Escalé, à La Pallice, repas où régna une parfaite ambiance. A la table d'honneur, Mme et M. Salardaine, député-maire de La Rochelle ; M. Durcy, président de l'Harmonie et tous les membres du bureau.

Au dessert, M. Durcy prit la parole pour remercier tous les musiciens et leur chef de l'effort fait pendant cette première année de formation. Il souhaite que des locaux soient mis à la disposition de l'Harmonie pour les répétitions ainsi que pour les cours de l'école de musique dont l'effectif atteint une soixantaine d'élèves et pour terminer il lève son verre à la prospérité de l'Harmonie.

M. Bidault, chef de musique et directeur de l'école de musique prend ensuite la parole. En quelques mots, il remercie M. Salardaine d'avoir bien voulu présider cette petite fête de famille et s'associe aux vœux formulés par le président de l'Harmonie.

Il remercie également les musiciens qui ont contribué à la réussite de toutes les manifestations qui eurent lieu au cours de l'année, il leur annonce son intention de les faire participer à un concours dans le courant de l'année 1964.

Puis s'adressant au député-maire, il lui demanda d'intervenir auprès des ministres compétents afin que les jeunes soldats jouissent des mêmes privilèges que leurs camarades sportifs, c'est-à-dire que des permissions leur soient accordées afin d'assister aux répétitions et concerts des sociétés des villes où ils sont en garnison, ceci afin de se retrouver en pleine forme à leur retour au foyer et ne pas abandonner la musique, comme il arrive trop souvent.

M. Salardaine promet de faire tout ce qu'il pourra à ce sujet. Après la remise d'une baguette à leur chef par les jeunes de la société, la soirée se termina dans une chaude ambiance, avec promesse de se retrouver l'année prochaine à la même époque.

## L'Harmonie de Saint-Maurice a fêté la Sainte-Cécile

M. Salardaine a remis à M. Bidault, chef de musique, le drapeau de la Société

Avec une semaine d'avance, l'Harmonie de Saint-Maurice a fêté la Sainte-Cécile. Dès samedi soir, un concert avait lieu à la salle municipale de La Pallice. Dans l'assistance, on remarquait MM. André Salardaine, député-maire ; commandant Bonneau, adjoint ; Mantran, maire adjoint à la Pallice ; M. Durcy, président de l'Harmonie, les membres du comité, etc. Au cours de la première partie du programme, nous avons eu le plaisir d'entendre exécuté par les musiciens de l'Harmonie : « Le Jour le plus long », de Paul Anka ; « Miranda », gavotte de Delbecq ; « Aubé doré », de Delbecq ; « Ah ! si j'étais resté célibataire ! », de T. Luxembourg, et « Divertissement », de F. Andrieu, par Annie Birard, lauréate de l'émission R.T.F. « Au Royaume de la Musique » et « Humoresque », par Roland Roland, clarinette, lauréat de la même émission.

### DES PRIX

A l'entracte, eut lieu la distribution des prix aux élèves de l'école de musique de l'Harmonie.

Voici la liste des diplômés remis aux élèves admis aux examens de la Fédération musicale de l'Ouest :

Première division, solfège et instruments : Roger Roland, clarinette, première mention ; félicitations.

Division élémentaire, solfège et instruments : Morisson Serge, clarinette, première mention ; Chem Max, piston, première mention.

Division élémentaire, solfège : Favreau Martine, première mention ; félicitations ; Allard Joël, première mention ; félicitations ; Bouffénil Serge, deuxième mention.

Ecole de l'Harmonie de Saint-Maurice. — Classe élémentaire, deuxième année, solfège et instruments : Morisson Serge, clarinette, première mention ; Chem Max, piston, première mention.

Classe élémentaire, première année, solfège : Favreau Martine, 20 points, première mention ; Allard Joël, 20 points, première mention ; Bouffénil Serge, 19 points, première mention.

Classe préparatoire, solfège : Roumagnac Marie-José, et Roux Jacky, 20 pts, première mention ; Rody Marie, Quéinnec Arlette, Ripoché Jean, 19 points, première mention ; Quéinnec Colette, Trichon Christian, 19 points, première mention ; Dugleux Christiane, 17 points, première mention ; Durcy Françoise, 17 pts, première mention ; Breuilh Anne, 16 pts et demi, première mention ; Mounier Françoise, Casterès Christine, 16 points, première mention ; Breuilh Jacques, 15 points et demi première mention ; Durcy Martine, 15 points ; deuxième mention ; Lemercier Miguel, Marchand Jacqueline et Chapiro Bernard, 14 points, deuxième mention ; Gautier Gérard, 13 points et demi, deuxième mention ; Gautier Christine, 13 points, deuxième mention ; Maroc Carmen, Chapront Joël, 12 pts, troisième mention ; Gautier Lionel, Torchon Norbert, Magné Jean-Yves, Gaborit Christian, Hilary Alain, 11 points, troisième

mention ; Vanérkoff Claude, Varénikoff Serge, 10 points et demi, troisième mention.

Dix élèves ne se sont pas présentés.

La deuxième partie du programme. — Elle comportait à nouveau des morceaux exécutés par l'Harmonie : « La Marche des Anges », de R. Martin ; « Réverie », de Schumann, pour saxo et clarinettes, « Vieilles chansons françaises », de R. Bourbon ; « Marche du Comité de Saint-Maurice », de R. Bidault. Ce fut un très agréable succès qui doit aller droit au cœur de ceux qui se sont dévoués pour la société.

Remise du drapeau. — Dimanche midi, sur la place Saint-Maurice, M. André Salardaine, député-maire, accompagné de Mme Salardaine, a remis à M. Bidault, chef de musique, le drapeau de l'Harmonie, très bel étendard offert par Mme Simone Prima, marraine de la société.

Après l'exécution de deux morceaux de musique, M. Salardaine remit le drapeau et, en quelques mots, exprima sa certitude de voir l'Harmonie non seulement augmenter ses effectifs déjà importants, mais encore glaner un peu partout de nombreux succès.

## LA ROCHELLE

### Concert en l'honneur de la Sainte-Cécile par la Musique Municipale

La soirée de la Sainte-Cécile, organisée mercredi soir 20 novembre, au théâtre municipal, par la Musique municipale, n'a pas obtenu, il faut bien le dire, tout le succès qu'elle méritait. L'assistance ne fut pas, en effet, très nombreuse. Parmi les personnalités que le commandant Bonneau, président de cette société, représentait, nous avons reconnu M. Luc Lalande, secrétaire général de la préfecture, représentant le préfet ; M. Michel Noël, conseiller général ; des conseillers municipaux ; le général Marquet, commandant de la B.T.A.A. ; le capitaine de frégate Logan, commandant le M.S.T.S., représentant le colonel Smoak, commandant le Port-Area Command ; M. l'intendant militaire Farellac ; M. Vallet, secrétaire général adjoint de la mairie, ainsi que Mme Briand, déléguée des Jeunes musicales de France ; M. Pesche, vice-président du Comité général des fêtes et de la Musique municipale, etc.

Au cours de la première partie, la musique municipale, dirigée avec maestria par M. Danfort, interprétera avec le talent que nous lui connaissons, la « Suite Orientale », de F. Popy ; « Véronique », de Messager, et « L'Arlesienne », de G. Bizet. Des applaudissements nourris sanctionnèrent ces diverses exécutions.

Toujours en première partie, Arthur Fonteyne, le sympathique virtuose accordéoniste, qui fut d'ailleurs champion d'Europe, il y a quatre ans, donna un aperçu de son grand talent, ce qui lui valut d'être vivement applaudi.

La deuxième partie fut consacrée à la projection du film : « Par ordre du tsar » qui retrace la vie de Franz Listz. Un film bien interprété, avec Michel Simon en pre-

mier lieu, dont les couleurs, toutefois, laissent quelque peu à désirer.

Une soirée agréable qui eut un plus large succès.

### Au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville, sept membres de la Musique Municipale ont reçu diverses médailles

A l'occasion de la Sainte-Cécile, qui est, ainsi qu'on le sait, la patronne des musiciens, plusieurs manifestations ont eu lieu dimanche, notamment une réception qui eut pour cadre la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville.

C'est là, en effet, que furent accueillis les soixante exécutants de la Musique municipale, lesquels, moins d'une heure avant, s'étaient fait entendre au cours d'une messe à la cathédrale.

Cette réception réunit le commandant Bonneau, président de la musique, lequel, en sa qualité d'adjoint, représentait également M. André Salardaine, député-maire ; M. Pesche, vice-président ; M. Danguet, chef de musique ; M. Guérin, sous-chef ; M. Bias, directeur du Conservatoire de musique et de déclamation, etc., ainsi que M. Charles Rochereau, également adjoint et M. Vallet, secrétaire général adjoint de la mairie.

Représentant le député-maire, le commandant Bonneau souhaita donc la bienvenue à ses hôtes. Il excusa M. André Salardaine et la municipalité de leur absence avant de féliciter tous ceux et toutes celles qui spontanément, prêtent leur concours dans les manifestations qu'organise la Musique municipale.

Le commandant Bonneau évoqua ensuite le brillant concert qu'elle donna, notamment au Théâtre municipal avant de se déclarer très satisfait des résultats qu'elle a obtenus tout au long de la saison. Il déclara pour conclure : « Je suis, en effet, très satisfait de vous tous et je ne manquerai pas en cette circonstance de vous adresser toutes mes sincères félicitations. »

La remise des médailles. — Le commandant Bonneau procéda ensuite à une remise de décorations.

A MM. Roger Bidault, chef de l'Harmonie de Saint-Maurice, qui compte 43 ans d'activité dans les sociétés musicales ; Fernand Bertraud, pour 41 ans ; Roger Lagard, pour 40 ans ; Théo Petit, pour 34 ans et Georges Beaudou, pour 32 ans ; il remettait la médaille de bronze de la Confédération musicale de France, puis à MM. Louis Fremont, pour 29 ans d'activité et Marcel Lacombe, pour 20 ans, la médaille d'honneur de la Fédération des Sociétés musicales de l'Ouest.

Les récipiendaires recevaient ensuite les félicitations de leurs amis et camarades, sans oublier celles de leur président qui les conviait enfin à lever un verre d'excellent pinéau à la prospérité de la Musique municipale.

Un banquet, servi au restaurant du Môle d'Escalé, devait joyeusement clôturer cette journée consacrée à nos musiciens.

Nous ne terminerons pas sans présenter à notre tour aux nouveaux médaillés, nos sincères félicitations.

# SAONE-ET-LOIRE

## SAONE-ET-LOIRE

### GUEUGNON

#### Challenge du Réveil Gueugnonnais

Le « Réveil Gueugnonnais » a l'intention, lors d'un festival annuel, de faire disputer un challenge entre les batteries de Saône-et-Loire et des départements limitrophes selon le règlement ci-dessous, et sous l'égide de la Fédération musicale de Saône-et-Loire.

Article 1. — Pourront prendre part au festival les batteries affiliées à une fédération, quels que soient leur composition et leur classement. Elles auront à exécuter deux morceaux au choix et un sonnerie réglementaire tirée au sort.

Article 2. — Le challenge, d'une valeur de 400 F, appartiendra définitivement à

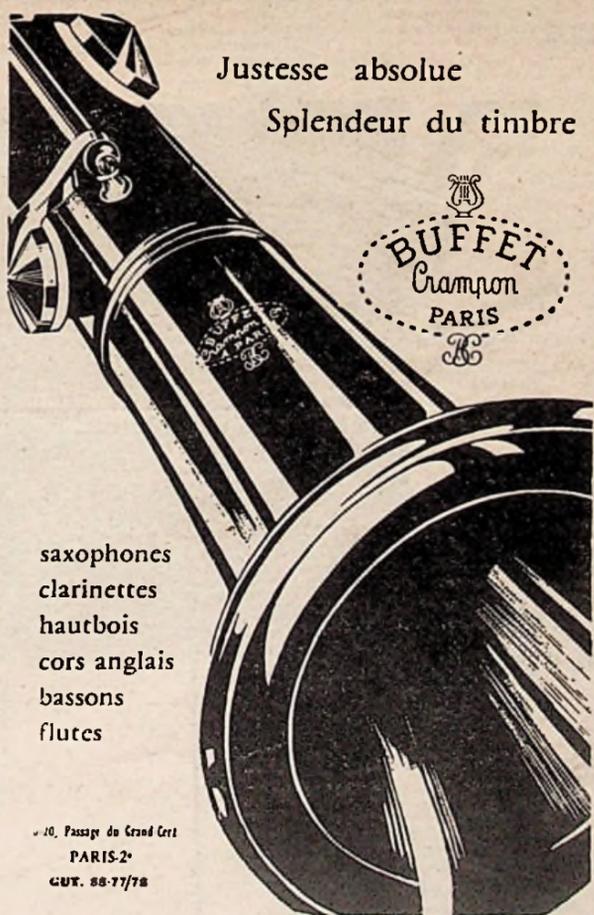
la Société qui l'aura gagné deux années consécutives ou trois années non consécutives.

Article 3. — Au cas où une société aurait remporté le challenge une première année et l'aurait perdu la deuxième année, cette société se verrait attribuer une prime de 100 F.

Article 4. — Toutes les sociétés participantes sont assurées de remporter soit une coupe de valeur, soit un prix en espèces selon le résultat obtenu.

Le festival de 1964 est fixé au 10 mai. Le comité du « Réveil Gueugnonnais » serait heureux d'enregistrer votre adhésion avant le 15 février 1964.

Tous renseignements concernant ce challenge vous seront communiqués sur demande adressée à : M. Marchand sur André, 1, rue Renan, Gueugnon.



Justesse absolue

Splendeur du timbre

saxophones  
clarinettes  
hautbois  
cors anglais  
bassons  
flutes

10, Passage du Grand Cerf

PARIS 2<sup>e</sup>

GUY. 88-77/78

SEINE-ET-MARNE

COULOMMIERS

Dimanche 24 novembre et, comme de tradition, la messe de Sainte-Cécile de l'Harmonie municipale a été particulièrement appréciée de l'avis général...

Au banquet qui suivit, réunissant plus de 150 convives, M. Lalloy offrit plusieurs médailles artistiques au directeur, au vice-président, ainsi qu'à d'autres membres de la société...

FONTAINEBLEAU

Très belle messe en musique le 24 novembre, par la société philharmonique et la chorale paroissiale: chants grégoriens

et musiques classiques. Réception au champagne par M. l'archiprêtre à la fin de la messe.

PROVINS

L'Harmonie municipale a célébré avec éclat la fête de Sainte-Cécile, dimanche 1er décembre. La société, dans un magnifique uniforme neuf, offert par la municipalité, fit grande sensation en défilant à travers la ville...

SEINE ET SEINE-ET-OISE

Le concert de « La Sirène de Paris »

L'hommage rendu, dimanche 17 novembre 1963, au théâtre de la Cité Universitaire, à la mémoire des célèbres transcriteurs qui furent Charles Levasseur et Louis Millet...

L'audition du 17 novembre peut être marquée d'une pierre blanche dans les annales, le livre d'or de la société: exécution faisant preuve d'un travail soigné, équilibre parfait des sonorités dans les moindres détails...

Donc, programme de choix avec l'Interlude de « Mors et Vita », de Ch. Gounod, transcrite par L. Millet; « La Symphonie Jupiter » (allegro) transcrite par Ch. Levasseur; « Préciosa » de Weber, Charles Levasseur « Rédemption » de C. Franck, transcrite par L. Millet...

ARGENTEUIL

L'Estudiantina d'Argenteuil a donné le dimanche 10 novembre 1963, un concert en l'honneur de ses membres bienfaiteurs. L'orchestre, sous la baguette de son directeur M. Mario Monti...

- 1) « Les amours de Jeannette », grande fantaisie de G. Dutour;
2) « Chant pyrénéen », de José Sentis;
3) « Mozart », fantaisie pour orchestre à cordes, par Joh. B. Kork;
4) « O Sole Mio », de Di Capua, et « Revlens à Sorrente », de E. de Curtis...

A l'Estudiantina d'Argenteuil, l'habitude est prise de donner un concert très long sans jamais laisser l'auditoire. Quant à la qualité des jeunes exécutants...

Toute une pléiade de jeunes musiciens sont prêts à renforcer l'orchestre et à prendre la relève car l'École de musique compte quatre-vingts élèves répartis dans les classes de solfège, mandoline et guitare...

Paul Flévet



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE 4, place Charles-Durollin, PARIS (18e) Tel. : ORN. 27.49 et 27.41

Editions PHILIPPO

Toujours en quête de nouveautés les Editions Philippo publient les dernières compositions de Jacques Devo qui figurent déjà au répertoire de la Batterie-fanfare de la Musique de l'Air.

Vous qui avez apprécié « Dolly Mazurka - Cuba - Badinage et Nouvelle vague », vous serez attiré une fois de plus par l'éclat et l'originalité de Troika (clairons et trompettes)...

Toutes ces œuvres, ainsi que les disques sont en vente chez Consortium Musical, 24, boulevard Poissonnière, Paris-9.

Orchestre de Musique de Genre du Mérite National Français

Le concert donné le 24 novembre dans la salle Berlioz, rue de Madrid, par l'Orchestre de musique de genre du Mérite National Français (50 exécutants) a obtenu un succès très mérité.

L'orchestre dirigé de main de maître par le sympathique Pierre Morolleau, a brillamment interprété les morceaux suivants: « Mireille » (ouverture) cor-solo, J.-C. Baillieux « Faust » (ballet en sept parties)...

On entendit, avec beaucoup de plaisir, Janj Fréval, soprano léger, dans « La Chanson du Printemps », de F. Mendelssohn; « La chanson de Solange », de G. Grieg...

Dans l'assistance, on pouvait voir le général Filipo, président général du Mérite national français (œuvre d'encouragement au bien sous toutes ses formes) et dont l'orchestre se profita dans les concerts de bienfaisance...

Cette manifestation artistique était organisée par l'Union nationale des Artistes anciens prisonniers de guerre au profit de sa caisse de solidarité. Une fois de plus la musique a été mise au service du bien et nous ne pouvons que féliciter les dirigeants du Mérite national français d'avoir créé ce bel ensemble musical.

R. G.

SAINT-CYR-L'ECOLE

Dimanche 24 novembre, nous fûmes, à Saint-Cyr (la symphonie) à la messe durant que la fanfare de marche (batterie-harmonie) et les membres de la chorale, s'en allèrent vers le cimetière fleurir la tombe de l'ancien maire et député, décédé le 24 novembre 1933, qui, en dotant (1923) la Saint-Cyrienne de ses instruments...

Puis ce fut devant la mairie un apéritif-concert. Enfin, à 12 h., le maire offrit à tous (symphonie, batterie, harmonie et chorale) l'apéritif devenu traditionnel de la Sainte-Cécile.

L'après-midi eut lieu à la salle des fêtes, la matinée dansante de Sainte-Cécile (500 danseurs).

Dimanche 1er décembre, nous fûmes aux messes de Sainte-Cécile: la Symphonie à Bois-d'Arcy, l'Harmonie aux Clays-sous-Bois.

En décembre, relâche; le 1er janvier, à 5 h., Réveil en fanfare; 5 janvier, Ba. des Croulants; 17 janvier, projections à l'Hôtel-de-Ville, un concert de Musique de chambre; le 2 février, grand concert, toutes formations, du genre de celui auquel assista le colonel Charolais.

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

« La Musique de Saint Remy les Chevreuse, fondée en 1925, est actuellement dirigée par M. Grenesche de la Musique de l'Air. L'activité de cette société se manifeste sous différentes formes: Batterie-fanfare, Fanfare et Philharmonie. Classée en deuxième division, deuxième section, elle participe chaque année à plus de 30 services. Elle joue à Saint-Rémy, bien entendu, mais également dans les villes environnantes. Ses exécutions sont toujours très appréciées et très suivies. Elle compte actuellement 42 membres actifs et 64 élèves à son école de musique.

En 1963, elle a participé à des manifestations importantes à Antony, Saint-Germain-en-Laye, Conflans-Sainte-Honorine. En

cette dernière ville, elle a participé aux cérémonies du Pardon national de la Batterie française assurant la partie musicale de la messe dite à bord de la péniche portant l'autel. Le programme, bien approprié, fut parfaitement exécuté. De nombreux concerts de plein air jalonnent la saison estivale de Saint-Rémy.

Le sommet de sa saison fut évidemment la fête de Sainte-Cécile. D'abord fêtée en l'église de Saint-Rémy, le 17 novembre, le programme ci-après fut exécuté: « Sérémité et Epitaphe », de Gallon, orchestré par Roger Fayolle; « Chant religieux », de Palestrina; « Célébre Largo », d'Haendel; « Marche de la Garde Consulaire à Marengo ».

Sainte-Cécile fut ensuite fêtée le 24 novembre, en l'église de Dampierre, au cours d'une messe télévisée. Le programme suivant était présenté: « Chants religieux », de Bach et de Palestrina, « Ave Verum », de Mozart, accompagnant la « Mandantarie », « Judex », de Gounod.

Il faut féliciter, sans réserve, cette petite société d'amateurs pour la qualité de ses exécutions. Sécurité des attaques, respect des nuances, finesse de l'exécution, dosage très équilibré de l'accompagnement, mouvements bien respectés, toutes ces qualités ont rendu les auditions fort séduisantes.

Cette innovation consistant à téléviser les productions de nos musiques d'amateurs est à encourager. Il en résultera une émulation supplémentaire qui ne peut qu'être profitable à l'ensemble de nos musiques populaires. La R.T.F., dont les crédits sont très limités, trouvera parmi elles une source inépuisable de programmes de musique d'harmonie.

Nous n'avons que trop rarement l'occasion d'entendre ce genre de musique et nous nous réjouissons de constater l'intérêt qui commence à se manifester envers elle.

Colonel CHAROLLAIS.

Advertisement for PHONELO. Text: Pour vos salles de Répétition et de Concert. Plaques de Correction Acoustique « GLASAL-PERFORE ». Includes an image of a room with soundproofing panels.

CLAMART CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

30 MAI 1963

EXAMENS DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE 1962-1963

Président d'honneur: M. Paul Padé, officier de la Légion d'Honneur, maire de Clamart.

Présidents: M. René Henriet, officier des Palmes académiques, maire adjoint, fondateur du Conservatoire municipal de Clamart...

Membres du jury: M. Jean Gallet, président du jury, capitaine, chef de musique du Ministère de l'Air; M. François Etienne, 1er prix du Conservatoire national de musique, clarinette solo au Théâtre national de l'Opéra; M. Camille Merlin, 1er prix du Conservatoire national de musique, soliste de la Musique principale du Ministère de l'Air...

PALMARES 1963

CLASSES DE SOLFEGES. Professeurs: M. Lalau Gaston, directeur; Mme Lalau Raymonde, M. Desurmont, Claude, M. Lestellier Robert, M. Lescuyer Robert, M. Nollet André, M. Van Mullen Pierre. Cours débutants (1er degré) - 1re mention: Leguillon J.-Luc, Vannier Régine, Baratchart Laurent, Roux Serge...

Cours préparatoire (A - 2e degré). 1re mention: Basso Claude, Marguerie Michel, Turquemenian Jocelyne, Marguerie Bertrand, André Michel, Marie Catherine, Rivière Gérard, Gourmel Patrick, Toigo Michel, Nguyen Frédéric, Paris Pierre...

Cours préparatoire (A - 2e degré). 1re mention: Leveau Jacques, Giroux J., 2e mention: Demaison Bernard, Erbeta Françoise, Barthélémy Olivier, Faudet Christian, Blizien Hervé, Ponce Patrick, Chantron M.-Hélène, Serrant Nelly, Cade Régine, Launay François, Hubert M.-Christine, Lestang Monique, Gosson Bernard...

Cours élémentaire A. - 1re mention: Gachegnard Gilberte, Hédoù Dominique, Marre Jean-Michel, Resenfeld Catherine, 2e mention: Lamazure Nadine, Beauvolet Martine...

Cours élémentaire B. - 1re mention: Cade Monique, Mortier Dominique, Baillé Danielle, Pelletier Josiane. Cours moyen A. - 1re mention: Lurach Henri, Le Bars Françoise.

Cours moyen B. - 1re mention: Balnée Claudine. Cours supérieur. - 1er prix: Petit Jacques. Cours excellence. - 2e prix Logiscl Michèle.

CONCOURS PUBLIC ET HUIS CLOS CLASSE DE PIANO

Professeurs: Mile Constant, M. Vitoux. Supérieur A. - Balnée Claudine, première accessit à l'unanimité; Logiscl Michèle, deuxième prix.

Moyen B. - Pelletier Josiane, première mention; Erbeta Françoise, deuxième mention.

Elémentaire B. - Barthélémy Olivier, deuxième mention.

Elémentaire A. - Cade Monique, première mention; Hédoù Dominique, première mention; Resenfeld Catherine, deuxième mention; Gachegnard Gilberte, troisième mention.

Préparatoire A. - Barthélémy Agnès, première mention; Toutain Joelle, première mention; Lestang Monique, première mention; Cade Régine, deuxième mention; Hubert M.-Christine, deuxième mention; Nguyen Frédéric, deuxième mention; Pichard Fanny, troisième mention.

Préparatoire B. - Beauvolet Martine, première mention; Marguerie Bertrand, première mention; Mortier Dominique, première mention; Turquemenian Christiane, première mention; Marguerie Michel, deuxième mention; Serrant Nelly, deuxième mention; Pechenard Brigitte, troisième mention.

Examens « Huis Clos » CLASSE DE PIANO

Débutants première année. - première mention à l'unanimité: VOLL Michèle, Marie Catherine, Resenfeld Frédéric.

Préparatoire A. - Deuxième mention: Thérèse Blandeau.

Préparatoire B. - Troisième mention: Hédoù Elisabeth.

Elémentaire A. - Troisième mention: Launay Françoise.

CLASSE DE VIOLON

Professeur: M. De Meyer. Débutants. - Ponce Patrick, première mention; Brunod Véronique, deuxième mention; Gourmel Patrick, deuxième mention.

Préparatoire A. - Gaillard Mathias, deuxième mention; Demaison Bernard, deuxième mention.

Moyen A. - Le Bars Françoise, première mention.

Moyens B. - Barthélémy Etienne, première mention à l'unanimité.

Examens Huis clos cours débutants. - Barthélémy Laurent, première mention; Frémy Gérard, première mention; Chantron Hélène, deuxième mention.

CLASSE DE GUITARE CLASSIQUE

Professeurs: M. Voislière. Concours public. - Cours élémentaire A.: Chambret Michel, première mention; cours élémentaire B.: Constantinoff Serge, première mention.

Examens Huis clos. - Lamazure Nadine, première mention. - préparatoire A: Billioque Denis, première mention; De Franclieu Robert, première mention. - préparatoire B: André Michel, première mention; Gaillard Michèle, première mention.

CLASSE DE FLUTE

Professeur: M. Nollet. Concours public. - Cours préparatoire A.: Bizien Thierry, première mention. - Cours préparatoire B.: Ducrest J.-Marc, troisième mention. - Cours moyen A.: Laila André, première mention.

Examens Huis Clos. - Débutants: Fontaine Philippe, première mention; Morvan Bernard, deuxième mention; Bidzé Athanasie, troisième mention.

CLASSE DE CLARINETTE

Professeur: M. Desurmont. Cours préparatoire A.: Bizien Hervé, première mention; Larhizi Axel, deuxième mention; Hubert Michel, troisième mention. - Cours préparatoire B.: Marre J.-Michel, deuxième mention; Girons Joseph, deuxième mention; Crète J.-Jacques, troisième mention. - Cours élémentaire B.: Pelletier Francis, deuxième mention.

Examens Huis Clos. - Débutant: Lardoux Vincent, première mention.

CLASSE DE SAXO

Professeur: M. Letellier. Cours élémentaire A.: Gosson Bernard, première mention; Lofort Georges, première mention; Leveau Jacques, première mention.

Huit clos débutants. - Antoniazzi Alain, première mention à l'unanimité; Lefort Alain, première mention; Leyral René, deuxième mention.

CLASSE DE CORNET - TROMPETTE

Professeur: M. Lescuyer. Cours préparatoire A.: Bassot Claude, première mention; Bertron Michel, deuxième mention. - Elémentaire B.: Blandeau Gérard, première mention. - Moyens A.: Petit Jacques, première mention.

**CLASSE DE COR**

Professeur : M. Van Mullen.  
Cours préparatoire A : Leteurtrols Michel, première mention.  
**CLASSE D'ACCORDEON CLASSIQUE**  
Professeur : M. Leteurtrols.  
Cours débutants : Lafargue Odette, deuxième mention ; Faudet Christian, deuxième mention ; Marchand Alain, deuxième mention.  
Préparatoire B : Baille Danielle, première mention ; Antoniazzi Alain, deuxième mention.  
Elémentaire B : Pelletier Christiane, première mention ; Krasnoff Pierre, deuxième mention.  
Moyen A : Lurachi Henri, deuxième mention.  
Moyen C : Bainée Claudine, première mention.

Examens huit clos débutants. — Rivière Gérard, deuxième mention ; Piriou Martin, deuxième mention.

Distribution des prix aux élèves et remise de diplômes d'honneur aux anciens musiciens de l'Harmonie Municipale.

La distribution des prix aux élèves du Conservatoire municipal de musique a eu lieu le 12 juin dernier, à la mairie.

Cette cérémonie était présidée par M. Sérès, maire-adjoint, délégué par le maire, empêché. On remarquait la présence de M. J.-M. Guyot, conseiller général ; de MM. Fonteneau et Henriot, maires-adjoints, entourés de nombreux conseillers municipaux venus manifester leur intérêt et leur sympathie pour les activités du Conservatoire.

Beaucoup de parents d'élèves et amis étaient venus aussi applaudir les lauréats et la salle se révéla bientôt trop petite pour recevoir tous d'une manière confortable.

Après la lecture d'un brillant palmarès et la remise aux élèves de leurs récompenses, diplômes et très beaux volumes, M. Henriot, président de l'Harmonie municipale, prit la parole. Au nom de cette dernière, il dit combien il est heureux de pouvoir remettre le diplôme d'honneur de la Fédération des Sociétés musicales de la Seine et de la Seine-et-Oise, à ses anciens et dévoués musiciens, en récompense de leur mérite, de leur talent et de leur longue fidélité à l'Harmonie municipale.

Il appelle alors les noms de MM. Julien Charles, 45 années de présence ; Charvon Pierre, 37 années de présence ; Laviolette André, 35 années de présence ; Lutz Raphaël, 26 années de présence ; Tournier Louis, 25 années de présence, auxquels il remet leurs décorations. Puis, se faisant l'interprète de la Municipalité et de la population clamartoise, il adresse toutes ses félicitations aux nouveaux médaillés et exprime des vœux pour que l'Harmonie municipale les garde encore longtemps comme brillants exécutants.

M. Henriot, présente ensuite à l'assistance M. Navarro qui a bien voulu accepter de présider aux destinées du Conservatoire de musique et, avec ses souhaits de bienvenue l'assure de l'affectueuse sympathie des élèves, de leurs professeurs et de tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement musical.

Après avoir rappelé comment il s'est trouvé promu récemment aux fonctions de président de l'Académie de musique de Clamart, M. Navarro affirme que : « Quelles qu'aient été les raisons qui ont poussé ces aimables initiateurs à prononcer un tel choix, il peut dire qu'il en est grandement honoré et qu'il s'efforcera, de tout son pouvoir, de répondre à leur confiance ».

Il énumère alors les causes agréables qui font que l'atmosphère clamartoise, pleine de charme, rappelle le calme et la bonhomie de province en dépit de l'intégration, de plus en plus effective de ses 50.000 habitants environ, à la Capitale qu'elle prolonge sans discontinuer ; de tous les problèmes, si complexes, d'une grande cité qui s'y posent déjà. C'est un mérite de la municipalité, dit-il, que de savoir faire face avec clairvoyance et vigueur, et, si vous le permettez, je voudrais commencer mon propos par les remerciements qui lui sont dus.

M. le maire, MM. les conseillers, vous êtes chaque jour, sollicités par des tâches de plus en plus lourdes et nombreuses, et cependant, vous n'avez jamais refusé votre bienfaisant appui à l'Ecole de musique que vous avez créée il y a quelques années pour donner une sœur à l'Harmonie municipale.

Les résultats que nous avons proclamés tout à l'heure, ont montré que les efforts auxquels vous avez consentis et la confiance que vous nous avez témoignée, n'ont pas été vains.

Notre Ecole de musique effectue avec conscience et application l'apprentissage de l'art, mais en se tenant rigoureusement dans le cadre que vous lui avez tracé.

Après avoir exprimé le souhait que l'Ecole de musique puisse disposer d'un petit lot d'instruments, dans des limites raisonnables en raison des charges de plus en plus lourdes de la Commune, uniquement afin d'aider les familles et d'attirer, en écartant des obstacles purement matériels, des vocations musicales peut-être appelées à un brillant avenir, M. Navarro reconnaît que la Municipalité s'est toujours montrée généreuse et que puisqu'il lui incombe de distribuer des prix il demande à M. le maire et à MM. les conseillers de lui permettre de leurs décerner le premier, celui de la reconnaissance.

Il propose ensuite le second prix pour les professeurs. La journée du 30 mai était réservée aux examens de fin d'année. C'était son premier contact avec eux : « Comme ils apportent à leur enseignement ».

Mais un bon chef d'orchestre est nécessaire. « Eh bien ! nous en avons un parfait en la personne de M. Lalau, notre directeur, à qui nous devons pour une très large part l'excellent esprit de notre maison et le très bon travail qui s'y fait. Qu'il en soit très sincèrement félicité et remercié. Ses remerciements vont aussi à ceux qui en assurent l'administration et en particulier à M. Feuillet qui sait fort bien à l'occasion, abandonner ses comptes pour déchiffrer une partition.

Après s'être adressé aux parents et amis, les avoir remerciés de leur présence et leur avoir dit que le Conseil d'administration du Conservatoire aimerait les mieux connaître et pour cela,

essayera de les réunir à la prochaine rentrée scolaire, M. le président affirme le grand mérite de la très large majorité des élèves d'avoir travaillé avec patience et courage tout au long de cette année qui se termine et les en félicite car les commencements de la musique sont difficiles et ingrats. Entre les premiers notes lourdes et mal assurées du débutant et la vélocité du virtuose, il semble qu'il existe un chemin dans la longueur et les embûches ne peuvent que rebuter.

Cependant les obstacles se surmontent. Et, dans le cas de la musique la récompense en est certaine et mérite d'être recherchée.

Il ne s'agit pas certes, d'atteindre à la célébrité et à la fortune à laquelle sont appelés quelques tempéraments richement doués.

Il s'agit surtout de cet enrichissement intérieur qu'elle a toujours donné à ceux qui ont appris à la cultiver et à l'aimer. Car la musique comme toutes les formes de l'art, est une création de l'homme par laquelle il se découvre et se libère. « Eh bien ! » termine M. Navarro : si autour de cette école nous avions, chacun pour notre part, contribué à faire de ces jeunes gens qui la fréquentent, des êtres plus libres et plus heureux, nous n'aurions perdu ni notre temps, ni nos efforts.

Après ces allocutions, la soirée se poursuivit par une audition d'élèves d'une parfaite tenue musicale et les morceaux que ceux-ci exécutèrent avec beaucoup de talent furent tous très applaudis.

Puis un finale de grande classe exécuté avec brio par l'ensemble des professeurs du Conservatoire municipal remporta un très vif succès en terminant cette très belle cérémonie.

chefs, ou de sous-chefs qui se tiennent à Aix-en-Provence. Il proclame ici le message de la Fédération :

Moderniser les méthodes d'enseignement ; Faire appel aux Jeunes et les garder au sein des sociétés.

Il cite en exemple la ville de Romans qui peut s'enorgueillir d'un chiffre de 480 jeunes inscrits à l'Ecole de musique et près de 300 aux divers cours d'instruments d'harmonie.

La Fédération demande la création d'écoles de musique partout où cela est possible et partout où les municipalités sont susceptibles de s'intéresser à cette œuvre de culture populaire.

Festival musical départemental. — M. Bourguignon informe les congressistes qu'en 1962, les délégations d'Annonay et de Tournon avaient été pressenties pour mettre sur pied l'organisation du festival musical départemental mais par suite de cas de force majeure ces deux groupements avaient répondu négativement.

Pour 1963, l'Harmonie municipale de Tournon ne pouvant disposer du parc du Lycée à cause des agrandissements, etc. c'est donc à nouveau vers la capitale du Haut-Nivarnais que les regards sont fixés. En effet, la vieille harmonie annonnoise tiendrait, s'il n'y a pas d'opposition, à marquer le 90<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation d'un éclat particulier en prenant l'organisation du 8<sup>e</sup> festival départemental. Ses dirigeants, qui ont déjà contacté une importante société, attendent les résultats de leurs démarches.

Ils pensent donner d'ici fin décembre une réponse qu'ils espèrent positive.

En cas d'impossibilité, M. Péri, président de la toute jeune formation de Bourg-Saint-Andéol, se chargerait de l'organisation du festival de 1963 et prend tout au moins l'engagement pour 1964.

Son dynamisme est approuvé par les applaudissements de tous les participants.

La séance se poursuit sur le mot de M. Jean Fucilli, vice-président, qui a assisté, à la réunion organisée par la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique (S.A.C.E.M.). Afin que chaque groupement connaisse avec le plus de détails possible les droits qui sont réclamés à l'occasion de toutes les manifestations musicales. M. Fucilli demandera à la SACEM une certaine quantité d'opuscules qu'elle a fait éditer et les fera remettre aux sociétés appartenant à notre Union départementale dès qu'il sera en leur possession.

Puis M. Bourguignon avant de clore la réunion, renouvelle à tous ses remerciements pour la parfaite ambiance dans laquelle le débat s'est déroulé et invite au nom de la municipalité tournonnaise tous les congressistes à assister dans la salle du château au vin d'honneur présidé par M. Didier, l'adjoint au maire.

Chers messieurs, en arrivant au terme de mon modeste compte rendu, permettez-moi également de vous remercier de l'attention que vous y avez apportée et excusez-moi, par avance, des oublis bien involontaires que j'ai pu commettre.

Je me permettrai simplement de redire une des phrases citées en 1962, que la musique populaire trouve dans nos villes de notre beau Vivarais les encouragements des municipalités.

Encouragements qui se concrétisent également sur le plan départemental grâce à l'esprit très compréhensif de MM. les conseillers généraux qui ont su inclure dans le budget départemental une somme importante sinon substantielle en faveur des sociétés musicales et chorales qui rayonnent à travers tout notre département.

S. CONSTANTIN, secrétaire général.

**VANDOREN**  
MANUFACTURE  
d'Anches et Becs  
pour instruments  
de musique  
56, rue Lepic, PARIS-18<sup>e</sup>  
Tél. : MONTmartre 39.87  
Anches et becs pour artistes

**SUD-EST**  
TOURNON ARDECHE  
Compte rendu de l'assemblée générale du 9-12-1962 de l'Union des sociétés musicales de l'Ardecche.  
Contrairement aux années précédentes, l'assemblée générale de l'Union des Sociétés musicales de l'année 1962, s'est tenue, à Tournon, le dimanche 9 décembre, ce retard sérieux étant dû aux élections et à plusieurs dimanches occupés.  
En dépit du froid, du vilain temps et des mauvaises routes, une vingtaine de sociétés étaient représentées dans la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville, lorsque, vers 10 h. 15, le président Charles Bourguignon ouvre la séance entouré des membres du bureau en exercice.  
Notre délégué départemental auprès de la Fédération du Sud-Est tient à faire connaître les excuses de M. Ronche-Defrance, député-maire, qui se trouve grippé et fatigué, ainsi que celles du président fédéral Gabriel Rolando, allié depuis plusieurs jours. Après avoir félicité tous les délégués présents d'avoir répondu à son appel, il forme des vœux de prompt rétablissement à l'endroit de MM. Roche-Defrance et Rolando et passe ensuite la parole au secrétaire-trésorier.  
Comme d'habitude, votre serviteur vous brosse un compte rendu aussi succinct que possible de la précédente réunion départementale et vous communique également lecture de la situation financière de la caisse de l'Union. Bien entendu ces divers exposés sont approuvés à l'unanimité des congressistes et votre trésorier tient à remercier les membres du Conseil général de l'esprit de compréhension qu'ils ont su, en particulier, témoigner envers le bureau de l'Union en l'incluant dans le programme de la répartition départementale.  
Puis l'assemblée accueille M. Pierre Péri, maire et conseiller général de Bourg-Saint-Andéol, qui est en même temps président de la fanfare-clicque, nouvelle société musicale qui n'a que deux ans d'existence et qui vient grossir l'effectif des Sociétés de l'Union Ardecchoise.  
M. le maire nous parle immédiatement des difficultés budgétaires que sa société a rencontrées, mais il a trouvé auprès de ses conseillers municipaux tout l'encouragement souhaité pour arriver à créer sa phalange. Bien entendu, M. Péri qui, était parmi nous pour la première fois, nous a promis son appui total auprès du Conseil général.  
Tous les congressistes ont applaudi ses paroles aimables et si encourageantes pour l'art musical en général et pour la musique populaire en particulier.  
Le président Bourguignon, en grand meneur de jeu, comme il en a le secret, passe ensuite la parole à M. Georges Livois, vice-président.  
Ce dernier qui avait assisté à une réunion des délégués techniques de la Fédération du Sud-Est, à Lyon, parle des nouvelles méthodes d'enseignement de la musique. Il exhorte les responsables des sociétés de musique à diriger quelques-uns de leurs membres vers les stages de

**Pour bénéficier de la première édition du GUIDE ANNUAIRE**



renvoyez sans tarder votre bon de souscription

**ATTENTION!**  
la première tranche de souscription au prix spécial de 20 F sera close sans préavis

**à renvoyer d'urgence BULLETIN DE SOUSCRIPTION**  
A la première édition du GUIDE PRATIQUE et ANNUAIRE des Sociétés Musicales de FRANCE et des pays de langue française appartenant à la C.I.S.P.M. Edité sous le patronage de la C.M.F.  
Création et Edition exclusives  
Société E.G.F.P. 48, rue de Berri, Paris 8<sup>e</sup> - BAL. 43-88

Je soussigné \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse complète \_\_\_\_\_  
ogissent au nom de la Société \_\_\_\_\_  
ou à titre particulier (1) déclare souscrire \_\_\_\_\_ exemplaires du Guide Annuaire proposé au prix de 20 NF l'unité, à m'expédier dès parution à l'adresse ci-dessus, franco de port et d'emballage. J'adresse (2) le montant total, soit \_\_\_\_\_ NF à la Société E.G.F.P., 48, rue de Berri, Paris-8<sup>e</sup>, par virement postal, C.C.P. Paris 88-08-00 ou par mandat ou par chèque barré (1).

DATE \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Attention ! Les Sociétés peuvent, si elles le préfèrent, adresser leur règlement au C.C.P. de leur Fédération respective en y joignant le présent bulletin. Les fédérations transmettent à l'éditeur.

Arnonnay, cité ancienne et industrielle, qui connaît à l'heure actuelle une expansion importante à donc vécu des heures de fièvre et d'allégresse grâce à ce grand rassemblement de musiciens ardéchois qui n'ont pas craint de sillonner dans tous les sens les nombreuses routes du département.

Nous voulons marquer à cette occasion notre reconnaissance à tous ceux qui ont assisté à cette journée musicale et nous tenons en particulier à dire notre admiration aux diverses formations de la Basse-Ardèche d'avoir bien voulu faire de très longues étapes pour venir jusqu'à nous.

Voilà donc brossé très succinctement le déroulement de ce 3<sup>e</sup> festival organisé sous l'égide de l'Union des Sociétés musicales de l'Ardèche et de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Est.

Nos remerciements vont donc à tous ceux qui nous ont apporté leurs concours et aux formations musicales qui ont participé à cette manifestation, à la grande phalange nationale «La Musique des Equivalents de la Flotte de Toulon» qui a répondu si gentiment à l'invitation lancée par les organisateurs de ces festivités.

Aux diverses autorités départementales qui ont bien voulu accepter de présider ces manifestations, à la tête desquelles nous citerons :

M. le préfet de l'Ardèche ; M. Paul Ribeyre, ancien ministre, conseiller de la République ; M. L. Roche-Defrance, député-maire de la circonscription ; M. le président du Conseil général et MM. les conseillers généraux ; M. le sous-préfet de Tournon ; M. le maire d'Arnonnay ; M. le président de la Chambre de Commerce d'Arnonnay ; M. le président du Tribunal de Commerce ; M. le président du Groupement patronal arnétois ; M. le président de la Fédération des Sociétés musicales populaires du Sud-Est ; M. le président et MM. les membres du bureau de l'U.C.I. ; M. l'inspecteur d'académie ; Mme la présidente et MM. les présidents d'honneur de l'Union Instrumentale.

Pour nous permettre d'équilibrer notre très important budget, nous avons trouvé des concours précieux et nous désirons le dire très haut en renouvelant nos remerciements :

- 1.) Au conseil général ;
- 2.) A la ville d'Arnonnay ;
- 3.) A l'Union des Commerçants et Industriels d'Arnonnay ;
- 4.) A tous ceux qui ont réservé bon accueil aux billets de notre tombola ;
- 5.) Aux hôteliers, restaurateurs qui ont accueilli très aimablement d'établir des repas substantiels pour tous les musiciens rassemblés à des conditions particulièrement étudiées ;
- 6.) Enfin à tous ceux qui par leur présence aux deux concerts de gala nous ont apporté avec leurs encouragements une part de recette nécessaire à parfaire l'équilibre de notre budget ;
- 7.) Aux chefs d'agence des quotidiens régionaux et aux directeurs des journaux locaux pour la très large diffusion de l'annonce de ce 3<sup>e</sup> festival ;
- 8.) A l'amicale des Anciens marins et à son président, M. Paul Guérin et aux amis du théâtre dont le président est M. G. Liveron.

En un mot, grâce aux concours de toutes les bonnes volontés que nous avons rencontrées pour la mise au point de cette manifestation, nous venons d'établir tout d'abord et sans le vouloir un bilan qui se solde sans créer trop de surprises pour la caisse de l'Union Instrumentale.

Pour terminer, nous venons au nom des organisateurs, nous excuser des oublis que nous avons commis et il y en a toujours certains.

Nous nous disons très franchement au nom des responsables et du président, M. Henri Dumont-Girard, ici présent, que nous avons mis tout notre cœur et le meilleur de nous-mêmes pour organiser une fête digne du renom de la ville d'Arnonnay et du département de l'Ardèche.

Vive la musique populaire... A la suite de ce compte rendu salué par les applaudissements de tous les congressistes, M. Georges Liveron, vice-président de l'Union des Sociétés musicales de l'Ardèche, tient à réparer un oubli en rendant hommage à l'adresse de M. Joseph Constantin fils, professeur de lettres, pour la présentation particulièrement fouillée avec laquelle il a commenté les divers morceaux inscrits au programme des deux concerts.

Union des sociétés musicales de la Drôme  
Compte rendu du congrès annuel du 6 octobre 1963 à Romans

Comme prévu, ce congrès organisé par l'Harmonie Romane, dans le cadre de la 27<sup>e</sup> Foire-Exposition de Romans, avait attiré un nombre imposant de participants dans la grande salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 h. 40, M. Ch. Mayeux, président départemental, ouvre la séance entouré de MM. Besset et Garnier, vice-présidents ; Cherpe et Reynaud, secrétaires-troisiers général et adjoint, auxquels sont venus se joindre MM. Ginnoglio, vice-président fédéral et M. Fournaud, du Comité fédéral, représentant M. G. Rolando, président fédéral, empêché.

Le président prononce les excuses de MM. Pic, député, ancien ministre, maire de Montélimar, président de l'assemblée départementale ; Verilhon, sénateur ; Rolando, président fédéral ; Malossane, président d'honneur de l'U.D., empêché ; Domergue, vice-président d'honneur de l'U.D., président de l'Harmonie Romane, retenu par la maladie ; M. Lancon, président de la foire-exposition de Valence et Mme des J.M.F.

M. Pierre Didier, député-maire, accompagné de M. Paul Deval, vice-président de l'assemblée départementale, fait une brève apparition pour venir saluer et remercier les congressistes.

M. Mayeux, à son tour, remercie M. le député-maire et les représentants des sociétés qui ont bien voulu se retrouver dans l'amicale ambiance de l'U.D.

Le pointage des sociétés présentes n'étant pas terminé, le président passe immédiatement la parole au secrétaire-troisier général pour présenter le C.R. d'activité de l'U.D.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE

Sociétés adhérentes : 56, l'an dernier 55. Nouvelles adhésions depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1962 : Echo de l'Hermitage, de Tain ; L'Hermitage ; Echo de l'Argenteuil d'Arnonnay ; Ecole de Musique de Grane.

Sociétés n'ayant plus d'activité mais payant chaque année la cotisation fédérale : Avenir de Clerieux, Lyre de Saint-Barthélemy-de-Vais.

Société adhérente à la Fédération mais non à l'U.D. : Cercle des Trompes de Chasse du Bas-Dauphiné et du Valentinois qui a manifesté le désir de se joindre à l'U.D. Des pourparlers sont en cours.

Société nouvelle venant de se former : La clique de DIE, dirigée par M. Pierre Chaux. Cordialement invitée à ce congrès, elle n'a pas fait acte de présence. Des contacts personnels vont être pris pour amener ce groupement à l'Union départementale.

Compte rendu d'activité. — Il est toujours difficile d'obtenir des sociétés le compte rendu annuel de leur activité qu'elles doivent adresser avant le 30 septembre. Le projet de répartition de la subvention départementale a tenu compte de cette indifférence ; vous le remarquerez tout à l'heure à la lecture du projet. D'autres sociétés, à peu près toujours les mêmes, mettent le secrétaire dans l'obligation de les rappeler à leur devoir. Dès l'an prochain, ces rappels n'auront plus lieu.

Festivals. — Cette année 1963 n'étant pas celle du Grand Festival départemental, grâce à la foire-exposition de Valence, à la fanfare de St-Sorlin-en-Valloire et à l'harmonie de Saint-Jean-en-Royans, nos sociétés ont pu se produire :

29 avril, à Valence (3<sup>e</sup> année) de la journée des musiques à laquelle 14 sociétés ont participé. Voici le palmarès :

CLIQUE. — Coupe J.M.F. : Fanfare du Gymnase Civil de Valence ; coupe U.C.I. : Avenir Montilieu de Montélimar première mention ; Réveil Lorientais ; deuxième mention : Alliance Valentinois, Réveil d'Epouzouze, Echo de l'Hermitage de Tain, Espérance Nautique de Bourg-lès-Valence ; troisième mention : Clique Municipale de Saint-Rambert-d'Albon.

MUSIQUES. — Coupe foire de Valence : Lyre Montillienne, Montélimar ; première mention : Fanfare Municipale de Chabeuil ; deuxième mention : Harmonie de Saint-Lambert d'Albon, Lyre d'Albon ; Coupe des Brandons : Orchestre à Plectre Romane-Péageois.

9 juin, festival de Saint-Sorlin-en-Valloire, très réussi au point de vue organisation et favorisé par un temps splendide. 12 sociétés de l'U.D. y participaient.

23 juin, festival de St-Jean-en-Royans. — Ce jour-là, par contre, l'harmonie municipale qui avait également bien fait les choses, n'a pas été récompensée. Une pluie diluvienne n'a cessé de se manifester, obligeant les sociétés à se réfugier sous les tentes de terrasses de café pour essayer de réaliser un concert.

2 juin, concours d'Alx-les-Bains. — La Lyre d'Albon, qui s'y produisit, a été récompensée par un beau premier prix dans sa division.

Jeunesses, concours de Chauffailles. — Succès pour l'Orchestre à Plectre de Romans, Mandolines Estudiantina de Valence et la Clique Le Réveil de Châteauneuf-sur-Isère également premiers prix.

Festival permanent de Lyon-Charbonnières. — L'Horizon de la Motte-de-Galaure qui y était invité a réussi une présentation très goûtée de l'assistance.

Pointage des présences. — M. Reynaud en donne à cet instant le résultat : 48 sociétés sont présentes ou représentées.

Compte rendu d'activité (suite). — M. Cherpe reprend le compte rendu d'activité.

Comité directeur. — Les deux réunions ont été tenues : l'une le 8 décembre 1962, avec pour but principal la répartition de la subvention départementale de 1962, l'autre le 8 septembre 1963, avec pour ordre du jour, la préparation du présent congrès. A cette réunion fut votée une motion assurant de toute la sympathie de l'U.D. notre ami Marcel Calllet (Saint-Vallier) victime d'un accident de la circulation et que nous avons la joie de voir aujourd'hui représentant sa société.

Comme toujours, le secrétariat a dû assurer une importante correspondance, ce qui prouve la vitalité de notre groupement.

Par ailleurs, l'U.D. était représentée chaque fois que cela était nécessaire, dans 25 manifestations.

Récompenses. — Le secrétaire regrette le peu d'impressionnement de certaines sociétés à voir récompenser leurs dirigeants et musiciens. Cela n'est pas pour elles un gros travail. M. Cherpe rappelle qu'il est leur entière disposition pour fournir renseignements ou formulaires.

Voici les récompenses qui ont été accordées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1962 :

Médaille d'honneur du Gouvernement (Ministère des Affaires Culturelles). — Fanfare municipale de Chabeuil : Vincent Emile, Bellon Jean-Marie, Marcel Roger, Montivier Maurice.

Harmonie Rambertoise (Saint-Rambert-d'Albon) : Cochard Auguste, Chapelon Pierre.

Clique municipale Saint-Rambert-d'Albon : Claude Camille, Coindet Jules, Davy René.

Alliance Saillansonne : Achard Pierre, Cocot Jean, Daumas Auguste.

Harmonie Peyrinoise : Brunel Camille, Thlot Etienne.

Cercle Musical de Tain : Lisse Yves.

Fanfare Saint-Sorlin-en-Valloire : Brunet André, Brunet Louis, Gultion Louis, Lambert René, Serve Robert.

Enfants du Pontias-Nyons : Alibert Marcel.

Echo des Baronnes Mirabel : Mangin Raymond.

Enfants de la Joyeuse Châtillon-Saint-Jean : Riffard André, Pupart Albert, Meillard Charles.

Médaille d'honneur de la C.M.F. (30 ans de service) : Fanfare de Saint-Sorlin-en-Valloire : Brunet Alexis, Lafaury Albert ; (40 ans de service) : Mognier Marcel, Sogno Octave, Chevallier Marcel ; (30 ans de service) : Charasse Daniel.

Médaille d'honneur de la Fédération du Sud-Est. — Enfants du Pontias-Nyons : Imbert Jean, Rey Paul, Serret Jean.

Alliance Saillansonne : Barret Georges.

Diplôme d'honneur de la Fédération du Sud-Est. Mandolines Estudiantina Valence : Blanc Josette.

Médaille de dévouement de la Fédération du Sud-Est. — Enfants du Pontias-Nyons : Bouchet Gérard.

Mandolines Estudiantina Valence : Valesa Jacqueline.

Diplôme de dévouement de l'Union des Sociétés musicales de la Drôme. — Mandolines Estudiantina Valence : Cavicchi Josette, Chareyre Jacques, Robillon Nicole.

Le compte rendu d'activité mis aux voix par le président est adopté sans opposition.

Le compte rendu financier présenté par M. Cherpe est adopté à l'unanimité.

ALLOCUTION DE M. GIANOGGIO

Le vice-président fédéral qui a bien voulu remplacer M. Rolando, empêché, apporte aux congressistes le salut de la Fédération. Il souligne les excellents rapports qui existent entre les deux organismes. Il félicite les dirigeants drômois de l'excellent travail accompli dans le département et remercie particulièrement M. Mayeux pour le dévouement qu'il apporte à l'intérêt des petites sociétés.

Il commente le dernier congrès fédéral, tenu à Alleverd, le 29 juin, et notamment les raisons pour lesquelles la cotisation fédérale a été portée de 21 à 30 francs. Il s'agissait pour notre groupement fédéral d'une question de vie ou de mort car il ne pouvait plus vivre et encore moins organiser quoi que ce soit, par manque de moyens financiers. La première proposition de porter la cotisation à 26 francs n'a pas été retenue à la suite de l'intervention des délégués de l'Isère ; pour éviter d'avoir dans peu d'années à discuter la même question à la majorité des voix la cotisation à 30 francs a été votée.

VENTE D'INSIGNES

Le secrétaire général attire l'attention des congressistes sur le fait que les ventes d'insigne sur la voie publique ne sont autorisées que sur demande faite en haut lieu. Lors du congrès fédéral d'Alleverd, du 29 juin 1963, M. Veltard, de Lyon, a fait adopter un vœu stipulant que chaque année, cette demande soit effectuée par la C.M.F. en faveur de toutes les sociétés affiliées, afin que celles-ci soient levées de l'obligation de l'effectuer elles-mêmes.

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU COMITE DIRECTEUR

Statutairement 5 membres sont sortants et désignés par le tirage au sort ; celui-ci donne le résultat suivant :

MM. Besset, Bernard, Reynaud, Garnier et Cherpe qui sont rééligibles.

Le président demande alors à l'assemblée de se prononcer soit sur un vote à bulletins secrets, ou à mains levées. A l'unanimité, ce dernier mode est adopté et le mandat des 5 membres sortants renouvelé.

COMPTE RENDU MORAL EXPOSE DE M. LE PRESIDENT MAYEUX

M. Mayeux fait d'abord ressortir l'aide donnée à notre groupement par l'assemblée départementale qui a élevé de 8.000 à 10.000 francs, la subvention pour 1963, espérant que la progression continuera dans les années à venir. En 1962, la direction de Jeunesse et Sports de la Drôme, à la demande de l'Union départementale, avait bien voulu accorder à la Lyre Montillienne, organisatrice du festival de la Drôme, une subvention de 500 francs.

Cette année, les deux petits festivals de Saint-Sorlin et Saint-Jean-en-Royans bénéficieront-ils de la même faveur ? Nous l'espérons.

Le président annonce que dans sa dernière réunion le comité directeur a décidé d'accorder à la Fanfare de Saint-Sorlin et l'Harmonie municipale de Saint-Jean-en-Royans une allocation de 200 F. à chacune d'elles en tant qu'organisatrices des petits festivals 1963.

En ajoutant à ces deux manifestations, celle organisée par la foire-exposition de Valence, il conviendra de féliciter dirigeants et exécutants des sociétés qui y ont participé.

EXAMENS FEDERAUX D'ELEVES M. Mayeux expose ensuite ce que fut cette journée du 3 juin 1963 qui s'est déroulée à Romans, dans les salles du Conservatoire municipal.

138 élèves s'y sont soumis, contre 108 en 1962. Nombre croissant sans doute, mais encore bien insuffisant.

Si l'on relève que 13 sociétés seulement étaient représentées, c'est peu. Les résultats sont là qui prouvent le dévouement des dirigeants et le talent des professeurs.

12 candidats ont obtenu deux premières mentions et ont été récompensés par des volumes offerts par l'U.D. En outre, Fanfare Ain, de Saint-Marcel-les-Valence (trombone), et Basso Bruno, des Enfants du Pontias de Nyons (trompette), ayant obtenu la meilleure moyenne en degage moyen, ont été désignés pour participer au stage de Macon où ils se sont distingués brillamment comportés et ce grâce à l'allocation de l'U.D.

M. Mayeux ouvre ici une parenthèse pour remercier tous les délégués techniques drômois qui ont bien voulu assurer les jurys des épreuves.

STAGE DE MACON

Je dois, dit le président, vous faire connaître qu'une délégation drômoise a pu se rendre sur place.

Elle était composée de MM. Reynaud et Gontard, dont plusieurs élèves participaient au stage, Cherpe et moi-même. Je puis vous dire que nous sommes tous revenus enchantés du travail qui est demandé aux stagiaires et de l'enseignement pratiqué par des moniteurs qualifiés. La discipline appliquée est celle de l'enseignement ; ainsi, sur les 90 stagiaires du détail, 10 ont été renvoyés chez eux pour conduite insuffisante.

J'ajoute que la Drôme était représentée par 7 élèves, dont 5 au nom de l'U.D. (3 lauréats de 1962 et 2 de 1963) plus 2 pris en charge par l'Union musicale de Châteauneuf-de-Galaure.

Cette visite a permis à nos Drômois de nous faire visiter salles d'études et dortoirs ; à la fin du leçon de chant j'ai dû prendre la parole et n'ai pas manqué de remercier moniteurs et stagiaires.

Il faut que vous sachiez, dit aussi M. Reynaud, que le stage s'est terminé par un concert donné au kiosque de Macon par l'ensemble des 90 élèves.

Il y a malheureusement un point noir : les difficultés financières dans lesquelles se débat M. Merille, directeur du stage. Les subventions qui lui sont accordées ne correspondent plus aux frais engagés. Et encore faut-il souligner que les fonctions de moniteurs le sont à titre bénévole.

Pour permettre à la direction de diminuer le déficit, le comité directeur de l'U.D. a voté une allocation de 250 F. Je souhaite que le stage continue de fonctionner en 1964.

Voici la liste des sociétés ayant présenté des élèves à Crest en 1962, et le montant de la subvention dont elles ont bénéficié du ministère des Affaires culturelles :

Harmonie de Bordeaux, 27,88 ; Fanfare Chabeuil, 39,40 ; Ecole de Musique de Chabrillan, 28,52 ; Union Musicale Châteauneuf-de-Galaure, 52,52 ; Union Symphonique de Crest, 30,76 ; Ecole de Musique d'Hauterives, 25,00 ; Clique des Sapeurs-Pompiers de Marsanne, 29,80 ; Echo des Baronnes, à Mirabel, 59,56 ; Enfants du Pontias, Nyons, 73,00 ; Harmonie de Peyrins-Valence, 28,84 ; Mandolines Estudiantina Valence, 42,60. Total : 512,84.

STAGE D'ALX-EN-PROVENCE Notre ami Guy Rebattet, directeur de la Lyre d'Albon, a passé en 1963 sa deuxième année de stage. Souhaitons lui de terminer l'an prochain avec son diplôme.

M. Rebattet est revenu enchanté de son séjour ; il le dit lui-même aux congressistes : le résultat acquis en 13 jours exigeraient des mois de travail par ses propres moyens.

Dans ces conditions, il est regrettable de constater le peu d'impressionnement des sociétés à profiter de l'une des rares occasions qui leur sont fournies de créer des chefs et des moniteurs dans les rangs de leurs groupements.

MUSIQUES MILITAIRES

Vous avez pu lire, dans le dernier numéro du Journal Confédéral, le communiqué annonçant la réorganisation de musiques militaires.

Que va donner cela ?

EXAMENS DE L'ARMEE

Surtout que nos jeunes n'hésitent pas à se présenter à ces examens à Lyon. Dès que je suis prévenu des dates, vous avez pu voir rendre compte que le secrétariat le communique à la Presse et qu'elles paraissent à plusieurs reprises dans toutes les éditions de la Drôme.

RECENSEMENT ORDRE DES ARTS ET LETTRES

C'est décourageant. Le contingent affecté aux musiciens est insignifiant.

REGLEMENT INTERIEUR PROJET DE REPARTITION DE LA SUBVENTION

Le président donne ensuite lecture du texte mis au point et adopté en séance du

comité directeur. Ce texte ne soulève aucune objection. Tout le monde est bien d'accord. Toutefois, M. Henrion (Saint-Vallier) propose que l'on accorde un mois de délai de plus au comité pour adresser le compte rendu de leur activité.

Proposition mise au vote et adoptée. Les dirigeants sont prévenus que dès l'an prochain il ne sera plus procédé à des rappels aux sociétés non en règle (compte rendu d'activité, versement de la cotisation fédérale). (Voir le hors texte concernant le projet).

PETITS FESTIVALS

1964 est une année de petits festivals ; les sociétés désirent se prêter à une organisation doivent nous en prévenir au plus tôt. Au dernier moment, me parvient une demande formulée par l'Harmonie de Peyrins désirant fêter, mais en 1965, le quarantième anniversaire de sa fondation. Le président fait remarquer que la Fanfare de Bourg-de-Peage, a pris rangs dès 1901 et l'an dernier encore, pour l'organisation d'un festival départemental à l'occasion de son centenaire. Craignant une concurrence il aurait été heureux de connaître le point de vue de Bourg-de-Peage dont on regrette l'absence de délégués et il ajoute qu'aucune décision ne peut être prise et que la question est réservée.

VILLE OU SE TIENDRA LE CONGRES DE 1964

Sur la question du président, aucune candidature ne se manifeste.

VOEUX

Un vœu déposé par Mandolines Estudiantina de Valence demandant que soient mises en vente des décorations plus petites que celles que l'on reçoit habituellement.

Mlle Chaux, présidente, est informée que les décorations actuellement remises aux musiciens existent toutes en petit modèle, sauf la médaille des vétérans.

M. Marius Cochard (Harmonie de Saint-Rambert) exprime le vœu que des facilités d'études de la musique soient accordées aux écoliers. Point de vue adopté. M. Ginnoglio le transmettra au président fédéral.

Après de très vifs remerciements aux commissaires et à la Presse, le président déclare la séance close. Il est 10 h. 50.

Toutefois, M. Emrion (Saint-Vallier) souhaite que les échanges se déroulent dorénavant dans la même ambiance et sans vaines paroles, comme celui qui vient de se terminer, ce qui a permis de réaliser du bon travail.

L'interpellateur est applaudi, et le président également sur la façon dont se sont déroulés les débats.

RECEPTION DES DELEGUES PAR LA MUNICIPALITE ET LE COMITE DE LA 27<sup>e</sup> FOIRE EXPOSITION

M. Mayeux donne rendez-vous à 11 h. 30, salle du Foyer du théâtre, où les délégués sont invités à assister à la réception suivie d'un vin d'honneur organisée à leur intention et à l'occasion de la présence de la musique de la Légion Etrangère, dirigée par M. Semier-Collety. A cette réunion assistent également l'Harmonie Romane et la Batterie Pastors de Romans.

M. Ginot, président de la foire, fait applaudir les musiciens au képi blanc. Il remercie les congressistes de l'U.D. d'avoir bien voulu tenir leurs assises à Romans en ce jour d'apothéose de la foire-exposition.

Le président départemental remercie M. le préfet de sa présence ainsi que la municipalité et le comité de la foire, soutenant le passé de gloire de la Légion Etrangère. Il entend, malgré les circonstances, clore ici le congrès en attirant l'attention de M. le préfet sur la nécessité d'un soutien toujours plus grand du département, et la parolmonie en haut lieu, des nominations dans le nouvel ordre des Arts et Lettres pour nos musiciens, certaines propositions ayant été déposées depuis plusieurs années.

C'est ensuite le tour de M. Pierre Didier, député-maire de Romans, de dire sa joie de voir réunis en ce jour cette musique de la Légion Etrangère, les musiciens de sa ville et les délégués drômois des sociétés musicales.

M. le préfet Faussemagne sait, lui aussi, adresser des paroles élogieuses aux représentants de la Légion Etrangère, et faire ressortir tous les bienfaits que l'on peut trouver dans la pratique de la musique. Il évoque l'attachement de notre président aux petites sociétés et annoncera la nomination de M. Mayeux au titre de chevalier des Arts et Lettres.

Après les applaudissements qui marquent les dernières paroles de M. le préfet, la manifestation va se terminer.

A cet instant éclate le chant de la Légion Etrangère, entonné par les musiciens, sous une tempête de bravos.

C'est ensuite la dégustation de la Pogne Romane pendant que la clairière pétillante dans les verres.

REPAS EN COMBUN

Réunis au nombre de 107, dont de nombreuses dames, nos congressistes se retrouvent à 12 h. 30 dans les nouveaux salons du restaurant «Le Dauphin».

A la table d'honneur, MM. Didier, député-maire ; Paul Deval, vice-président de l'assemblée départementale ; P. Ginot, président de la foire ; M. Merlin, président d'honneur de l'Harmonie Romane, représentant M. Domergue, président, souffrant, et notre président départemental.

M. Mayeux remercie l'assistance pour l'excellente tenue du congrès de ce jour. Un excellent travail a été accompli. Il évoque la mémoire du président Tinland qui consacra une grande partie de sa vie à l'U.D. ; il parla de la nécessité de s'efforcer de corps et de la régularité des répétitions. Ses remerciements vont aussi à la direction du «Dauphin» pour son excellent menu et de nouveau à la Presse et aux organisateurs du congrès.

Pour M. Deval, qui a donné déjà maintes preuves de son attachement à la musique, l'assemblée départementale se doit de continuer ses encouragements aux sociétés musicales en leur votant chaque année une subvention plus substantielle.

M. Marcel Merlin dit sa joie de se trouver en ce jour au milieu de dirigeants et directeurs de sociétés musicales et leur adresse ses félicitations pour leur dévouement.

M. Pierre Didier, député-maire, élève les agapes par de nouveaux remerciements aux congressistes.

A l'issue du déjeuner, M. Garnier, président de l'Harmonie municipale de Valence, vice-président de l'U.D., exprime

TROMPETTE !  
TROMBONES  
SAXOPHONES  
CORNETS  
CORNETS-TROMPETTES  
BUGLES  
CORS D'HARMONIE  
BASSES  
ALTOS  
CORS ALTOS



LES MEILLEURS ARTISTES ONT DONNÉ LEUR PRÉFÉRENCE AUX INSTRUMENTS

# A COURTOIS

8, RUE DE NANCY, PARIS 10<sup>e</sup> - TÉL. : NORD 77-85

DEPUIS 1803  
Spécialiste des Instruments de cuivre.

Statutairement 5 membres sont sortants et désignés par le tirage au sort ; celui-ci donne le résultat suivant :

MM. Besset, Bernard, Reynaud, Garnier et Cherpe qui sont rééligibles.

son intention d'organiser le congrès 1964, à Valence.

VISITE DE LA FOIRE

Grâce au comité de la foire, dont la geste a été appréciée, chaque congressiste avait reçu une invitation pour la visite ; chacun en profita tout en écoutant le concert donné dans l'enceinte par la Musique de la Légion.

Le président de l'U.D., Ch. MAYEUX.

Le secrétaire-trésorier de l'U.D., L. CHERPE.

VALENCE-SUR-RHONE

Mandolines - Estudiantina célèbre son 10<sup>e</sup> anniversaire

Cette société donnait le dimanche 20 octobre, en matinée, une audition qui avait attiré une nombreuse affluance au Foyer de la salle des fêtes.

M. Perdrix, maire, empêché par les devoirs de sa charge, avait tenu tout de même à venir apporter ses encouragements aux musiciens et à Mlle Chaix, présidente - directrice, M. Pommier, adjoint, a prononcé une allocution très applaudie.

La réunion comportait le programme suivant : un petit duo pour 2 mandolines par Myriam Blanc et sa maman, un extrait de la symphonie « La Ritné », d'Haydn, interprété par les trois jeunes de 9 ans : Myriam Blanc, Dominique Grange et Nicole Barjot sous la direction de Mlle Blanche (21 ans). Ensuite l'orchestre exécutait « Le Tambourin », de Rameau ; « Magyiska », de Gaston Jean et Sylvain Dagosto ; « Souvenir de Provence », de Román Worscheh ; « Offenbach-Méridien », arrangement Jean Linnard. Un petit ensemble, sans direction, exécuta ensuite « Menuet », de Boccherini ; puis « Invenzione in vo Maggiore », de Jacques Mendel.

La deuxième partie, débuta par un solo de guitare par Nicole Roblon ; puis successivement l'orchestre se produisit dans « Murmure de la Mer », de Simone Salvetti ; « Pauvre Simon », de Fr. Méli-chetti ; « La Chasse du jeune Henri », de Mébul, arrangement de Maurice Mariton ; l'ouverture de « La Caravane », de Gretry, arrangement de Maciocchi ; « Les Joyeux Lurons », marche de Bernard Pélus. L'audition prit fin sous les applaudissements.

En outre, que « Pauvre Nino » et « La Caravane » ont été exécutés au concours de Chauffailles en juin dernier, et ont valu à la société un premier prix à l'unanimité en troisième division, première section.

Par ailleurs, ce groupement s'est produit au cours de la quinzaine du Centre culturel valentinois. Signalons qu'au cours de cette manifestation, une exposition était organisée à Valence : Mandolines Estudiantina y était représentée par une rétrospective d'instruments anciens de la mandoline, en l'occurrence des photos magnifiques prêtées par le Musée du Conservatoire national supérieur de Paris, la Bibliothèque nationale et celle de l'Opéra ; en outre, 2 volumes de 1911 et 1913 contenaient l'histoire du plectre et les visiteurs purent contempler des artistes en action d'exécution de la mandoline au théâtre, dans « Faust », « Le Barbier de Séville », « La Sérénade de Don Juan », « Les Maitres Chanteurs », « Roméo et Juliette », etc.

RECOMPENSES. — N'ayant garde d'oublier qu'au cours de la matinée musicale du 20 octobre, Mme Blanc reçut pour ses 15 années de société, un diplôme et... une belle gerbe de fleurs. Par ailleurs, les élèves présentés aux examens fédéraux de 1963 se virent remettre leurs diplômes.

MOUTIERS

L'Harmonie Municipale a célébré Sainte-Cécile

Dimanche 17 novembre, l'Harmonie municipale de Moutiers a fêté Sainte-Cécile. Après avoir rendu hommage à ses morts, l'harmonie se dirigea vers la cathédrale. Au cours de la messe solennelle, la société musicale exécuta :

« Marche de Boris Godounov », de Moussorgsky ; « Panis Angelicus » de C. Franck ; « Chanson de Solweig », de Grieg ; « Ave sorghy », de Panis Angelicus de C. Franck ; « Verum », de Mozart ; « La Marche de Tannhauser », de R. Wagner.

Une foule nombreuse et recueillie apprécia ce concert spirituel. Après la cérémonie religieuse un défilé conduisit musiciens et personnalités à l'Hôtel-de-Ville où a lieu une réception et un vin d'honneur.

Prenant le premier la parole M. le maire souhaita la bienvenue à tous et principalement à M. Rolando, président de la Fédération musicale du Sud-Est, vice-président de la C.M.F., et le remercia d'avoir bien voulu présider cette fête. Maître Rousselet félicita l'harmonie pour sa progression rapide et l'assura de l'aide entière de la municipalité.

Ensuite M. Rolando dit toute sa joie de se trouver à Moutiers, sa récente maladie l'ayant privé d'assister au premier festival de l'Union départementale et au concert de classement des « Tarins » en février dernier.

Avec beaucoup d'éloquence, le président fédéral remercia M. le maire, les personnalités présentes et tous les musiciens. Il dit tout son étonnement de trouver ici une harmonie de cette qualité, l'exécution parfaite des morceaux à la messe et l'impeccable défilé qui suivit l'a beaucoup impressionné.

Il félicita sans réserve tous les musiciens et leur chef du résultat obtenu au cours de cette année. Ce premier prix à l'unanimité en première division, deuxième section, remporté au concours international d'Alx-les-Bains, confirma la valeur de votre société. Ce résultat est digne d'éloge et fait honneur à votre ville et à la Fédération du Sud-Est.

M. le maire procéda ensuite à la remise de la médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales à MM. Calderini Bruno, Francesconi François, Pettiti Henri, Rosso René.

M. Rolando remet la médaille de la Confédération musicale de France pour 30 années de service à MM. Alesio Jean, Baragiotta Raphaël, Chevallier Camille, Concho Jean (à titre posthume), Faletti Louis, Grolla Jean, Lozza Henri, Lungo Louis, Minighetti Jean, Val Joseph.

Pour 40 années de service à MM. Berthet Eugène, Gastini Robert, Perrier Jacques.

Cinq élèves ayant obtenu une première mention en solfège et instrument en cours

élémentaire reçoivent des mains de M. Castagnede, président de la Commission technique de l'U.D. de Savoie, le diplôme de la C.M.F. Ce sont MM. Chapuis Bernard, Deschamps Gérard, Gino Pierre, Jay Roland, Velatta Max.

Après cet émouvant hommage rendu aux anciens musiciens, l'harmonie se dirigea vers l'Hôtel « Terminus » pour le banquet officiel.

A la fin du repas, M. Pichat, président de l'harmonie, remercia une nouvelle fois M. Rolando d'avoir bien voulu partager cette fête de Sainte-Cécile et l'assura de toute la confiance et la gratitude des musiciens. Il remercia également les membres actifs de la société qui se doivent sans compter avec autant de foi pour la musique.

M. Rolando fait ensuite un large tour d'horizon sur l'état actuel de nos sociétés qui malheureusement n'obtiennent pas de la part des pouvoirs publics une aide suffisante mais engage municipalité et tous les musiciens à continuer à entretenir ce foyer social qui fait honneur à la cité et à la France.

Cette belle journée de Sainte-Cécile se termina joyeusement dans une bonne ambiance d'amitié.

HAUTE-SAVOIE

Assemblée générale annuelle de l'Union Musicale Départementale de Haute-Savoie

Sous la présidence de M. Louis Mannes- sy, assisté de MM. Passaquin, vice-président, et Delant, secrétaire-général, s'est tenue, début novembre, la réunion habituelle de l'Union musicale départementale, avec la présence des divers délégués administratifs et techniques des fédérations du Faucigny, du Chablais et de la région d'Annecy.

De l'assistance nombreuse, M. Mannes- sy se montra particulièrement heureux. Il félicita chaque fédération du travail effectué dans les écoles de musique existantes, et souhaita que leur nombre s'aug-

mente, pour le plus grand bien des sociétés les organisant.

Les examens fédéraux se sont déroulés dans d'excellentes conditions à Annecy, Faverges, Rumilly (nouveau centre), Thonon, Morzine, Annemasse et Cluses, ce que confirme le secrétaire-général qui y assista.

Pour 1964, ils se tiendront le dernier jeudi de mai et le premier jeudi de juin en Chablais, et les second et troisième jeudis de juin en Faucigny. Il reste à fixer leur date pour la Fédération d'Annecy.

Pour les cours moyens, les épreuves de solfège et d'instruments, la date du 28 juin a été retenue.

Les festivals habituels auront lieu : Chablais, le 7 juin, à Lugrin ; Faucigny, le 5 juillet, à Saint-Gervais ; Annecy, en juin, à Rumilly.

Furent désignés pour assister à une réunion technique lyonnaise prochaine, pour l'ensemble du Sud-Est, les délégués, à raison de trois, par fédération.

En ce qui concerne le stage de formation de chefs et de moniteurs, le président rappela qu'il se déroule chaque année à Aix-en-Provence, du 15 au 31 juillet, avec des conditions de transport et de séjour avantageuses. Il devait intéresser les sociétés désireuses de voir certains de leurs membres devenir futurs chefs, réels moniteurs, ou excellents musiciens. Pour les décorations, les sociétés musicales ne relèvent plus du ministère de l'Education nationale, mais de celui des Affaires culturelles. L'ordre des Palmes académiques étant réservé exclusivement à l'Education nationale, c'est donc l'ordre des Arts et Lettres qui doit prendre la relève pour les membres des sociétés musicales : les candidats doivent être titulaires de la médaille d'honneur du Gouvernement.

Il existe des récompenses fédérales (Sud-Est) et confédérales (C.M.F.). Chaque fédération en diffusera connaissance auprès de leurs sociétés.

où se fondait la société, ses succès, ses infortunes.

Puis, M. Bousquet remercia l'administration municipale et son délégué, il exprima sa reconnaissance aux parents des élèves pour la confiance qu'ils ont témoignée à l'école de musique et il félicita les enfants pour les résultats obtenus. Sa gratitude va aussi au président fédéral, M. Henri Ciran, qui donne le meilleur de lui-même pour le développement de l'art musical et dont la présence aujourd'hui est un gage de l'intérêt qu'il prend à la Cigale et à ses élèves. Il n'eut garde d'oublier le secrétaire général, M. Saillard, un ami de tous jours, qui depuis de longues années a été le témoin de sa vitalité.

Celui-ci dit toute sa joie et sa satisfaction de se retrouver au milieu d'amis et il encouragea les dirigeants à poursuivre leur œuvre d'éducation populaire dont M. Bousquet est le créateur et l'animateur. M. Ciran a qui n'échappent aucun des problèmes concernant la musique en exposé de l'art musical aux diverses époques, son ascension à travers les âges, son utilité, sa raison d'être et la place que tient la musique dans l'enseignement.

M. Navailles apporta les remerciements de la municipalité et au nom de cette dernière assure La Cigale Béglaise de toute sa sollicitude qui pourrait se traduire par l'agrément d'une subvention ce qui réjouit le président fédéral qui prend acte au nom de la musique populaire. Il est ensuite procédé à la remise des diplômes dont le palmarès s'établit comme suit : Solfège : division préparatoire : troisième mention, J.-C. Ledormeur ; deuxième mention : Yves Lannot, Serge Marchand, Didier Houet, Jean-Robert Houet, Serge Donnadieu. Solfège : division élémentaire, troisième mention, Jean-Marie Chauvet, Michèle Sorondo ; deuxième mention, Gérard Roche, Régine Sazerat, Bernard Guy ; première mention, Monique Frémont, Jean-Pierre Portet. Fils : division préparatoire, deuxième mention, Guy Bernard. Violon : première mention, Jean-Pierre Portet.

Le président Ehrmann préside à Blaye, le concours régional de demi-finale : « Bonjour M. le Maire ».

Le 17 novembre, la Fédération du Sud-Ouest a eu l'honneur et le plaisir de recevoir M. Ehrmann, président de la C.M.F., venu à Blaye pour les épreuves régionales du concours « Bonjour M. le maire ».

C'est dans le cadre admirable de la Citadelle de Blaye, une des plus belles et des mieux conservées dues au génial Vauban, que s'affrontèrent les sociétés finalistes. Devant une foule très nombreuse et particulièrement enthousiaste, dans une joyeuse ambiance de kermesse auquel le cadre de la belle citadelle, si chargée de souvenirs historiques, n'était pas étranger, le concours se déroula dans la vieille chapelle des Minimes avec les techniciens d'Europe N° 1 et les représentants de la société organisatrice « Butagaz ». M. Albert Coursan, premier président fédéral, assista dès la matinée à cette belle journée de la musique et remplaçant le président, M. Henri Ciran, qui assistait à la Sainte Cécile de la Société musicale du Poire, n'arriva qu'en début de l'après-midi, il reçut et salua au nom de la Fédération, M. Ehrmann, président confédéral. Une messe en musique eut lieu en l'église Saint-Romain-de-Blaye, où un très beau programme fut exécuté par la Lyre de Lacaune (Gironde) conduite par M. André Gaudreau, professeur au Conservatoire.

Au palmarès, la Fédération du Sud-Ouest fut particulièrement à l'honneur, puisque des diverses sociétés de l'Ouest, Sud-Ouest et Limousin, ce sont deux sociétés landaises qui recueillirent les deux grands prix des deux sections harmonies et fanfares, l'Harmonie de Soustons pour la première et la Fanfare d'Escource pour la deuxième. Le grand prix des organisateurs fut attribué à trois sociétés parmi les nombreuses qui étaient arrivées à cette finale régionale. Ce sont : La Lyre de Lacaune (Gironde), La Renaissance de Ruelle-sur-Touvre (Charente) et l'Harmonie d'Arç-en-Ré (Charente-Maritime).

Pour notre région, où sont si rares les concours de musique, depuis bien des années, cette compétition de « Bonjour M. le maire » a rappelé les épreuves d'autrefois. La finale régionale de Blaye a donc été saluée et fructueuse pour faire revivre un certain esprit d'émulation entre nos sociétés qui, faute de moyens matériels, ne peuvent participer aux concours généralement trop éloignés de leur résidence. Espérons que ces compétitions se développeront davantage, qu'elles permettront d'avoir des concours sans aller trop loin

on des déplacements trop souvent inaccessibles et que la Société « Butagaz » multipliera en ce sens son heureuse initiative.

CAUDÉLAN

L'Union Chorale a célébré la Sainte-Cécile

Le 24 novembre, à la messe de 11 h., en l'église Saint-Amand, l'Union Chorale exécuta « Kyrie », « Sanctus » et « Agnus Dei », extraits de la messe de Conconno, sous la direction très précise de M. Jean Reynot, adjoint de M. Lassagne.

Puis M. Jean Lalanne interpréta le « Vater Noster », de Niedermeyer, et pour terminer, M. Jean Reynot, qui est aussi violon-solo de la Société symphonique, joua l'Ave Maria, de Schubert, avec beaucoup de sensibilité.

Pour sa sortie, M. Alexandre Hillou, organiste titulaire des grandes orgues, exécuta la « Tocata et Fugue », en ré mineur, de J.-S. Bach, avec sa virtuosité habituelle.

Le repas, absolument parfait, réunit dans une des salles de la Pergola, à la table d'honneur, M. Gréaud, représentant le maire de Caudéran, ayant à ses côtés M. Larrieu, président de l'Union chorale ; M. le curé Bernat, M. Ciran, président de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest, et Mme Ciran ; M. de Fuytorac ; M. Lassagne, directeur de l'Union chorale ; Mme Larrieu ; M. Mazoiraud, président de la Société des fêtes caudéranaises, et Mme ; M. Pierre Chaprade, président des Donneurs de sang de la Gironde.

Au dessert, différents discours furent prononcés.

M. Larrieu souligna l'œuvre de M. Lassagne au sein de la société et remercia les représentants des sociétés de la ville pour leur présence et leur amitié et insista sur la nécessité de se tenir les cordes.

M. le curé Bernat dit sa joie de se retrouver avec ses amis de l'Union chorale.

M. Lassagne fit un nouvel appel en faveur du recrutement.

M. Ciran félicita les membres de l'Union chorale pour leur camaraderie qui les fait résister à tous les assauts du temps et de l'âge.

M. Gréaud promit l'aide de la municipalité et exalta l'œuvre de la musique dans le monde, dont le langage universel n'a pas de frontières.

Enfin, M. Ciran décora M. Marcel Rousseau et Mme Madeleine Gollier de la médaille de la Fédération, pour leur dévouement au sein de l'Union chorale.

L'Harmonie de la Bastide a fêté dignement la Sainte-Cécile

Toujours fidèle à la tradition, fière et heureuse de démontrer sa vitalité, l'Harmonie de la Bastide et Lyre Bastidienne Réunies a célébré d'éclatante façon, le 24 novembre, la fête de Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

A 11 h., en l'église Sainte-Marie, la société sous la direction de son chef, M. J. Mériguet, exécutait magistralement les morceaux de circonstance :

« Cortège de Vestales », de J. Wattle ; « Cavalleria Rusticana », de Mascagni ; « Dimanche Breton », de Guy Rapartz ; « Prière Matinale », de Colas, par la Chorale, directeur, M. Frugon.

A signaler, excellent sermon de M. l'archiprêtre Bloy.

A l'issue de cette cérémonie, personnalités, membres exécutants, honoraires et amis se retrouvèrent au restaurant du « Château du Diable ».

Au dessert des allocutions furent prononcées par MM. Sieurac, Frugon, Mesnard, Buchet, Bonnefont, P. Mora et M. Goussebaire, conseiller général et municipal, président de l'harmonie.

Tous ces discours exaltèrent les bienfaits et l'intérêt de la musique populaire tant au point de vue artistique qu'au point de vue social, et se réjouirent que l'Harmonie de la Bastide, qui fête son 67<sup>e</sup> anniversaire, continue sa marche ascendante tant en maintenant une école d'une centaine d'élèves, une harmonie et un ensemble choral, qui font honneur aux directeurs, directrice, professeurs et exécutants.

Les récompenses suivantes furent décernées par M. Goussebaire, délégué par M. le maire de Bordeaux : diplôme de médaille de bronze de la Ville de Bordeaux ; Mlle Coutenceau, MM. A. Giraud, Grimaldos, Trémond, Baumet et Lasbasses ; diplôme de médaille d'argent : MM. P. Biarriba, A. Lebeux.

Parmi l'assistance, M. Maurice Mesnard, président honoraire de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest, représentant M. H. Ciran, président ; M. Goussebaire, représentant M. Chaban-Delmas ; M. P. Mora, conseiller municipal ; M. Bonnefont et Mme, Dr Baron et Mme, M. Buchet, M. R. Lhoumeau, vice-président de l'harmonie ; M. Sieurac, secrétaire général ; M. Dubet et J. Guiraud, secrétaires adjoints ; M. Meriguet, chef de l'harmonie ; Mlle P. Barber, directrice de l'école ; M. Frugon, directeur de la chorale et Mme ; Mmes Thomas, Lambert, MM. Fizammes et Lasbasses, professeurs ; M. Pitois, M. A. Guiraud, président de la Commission des fêtes, et Mme ; M. et Mme Gauthier, M. Gobin, M. Foirier et Mme, M. Pollisset et Mme ; M. Grocq et Mme, M. Boyer et Mme, etc.

LAGORCE

Union Musicale

Dimanche 24 novembre, l'Union musicale fêta Sainte-Cécile. A la messe, à l'église de Montgaud il fut joué « Sainte-Cécile », marche ; « Rosée du Ciel ». « Plus près de moi mon Dieu » et « Chant du Soir », sous la direction de son chef, M. Max Dubard. Après la messe, au monument aux morts, une gerbe était déposée par M. Durand, président d'honneur des Sociétés musicales du Libournais. Au vin d'honneur, à la mairie, M. Blanchard, président du Groupement des Sociétés musicales du Libournais, remettait des diplômes de la Fédération aux jeunes élèves de La Gorce, à Alain Petit, François Falquier, Jacqueline Chills, Jacqy Chills, Dominique Trinet, Annie Duhand et Line Lande. Un banquet réunissait ensuite les musiciens et leurs amis à l'Hôtel Godichaud, et c'est dans une excellente ambiance que l'heure des discours arriva.

M. Max Dubard, président-directeur, remercia les personnalités présentes dont le délégué de la Fédération du Sud-Ouest,

TOUT CE QUI CONCERNE L'HABILLEMENT. Adressez-vous à un SPÉCIALISTE. UNIFORMES REGNARD. Ets. PIQUET: 30, rue de Lisbonne - PARIS VIII<sup>e</sup> - Laborde 34-00. LA TENUE DE DRAP A PARTIR DE 165 Frs

SUD-OUEST ANDERNOS La Sainte Cécile à l'Harmonie Cette vaillante société s'est fait entendre le 1er décembre à la messe de 10 h. 15, en l'église Saint-Eloi dans le programme ci-après : « Entrée », de A. Stellan ; « Prière à Sainte-Cécile », de R. Chassain ; « Tristesse », de Chopin ; « Panis Angelicus », de C. Franck et « Cortège des Vestales », de J. Wattle, sous la talentueuse baguette de M. Vaucelle, son chef, qui sur l'air de cet imposant ensemble de musiciens valeureux une interprétation à classer parmi les meilleures. M. l'abbé Videau, curé de la paroisse, a magnifié dans son allocution, la vie et le martyre de la Sainte, pouvant servir d'exemples. Le défilé habituel, par les artères de la ville avait son terminus à l'apéritif d'honneur et à la salle du banquet « L'Est-calle ». Ravas plein d'entrain, où pour la première fois, de nombreuses jeunes filles avaient apporté le meilleur charme de leur présence. A la table d'honneur qui présidait M. Despagne, maire, toujours sympathique et bienveillant pour ses administrés, on distinguait MM. Pons, président de l'harmonie, et son bureau ; Destouesse, Seguin, Lassepa et le chef Vaucelle. Puis M. A. David, délégué de la F.S.M.S.O., remplaçant M. Ciran, président fédéral ; M. Audouin, président d'honneur de l'harmonie d'Arès, nouvellement reconstituée ; M. Dupouy, président de l'A.A.A. et Fau-

bet, secrétaire ; MM. Couteau, président d'Andernos - Sports ; Robert, président Sports-Cyclistes ; M. Verone, père de distingués musiciens ; M. Bachet, directeur du Casino Miami.

Ici, sports, musique et variétés font très bon ménage.

Au dessert, M. Pons remercie absents et présents et encourage musiciens et élèves de l'Ecole de musique.

M. David, à son tour, apporte ses compliments avec les félicitations de la Fédération. Les diplômes sont remis aux musiciens et les médailles aux plus méritants des vétérans. Après M. Audouin qui sut apporter des paroles rassurantes sur les futures relations musicales Arts-Andernos, M. le maire prodigua ses encouragements et donna l'assurance de l'édification prochaine de la Maison des Jeunes. M. Dupouy en souligna la nécessité et M. Cabet, comme à son habitude, traduisit des couplets en vers sur l'air de « Cadet Rousselle » que tous reprirent en chœur pour être mieux entendus de la municipalité. Bonne journée !

BEGLES

La remise des prix à la Cigale Béglaise Cette réunion était présidée par M. Navailles, adjoint au maire, représentant ce dernier, empêché. A ses côtés se trouvaient MM. Henri Ciran, président de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest ; A. Saillard, secrétaire général ; J. Bousquet, trésorier et directeur de La Cigale Béglaise et des cours de solfège ; MM. Ganchevuy, Motard, Huchet, Arduin, membres du bureau, et bien entendu étaient là les enfants et leurs familles. M. Ganchevuy évoqua tout d'abord le souvenir des anciens, il rappela le temps

LE BLANC 70 RUE DES RIGOLES, PARIS XX La marque des Artistes

M. Bousquet, le maître et son conseil municipal, et tous les musiciens, ensuite M. Blanchard, président des Sociétés musicales du Libournais remercia à son tour la société d'avoir participé aux festivals de Guîtres et de Mussidan, d'avoir une école de musique prospère, parla de l'immortalité de la belle musique donna des nouvelles et des idées pour 1964.

Puis M. Chantecaille, maire de Lagorce, prit la parole pour remercier les personnalités, les musiciens, le chef dévoué et désintéressé qu'est Max Duhard et promit de faire davantage pour l'école de musique et la société.

Pour clôturer, M. Bousquet, délégué de la Fédération, parla des sociétés, de la musique populaire, de la fédération toujours prête à aider les sociétés et termina dans une belle envolée oratoire à la gloire de la musique dans nos communes rurales.

Bonne journée pour l'Union musicale et pour l'art musical populaire.

**LE PORGE**

**Le président Dupuch reçoit la médaille du Gouvernement**

L'Harmonie du Porge a fêté sa Sainte-Cécile le 17 novembre. Autour du président Dupuch, on remarquait de nombreuses personnalités, parmi lesquelles MM. G. Blanc, maire; H. Ciran, président de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest; Pons, président de l'Harmonie d'Andernos; Robert Capdeville, trésorier fédéral; Castaing, chef de musique de l'Harmonie du Porge qui avec le talent que l'on sait fit entendre au cours du défilé « La Marche de la 3<sup>e</sup> Région Aérienne », en présence de son auteur M. le capitaine Dessaut, et en l'église du Porge le beau programme où figuraient notamment le « Minuetto de l'Arlesienne », (Bizet), haubois, solo, M. Blesans et la « Symphonie inachevée » (Schubert).

Au cours du banquet, et avant de quitter la table pour se rendre à Baye saluer le président de la Confédération musicale de France, M. Henri Ciran remit à M. Dupuch, le dévoué président, la médaille d'honneur des Sociétés musicales et chorales, décernée par le Gouvernement. Ce fut un très beau moment d'enthousiasme et de vive sympathie envers M. Dupuch. Au dessert, prit la parole MM. Dupuch, Castaing, le maire, M. Blanc et M. Capdeville.

Les jeunes furent également à l'honneur et reçurent les diplômes de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest, des mains du président, M. Ciran, qui les fit applaudir et les félicita sans oublier le jeune François Blesans qui a eu l'honneur d'affronter l'examen du Conservatoire de Paris, et à qui il souhaita la réussite que mérite son très beau talent.

**OLORON - SAINTE-MARIE**

**La Sainte-Cécile**

L'Harmonie municipale d'Ororon - Ste-Marie fêta la Sainte-Cécile avec les trois Scholae de la ville réunies, le 24 novembre dernier.

Un beau concert spirituel fut donné par ces sociétés, à 11 h., dans l'église du quartier Notre-Dame. Une très grosse affluence put apprécier un beau programme. L'harmonie sous la direction de M. René Ladousse exécuta magistralement à l'entrée, la « Marche du Prophète », de Meyerbeer, à la consécration une belle page de Massenet, à la sortie « La Marche des Trompettes d'Aïda », de Verdi. Les Scholae, sous la direction de l'abbé Joulannan donnèrent à la perfection: « L'Agneau de Dieu », « Le Final du Messie »

et, dans une exécution impressionnante, Scholae et harmonie, « Le Psaume 150 », de César Franck, orchestré par M. René Ladousse.

Après ce beau concert, un apéritif d'honneur réunissait chanteurs et musiciens au presbytère où la Scholae Notre-Dame offrait l'apéritif.

Un peu plus tard avait lieu dans les salons de l'Hôtel Clavier, la remise de décorations aux membres de l'harmonie. La municipalité d'Ororon avait tenu à organiser un vin d'honneur à cette occasion. En l'absence de M. Dessaut, délégué de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest, empêché, Maître Loustalot-Forot, conseiller général et président de l'harmonie, ainsi que H. Aguerre, adjoint au maire d'Ororon, procédèrent à la remise des décorations.

L'harmonie qui a plus de 87 ans d'existence, la plus vieille société de la Ville sinon du département, recevait la médaille d'honneur des Sociétés de plus de 50 ans d'existence, MM. Tillet et Latruesse, la médaille de vermeil de la Confédération musicale de France pour leur 50 ans de présence, MM. Botaye, Casenave, Dumer, Lacarte, Ladousse René, Lizano Vincent, Jules, Doureu, Pondeul, la médaille d'argent pour 40 ans d'activité musicale, MM. Marestin, Saurat, Capdeville Julien, Pépé, la médaille de bronze.

Un banquet réunissait ensuite les musiciens au restaurant Camelot. Parmi les invités d'honneur figuraient une délégation de musiciens espagnols sous la conduite de M. Asain, chef de l'Orféon de Jaca. Après un succulent repas, où la galeté ne cessa de régner, prirent successivement la parole: M. René Ladousse, directeur de l'harmonie; M. Loustalot-Forot, président; M. l'abbé Joulannan, directeur des Scholae; M. Asain, chef de l'Orféon de Jaca. Dans les diverses allocutions, la musique fut mise à l'honneur.

Cette journée fut une belle manifestation artistique de plus à mettre à l'actif de nos sociétés musicales de la Ville. Qu'elles en soient remerciées et félicitées.

R. L.

**PESSAC**

**Le concert spirituel de la Société musicale Saint-Martin**

C'est un excellent concert spirituel d'une rare qualité qui a été offert au public pessacais lundi soir en l'église Saint-Martin.

M. Gaillard, président de la Société musicale Saint-Martin, secondé par MM. Dissan et Dupart, avait réuni une pléiade d'artistes renommés, prix du Conservatoire de Bordeaux ou de Paris, tous musiciens du Grand-Théâtre.

Il est impossible de les nommer tous et de donner un programme détaillé de ce concert, qui ne comportait pas moins d'une vingtaine de morceaux.

Ont été cependant particulièrement remarqués:

MM. Robert Benois, baryton; Guy Lacayzerie, ténor; Van Guich, violoniste, exécutant et compositeur; Pierre Fiton, Gilles Pons, Fernand Foutet, J. Saigne, P. Leenart, P. Ferry, R. Ravez, P. Romano, M. Sicouly, Castaing, Gauyau et Mlle Jacqueline Lafon, violoniste, prix du Conservatoire de Paris.

A l'issue du concert, M. le docteur J.-C. Dalbos, maire, a tenu à féliciter lui-même tous les artistes au cours d'un vin d'honneur qui a clôturé cette magnifique soirée.

On remarquait dans l'assistance: MM. Roumégous, maire de Gradignan; Merlet, directeur de la R.T.F., et Mme; Ciran, président des Sociétés musicales du

Sud-Ouest, et Mme; Massan, président de la M.A.M.A.C.; Mora, directeur de la Musique municipale de Bordeaux; Duprat, directeur de la Société musicale Sainte-Marguerite; le chamoine Lilet, Caumon, conseiller municipal, etc.

**SAINTE-HELÈNE**

**Sainte Cécile de la Lyre**

Dans la blanche église de Sainte-Cécile, si coquette et si sympathique, la Lyre de Sainte-Hélène, sous la baguette de son chef prestigieux, M. André Gendreau, s'est faite entendre dans un programme plein de poésie et de sentimentalité, de fraîcheur et de tendresse avec « Simple Avenir », de Thomé, harmonisé par M. André Gendreau qui en a fait une véritable petite pièce symphonique, délicieuse à écouter et à savourer, qui fut suivi de la « Berceuse », de Jocelyn de Benjamin Godard, fort bien harmonisée elle aussi. Ajoutons une précision d'histoire à propos de Benjamin Godard, issu d'une vieille famille girondine. Le buste de son frère, Camille Godard, orne la salle du conseil municipal de Sainte-Hélène, le bienfaiteur de la Ville de Bordeaux, ayant une propriété dans la commune, y a laissé un durable souvenir. Divers passages de la messe d'Andrieu complétaient le programme et ajoutons les jolis chants de la Chorale paroissiale sous la conduite de Mlle Neyro, qui tient aussi bien l'harmonium que sa place dans les rangs de la Lyre.

Après la messe, un joyeux défilé conduisit à la salle des fêtes, une des plus belles de la région, où se déroula un fort beau concert suivi de la remise des récompenses obtenues par les jeunes aux examens de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest, que leur remit le président fédéral, M. Henri Ciran. Une allocution du président de la Lyre précéda le vin d'honneur, puis ce fut le banquet traditionnel. Servi par le maître traiteur Lagune de Lacanau, il fut empreint d'une ambiance de joie qui dépassa tout ce qui avait pu être fait jusqu'ici.

Au dessert furent entendus les discours de MM. Seguin, président de la Lyre; Labat, Gendreau, Ciran et M. le maire de Sainte-Hélène.

Parmi l'assistance, nous avons noté MM. François, président de la Lyre de Lacanau; Blouin, directeur de l'Harmonie de Saint-Médard-en-Jalles, et de celle de Caudérou; M. le maire de Lacanau, plusieurs conseillers municipaux de Sainte-Hélène, etc. Puis chansons, histoires fort tard, la nuit venue, cette réunion parfaitement réussie.

**SAINTE-MEDARD-EN-JALLES**

**Très belle Sainte-Cécile**

Cette coquette cité de Saint-Médard, cité où la musique est en honneur, que ce soit par les souvenirs de sa chorale d'enfants qui a affronté, et avec succès les compétitions nationales, ou par son école de musique qui est une des plus importantes de la région, ou par sa belle harmonie Sainte-Cécile, qui fondée en 1866, comptera bientôt cent années d'une vie artistique fructueuse, a vécu le 24 novembre, grâce justement à son harmonie les Joles artistiques qui marquent chaque année la fête de la patronne des musiciens.

En la vieille église romane, à la messe de 10 h. 30, furent interprétés « Martyr », une mélodieuse rhapsodie dramatique du Bordelais Trespallé - Barreau; « La Fée aux Bruyères », un joli andante symphonique de Andrieu; l'andante maestoso de

la Cantata « Mors et Vita », de Charles Gounod, éloquente page de l'auteur de Faust, et la célèbre marche des « Ruines d'Athènes », du grand Beethoven.

Puis, sous les ormeaux de la place de l'église, un concert très réussi et très applaudi fut entendu: « Marche romaine », de Clériste; l'Ouverture des « Pêcheurs de Venise », de Trave; une fantaisie sur « Violettes Impériales », de Scotto, la belle valse de Chabrier « Espana » et enfin « El Gato Montés », un paso-doble de Panella, arrangé par le Saint-Médardais bien connu qu'est M. R. Dalès.

Ces deux auditions furent conduites remarquablement par le sympathique et dévoué directeur de l'Harmonie Sainte-Cécile, M. André Blouin, qui sait communiquer à ses musiciens cette folle animation à laquelle la musique peut compter encore de beaux jours.

A l'établissement Gaillard, dont le nom évoque pour les anciens le souvenir de celui qui il y a un demi-siècle conduisit l'harmonie de Saint-Médard, le traiteur Laguyot servit aux musiciens et à leurs invités un repas délicieux.

A l'heure des discours prit la parole, M. Maurice Dessales, qui excusa l'absence du président de la Société; M. Gravey, en raison du deuil récent qui l'a frappé, puis M. André Blouin, directeur de la société; M. Bousquet, directeur de l'Ecole de musique; M. Bergue, directeur de la Société musicale d'Arcachon; M. Gaillard, président de la Musique Saint-Martin-Pessac, et M. le maire de Saint-Aubin.

Belle journée qui a prouvé la vitalité de l'harmonie Sainte-Cécile de Saint-Médard-en-Jalles.

**TARN**

**Les fêtes de Sainte-Cécile**

D'une façon générale, les manifestations de nos diverses sociétés, à l'occasion de Sainte-Cécile ont revêtu partout un éclat particulier.

Si nous ne pouvons donner un compte rendu détaillé pour tous nos groupements, il est de notre devoir de signaler les principales manifestations qui ont marqué la fête de la sainte Patronne de notre diocèse.

**LACAUNE**

Le « Réveil Lacaunais » a célébré Sainte-Cécile le dimanche 24 novembre 1963.

Au cours de la matinée, cette société a assisté à la grand-messe en l'église Notre-Dame et a donné, ensuite, un concert très réussi sur la place devant une assistance nombreuse.

Enfin, au Casino, eut lieu un grand gala cinématographique au profit de la société. Au programme « En avant la musique », avec Fernandez et Gino Cervi.

**REALMONT**

L'Harmonie Sainte-Cécile a fêté la patronne des musiciens le 24 novembre, en jouant à la messe, de 11 h., un programme choisi spécialement pour cette cérémonie.

L'exécution parfaite des œuvres interprétées a été la meilleure récompense du travail assidu de ces vaillants musiciens.

**LABRUGUIERE**

La journée ensoleillée du dimanche 24 novembre a favorisé la célébration de la

Sainte-Cécile par les musiciens de la « Fanfare Chanteclerc », de Labruguière.

D'abord à la grand-messe, ensuite devant la salle des fêtes et à travers la ville, nos brillants musiciens se sont évertués à démontrer leurs talents par l'exécution de quelques morceaux de choix, fort appréciés des auditeurs.

Enfin, selon la tradition, cette belle manifestation lyrique a été suivie d'un banquet servi à l'Hôtel Benne où régna une ambiance de galeté et de franche camaraderie.

**GAILLAC**

« L'Orphéon de Gaillac » a célébré la fête annuelle de Sainte-Cécile le 24 novembre, avec une particulière ferveur.

Dès 10 h. du matin, les orphéonistes assistaient, en l'église Saint-Pierre, à une messe dite en l'honneur de leur patronne. Au milieu d'une grande affluence, ils chantèrent, sous la haute direction de M. Virlogeux, la « Messe », de Gounod, tandis que Mme Pinero, mezzo-soprano, interpréta l'« Ave Maria », de Gounod et le « Panis Angelicus ».

Ensuite, nos chanteurs se retrouvèrent autour de leur président, M. Léo Vert, pour faire honneur au banquet traditionnel. A l'heure des toasts, M. Vert excusa M. Yrissou, maire, retenu à Paris par ses obligations professionnelles, ce qui lui permit d'adresser tous ses remerciements pour l'aide apportée à la société. Il remercia également les orphéonistes de leur travail assidu et fit un pressant appel à tous ceux qui aiment le chant choral, en les invitant à venir grossir les rangs de l'Orphéon. M. Yves Ressaygue, secrétaire et vice-président fédéral; MM. Virlogeux, Jean Frébos et Jean Ulas firent l'éloge de l'art choral et promirent leur soutien et toute leur sollicitude en faveur de la plus vieille des sociétés locales.

**SAINTE-SULPICE**

Les musiciens ont choisi pour patronne Sainte-Cécile et « l'Avenir Saint-Sulpicien » l'a dignement fêté le dimanche 24 novembre.

Le premier hommage lui fut rendu à l'église où retentirent sous la voûte les sons des clairons et des tambours. Dans son allocution de circonstance, M. le curé tint à rendre un hommage chaleureux à nos musiciens et à leurs dévoués dirigeants. Puis, un défilé imposant traversa la cité, s'arrêtant en chemin, drapeau et fanions en tête, pour gratifier de ses morceaux entraînants un public qui aime sa fanfare. Agréable diversion dans le travail assidu de la semaine.

Après les diverses manifestations et l'apéritif, c'est au restaurant Dabin que plus d'une cinquantaine de convives se réunirent pour participer, selon l'habitude, au repas amical qui, cette année, fut honoré par la présence de M. Spénale, député, entouré d'un groupe de personnalités, membres du bureau et les personnalités. Ce fut au dessert que chacun accompagna le devoir qui s'impose dans cette circonstance. Le président Cartou, prit le premier la parole pour donner d'utiles conseils aux jeunes, désirant que la société trouve de nouveaux adeptes. M. Spénale, avec sa verve facile et spirituelle, avança son penchant pour la musique et les arts et fit des promesses et des vœux pour la prospérité de l'Avenir Saint-Sulpicien.

**SAINTE-JUÉRY**

Pour honorer Sainte-Cécile, l'Harmonie Saint-Eloi a exécuté à la grand-messe de 10 h., en l'église de Saint-Juéry, quatre morceaux choisis du compositeur G. Cadence: « Flambeo divino », « Paix céleste », « Vision du ciel » et « Ange de lumière », sous la direction de M. Gilbert Rigaud. Ce concert spirituel fut très goûté du nombreux public, car ces œuvres furent interprétées d'une façon magistrale.

A l'issue de la messe, l'harmonie alla rendre un hommage à ses membres décédés devant le monument aux morts et y exécuta « La Marseillaise ».

Plusieurs musiciens, qui ont consacré bénévolement une bonne partie de leur vie à l'amour musical, eurent la joie de recevoir la médaille d'argent de la Confédération musicale de France: MM. Barbera Vincent, Bories Irénée, Calvière Edmond, Rigaud Gilbert et Pradelles Lucien. Nous sommes heureux de leur présenter nos félicitations les plus cordiales.

**CASTRES**

Dimanche après-midi, 1<sup>er</sup> décembre, l'harmonie « Les Enfants Castrais », la chorale « La Cigale Castraise » et la fanfare « Le Réveil Castrais », ont fêté ensemble leur patronne Sainte-Cécile, en donnant un grand concert dans la salle des fêtes de l'Albinque. Chaque groupeur avait inscrit quatre morceaux à son programme, en sorte que les mélomanes bénéficièrent d'un concert très varié et attachant.

Sous la direction de M. Laval, l'harmonie avait choisi: « Marche d'Athlè », de Mendelssohn; « L'Enlèvement au sérail », ouverture, de Mozart; « Sur un marché ouvert », intermezzo-scène, de Kételbey, qui furent chaleureusement applaudis.

La « Cigale Castraise », dont l'effectif augmente, chanta avec cœur, sous la direction de Mme Amalvy, des compositions connues et toujours appréciées: « La Fête du Guy », de Chapius; « Stenka-Razine » et « Petrukhka », air populaires russes, de Geoffroy; « Salut, beau Midi », de Laurent de Rillier.

Entre ces morceaux, le « Réveil Castrais », que dirige M. Sompayrac, fit résonner la salle sous l'ardeur des marches et des pas redoublés. L'auditoire ne menagea pas ses applaudissements et ce fut réellement une journée de belle musique populaire.

(A SUIVRE).

Ant. M. VAN LEST  
EINDHOVEN (Pays-Bas)  
Membre du Jury

Le Gérant: A. EHRMANN.

Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »  
12, rue Claude-Groulard

**Les Éditions Robert MARTIN**

106, La Coupée à CHARNAY - LES - MACON (Saône-et-Loire)

vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année et sont heureuses de vous annoncer

- La parution de leur catalogue n° 52 bis spécial pour Batteries-Fanfaires. Si vous êtes Chef de Batterie-Fanfare et si vous ne l'avez pas reçu pour le 15 janvier, veuillez nous le réclamer en nous indiquant avec précision le nom de la Société que vous dirigez.
- La sortie d'un ouvrage prestigieux et très attendu, les fameuses :

**BATTERIES DE LA GARDE IMPÉRIALE**

POUR TAMBOURS SEULS

Présentations et évolutions réalisées par Robert GOUTE, tambour-major de la Musique de l'Air. Un recueil broché de 28 pages, grand format, sous couverture illustrée. Prix : 15,00 F.

Cet ouvrage contient les 9 célèbres batteries napoléoniennes reconstituées d'après des documents de l'époque: N° 1: LE PAS DE CHARGE DES GRENADIERS; N° 2: LE REVEIL AU BIVOÛAC; N° 3: LE DRAPEAU D'AUSTERLITZ; N° 4: LE CHAMP D'HONNEUR; N° 5: LES RETRAITES FRANÇAISES; N° 6: LE RIGODON D'HONNEUR; N° 7: LES TRAINARDS; N° 8: LE RIGODON DES MANCHOTS; N° 9: PAS DOUBLE DE LA GARDE IMPÉRIALE.

Enfin, nous annonçons aux Directeurs d'Harmonies et Fanfares, la parution du grand succès de SHEILA, la jeune vedette de la radio, du disque et de la télévision :

**L'ÉCOLE EST FINIE**

défilé twist pour harmonie ou fanfare avec tambours et clairons ad libitum (très facile)  
Harmonie : 10,00 F; Fanfare : 9,00 F; Partie séparée : 0,40 F; Conducteur : 1,25 F  
(Conducteur en communication sur demande)

**LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE**

spécialisée dans l'édition et les fournitures générales pour harmonies, fanfares et batteries-fanfaires

**N'ACHETEZ RIEN... SANS NOUS CONSULTER**

L'intérêt de l'ouvrage est considérablement augmenté par une série de plans avec les explications et les croquis permettant de présenter à volonté ces batteries dans huit évolutions différentes qui en font un véritable spectacle.

Nous avons également en cours d'édition pour paraître en février 1964, sous le titre de :

**MARCHES ET REFRAINS DE L'EMPIRE**

par Roger FAYELLE

L'harmonisation des airs originaux de l'époque pour harmonies et fanfares permettant l'accompagnement des « BATTERIES DE LA GARDE IMPÉRIALE », évocation de la fascinante époque napoléonienne.

- L'exclusivité de la vente pour tous pays que leur a confiée M. Robert GOUTE pour les ouvrages suivants, qui font autorité en la matière :

LE MANUEL DU TAMBOUR-MAJOR, un ouvrage unique par sa documentation qui comprend tout ce qu'un chef de Batterie-Fanfare et tout ce qu'un Tambour-Major doivent savoir - I volume broché de 124 pages sous couverture - 26,00 F.

LE TAMBOUR D'ORDONNANCE N° 1, la plus complète des méthodes de tambour, enseignement et pratique de l'instrument, position du tambour et des baguettes, écriture, conseils pratiques, exercices, marches réglementaires, etc... - I volume broché de 80 pages, sous couverture - 8,00 F.

LE GUIDE PRATIQUE DE L'INSTRUCTION, questionnaire théorique et technique pour la formation des membres des sociétés de tambours, clairons, trompettes et cors - I volume de 52 pages sous couverture - 4,50 F.